



Organisation
Mondiale
de la Santé
Animale

World
Organisation
for Animal
Health

Organización
Mundial
de Sanidad
Animal

19e Conférence de la
Commission régionale de
l'OIE pour l'Afrique
Kigali (Rwanda), 14-18 février 2011

RAPPORT FINAL

SOMMAIRE

	Page	§
Liste des abréviations	iii	
Introduction	1	1-2
Mardi 15 février 2011		
Cérémonie d'ouverture	1	3-4
Élection du Comité de la Conférence	1	5
Nomination des Présidents de séances et des rapporteurs	2	6
Adoption de l'ordre du jour et du programme	2	7
Cinquième Plan stratégique de L'OIE et Programme mondial de renforcement des capacités des Services vétérinaires	2	8-39
Rapport d'activités de la Commission régionale et de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique.....	6	40-54
Rapport d'activités de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour les pays de la SADC	7	55-64
Rapport d'activités de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord	9	65-72
Rapport d'activités de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique.....	11	73-82
Le point sur les activités de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux aquatiques.....	12	83-87
Thème technique I		
Le recensement des animaux d'élevage en Afrique : un outil vital pour la surveillance et le contrôle des maladies chez les animaux d'élevage.....	13	88-98
Discussion	14	99-162
Le point sur les activités de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres	19	163-169
Discussion	20	170-176
Mercredi 16 février 2011		
Thème technique II		
Principales maladies des camélidés et élevage des camélidés : contraintes, avantages et perspectives	21	177-183
Discussions.....	22	184-227
Situation zoonositaire dans les pays Membres africains en 2010.....	25	228-345
Discussions.....	49	346-365
Intervention du Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)	52	366-367
Le rôle de l'OIE dans l'aide aux pays africains pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.....	53	368-370
Intervention du Représentant de la Commission Européenne (CE)	54	371
Intervention du Représentant de la Banque Mondiale.....	54	372-373
Intervention du Représentant de l'UA-IBAR	55	374-379
Interventions des représentants d'autres organisations internationales et régionales	56	
L'Organisation Arabe pour le Développement Agricole (AOAD).....	56	380-385

Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar Sénégal, Centre collaborateur de l'OIE	57	386-389
Société mondiale pour la protection des animaux (WSPA)	57	390-392
Association Vétérinaire Africaine (AVA)	57	393
Centre panafricain des vaccins vétérinaires de l'Union africaine (PANVAC).....	58	394-397
Discussions.....	58	398
Proposition de l'Université Rhodes (Afrique du Sud) faite à l'OIE, pour mettre en place un Centre collaborateur pour la santé des poissons destiné à former des vétérinaires officiels dans la gestion de la santé du poisson	58	399-400
Discussions.....	59	401
Date, lieu et agenda de la 20e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique	59	402-405
Sélection du thème technique avec questionnaire pour la 20e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique	59	406-407
Discussion plénière sur les projets des Recommandations n° 1 et n° 2	59	408

Jeudi 17 février 2011

Visite professionnelle et culturelle	60	409-410
--	----	---------

Vendredi 18 février 2011

Questions diverses	60	411-413
Adoption du rapport final et des recommandations	60	414-417
Allocution de la représentante du Canada.....	61	418
Cérémonie de clôture	61	419-423

ANNEXES

I Discours Cérémonie d'ouverture.....	62
II Liste des participants	73
III Ordre du jour.....	83
IV Programme	84
V Recommandation n° 1.....	86
VI Recommandation n° 2.....	88
VII Communiqué de presse.....	90
VIII Motion de remerciements.....	91
XI Recommandations du Séminaire régional sur le processus PVS de l'OIE.....	92

Liste des abréviations

AAHSC	<i>Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques</i> (aquatic animal health Standards Commission)
AGRIMET	Centre d'agrohydrologie et d'agrométéorologie
AIS	Anémie infectieuse du saumon
ALIVE	<i>African Livestock Platform</i>
AOAD	L'Organisation Arabe pour le Développement Agricole
AVA	Association Vétérinaire Africaine
BIRA	Bureau Interafricain des Ressources Animales
BM	Banque mondiale
BT	fièvre catarrhale du mouton
BTSF	Une meilleure formation pour une alimentation plus saine (<i>Better training for safer food</i>)
BTV	Virus de la fièvre catarrhale du mouton
CE	Commission Européenne
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté économique régionale
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CRSA	Centre régional de Santé animale
CRSA-AS	Centre régional de Santé animale pour l'Afrique australe
DG	Directeur général
DG SANCO	Direction générale de la santé et des consommateurs
DIVA	tests de diagnostic à appliquer pour différencier les animaux infectés des animaux vaccinés
DNC	Dermatose nodulaire contagieuse
EAC	Communauté d'Afrique de l'Est
ECTAD	Centre d'Urgence pour les maladies animales transfrontalières
EISMV	Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires
ELISA	Méthode de dosage immuno-enzymatique/ <i>Enzyme-Linked ImmunoSorbent Assay</i>
ENSV	Ecole Nationale des Sciences Vétérinaire de Lyon
ESB	Encéphalopathie spongiforme bovine
FA	Fièvre aphteuse
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds européen de développement
FU	Unité de Facilitation
FVR	Fièvre de la Vallée du Rift
FWN	fièvre de West Nile
GF-TADs	Comité de pilotage du Cadre mondial de lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières

IAHP	Influenza aviaire hautement pathogène
IGAD	Autorité intergouvernementale sur le développement
ILRI	Institut international de recherche sur le bétail
INAP	Programmes d'action nationaux intégrés sur la grippe aviaire et humaine
IRVT	Institut pour la recherche Vétérinaire de Tunisie
JAICS	Journées Africaines d'Intégration Culturelle et Scientifique
JAP	Plan d'Action Conjoint
LEISOM	Intervention d'urgence sur le bétail pour l'atténuation de la crise alimentaire en Somalie.
LTC	Comité technique élevage (<i>Livestock Technical Committee</i>)
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NICD	Institut national des maladies transmissibles
OIE	Organisation mondiale de la santé animale
OIE-PVS	Outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OVI	Institut vétérinaire d'Onderstepoort
PACE	Programme panafricain de contrôle des épizooties
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PAN-SPSO	Participation des nations africaines aux activités des organisations de normalisation sanitaire et phytosanitaire
PPA	Peste porcine africaine
PPCB	Péripneumonie contagieuse bovine
PPR	Peste des petits ruminants
SPINAP	Programme de soutien aux plans d'actions nationaux intégrés.
REMESA	Centre régional de santé animale ou du réseau méditerranéen de santé animale
REPIVET	Réunion du réseau d'épidémiologie vétérinaire
RR-AF	Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique
RSR	Représentation sous-régionale
RSR-AA OIE	Représentation sous-régionale pour l'Afrique australe de l'OIE
SADC	Communauté de développement de l'Afrique Australe
SADC-FED	Communauté de développement de l'Afrique Australe -Fonds européen de développement
SEARG	Groupe Afrique de l'Est et Afrique Australe sur la Rage
SERECU	<i>Somali Ecosystem Rinderpest Eradication Coordination Unit</i>

SPS	Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaire de l'OMC
STDF	Dispositif pour le développement des normes et du commerce international (<i>Standards and Trade Development Facility</i>)
SUE	Syndrome ulcératif épizootique
SV	Services vétérinaires
TADs	Maladies animales transfrontalières (<i>Transboundary Animal Diseases</i>)
UA	Union Africaine
UA-BIRA	Union Africaine-Bureau Interafricain des Ressources Animales (<i>AU-IBAR</i>)
UA-PANVAC	Centre panafricain des vaccins vétérinaires de l'Union africaine
UE	Union Européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest Africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UP	Université de Pretoria
USDA	Département de l'Agriculture des États-Unis (<i>United States Department of agriculture</i>)
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VACNADA	Vaccins pour le contrôle des maladies animales négligées en Afrique
VPPA	Virus de la peste porcine africaine
WAHID	<i>World Animal Health Information Database</i>
WAHIS	Système mondial d'information zoosanitaire (<i>World Animal Health Information System</i>)
WSPA	Société Mondiale pour la Protection des Animaux.

Introduction

1. À l'invitation du gouvernement du Rwanda, la 19ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique s'est tenue du 14 au 18 février 2011 à Kigali.
2. Au total, 122 participants, y compris des Délégués de l'OIE et/ou les Représentants de 40 Pays Membres et de 4 pays observateurs, ainsi que des hauts responsables de 15 organisations régionales et internationales ont participé à la Conférence. En outre, des représentants du secteur privé ainsi que des organisations vétérinaires privées de la région et du pays hôte étaient présents. Le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, le Dr Berhe Gebreegziabher, Président de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique, le Dr Yacouba Samaké, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique par interim, le Dr Bonaventure J. Mtei, Représentant sous-régional de l'OIE pour les pays de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), le Docteur Walter Masiga, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique, le Docteur Faouzi Kechrid, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique du Nord, le Dr Alejandro Thiermann, Président de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres de l'OIE, le Dr François Caya, Chef du Service des Actions Régionales de l'OIE et le Dr Francesco Berlingieri, Adjoint au Chef du Service de l'Information Sanitaire de l'OIE ont également participé à la Conférence. Les conférenciers des thèmes techniques I et II, à savoir le Dr Neo Mapitse, Représentant sous-régional Adjoint et le Dr Mehdi El Harrak, Secrétaire Général Commission des normes biologiques de l'OIE ont honoré la Conférence de leur présence.

Mardi 15 février 2011

Cérémonie d'ouverture

3. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Madame Agnes Matilda Kalibata, Ministre de l'Agriculture et des ressources animales du Rwanda, en présence des personnalités suivantes :
 - Dr Theogen Rutagwenda, Délégué du Rwanda
 - Dr Berhe Gebreegziabher, Président de la Commission régional de l'OIE pour l'Afrique
 - Dr Yakouba Samaké, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique par intérim
 - Dr Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE
4. Leurs discours sont annexés à la fin du rapport.

Election du Comité de la Conférence

5. Le Comité de la Conférence élu est composé ainsi qu'il suit :

Président :	Dr Théogène Rutagwenda (Rwanda)
Vice-président :	Dr Obed Letuka (Afrique du Sud)
Rapporteur général :	Dr Baschirou Moussa Demsa (Cameroun)

Nomination des Présidents de séances et des rapporteurs

6. Les Présidents et Rapporteurs suivants sont désignés pour les thèmes techniques :

Thème I:	Dr Rachid Bouguedour, Algérie (Président) Dr Mbargou Lo, Sénégal (rapporteur)
Thème II:	Dr Abdulganiyu Abubakar, Nigeria (Président) Dr Peter Maina Ithondeka, Kenya (rapporteur)
Situation zoosanitaire:	Dr Mohammed Abdel Razig Abdel Aziz, Sudan (Président) Dr El Abrak Abderrahman, Maroc (rapporteur)

Adoption de l'ordre du jour et du programme

7. L'Ordre du jour et le Calendrier provisoires sont adoptés.

Cinquième Plan stratégique de l'OIE et Programme mondial de renforcement des capacités des Services vétérinaires

8. Le Docteur Vallat commence sa présentation en parlant de l'OIE et de ses 178 Pays Membres dans le monde. En outre, il retrace l'histoire de l'organisation depuis sa création en 1924.
9. Puis, le Directeur général souligne le rôle important des Délégués et des Points focaux du fait, notamment, de leur participation aux organes nationaux de gouvernance de l'OIE. La principale responsabilité incombant aux Délégués consiste à mener des négociations pour leur pays au regard des législations vétérinaires internationales et présenter à l'OIE un compte rendu de la situation zoosanitaire de leur pays. Les Points focaux sont nommés par le Délégué afin de l'appuyer et si nécessaire le représenter et travailler dans des domaines tels que : les maladies des animaux aquatiques, la faune sauvage, la notification des maladies animales, les produits vétérinaires, le bien-être animal, la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production et la communication.
10. Le Docteur Vallat parle des Laboratoires de référence et des Centres collaborateurs de l'OIE. Il insiste sur le soutien qu'ils apportent aux Pays Membres afin de leur permettre de se conformer aux normes internationales de l'OIE et de participer activement à l'élaboration de normes internationales.
11. Il commente les différents projets de jumelage entre laboratoires destinés à améliorer leurs compétences et leurs capacités de diagnostic afin de se conformer aux normes de l'OIE. Ces projets permettent à la fois aux Pays Membres et aux régions de bénéficier plus facilement et plus équitablement d'une expertise internationale afin de soutenir et renforcer les Services vétérinaires et la communauté scientifique vétérinaire des pays en développement, et ainsi de mieux prendre part à l'élaboration des normes. À titre d'information, il cite les différents projets de jumelage qui ont été approuvés et qui sont actifs en Afrique.
12. Le Docteur Vallat parle de certains des outils et mécanismes que l'OIE continuera à promouvoir et soutenir dans la cadre de son nouveau Plan stratégique, tels le Système mondial d'information sanitaire (WAHIS) et sa base de données sur Internet (WAHID). Il rappelle aux pays leurs obligations en matière de notification. Outre la soumission de rapports semestriels sur la présence ou l'absence de maladies de la liste de l'OIE, les Pays Membres doivent notifier en temps voulu l'apparition de maladies animales au moyen de ce nouveau système qui permet de transmettre une notification immédiate et des rapports de suivi, le temps que durent les foyers, en vue de suivre en temps réel la situation zoosanitaire dans le monde ainsi que dans le rapport annuel.

13. Le Docteur Vallat rappelle à l'Assemblée le rôle de l'OIE en sa qualité d'organisation intergouvernementale élaborant des normes, des lignes directrices et des recommandations sur la santé animale dans le cadre de l'Accord SPS de l'OMC. Il mentionne également un autre mécanisme important que l'OIE met à la disposition de ses Membres : la procédure de médiation informelle. Ce mécanisme volontaire peut servir à régler des différends entre Membres, par le biais de la science et des recommandations de l'OIE relatives à un commerce international plus sûr des animaux et des produits d'origine animale.
14. Le Directeur général présente dans les grandes lignes les objectifs de l'OIE, à savoir :
 - garantir la transparence sur la situation des maladies animales et des zoonoses dans le monde ;
 - collecter, analyser et diffuser l'information scientifique vétérinaire et les méthodes de lutte contre les maladies ;
 - apporter son expertise et encourager la solidarité internationale pour contrôler les maladies animales ;
 - améliorer le cadre juridique et les ressources des Services vétérinaires nationaux.
15. Le Docteur Vallat présente les principaux points sur lesquels reposera le nouveau Plan stratégique de l'OIE pour 2011-2015, ainsi que les concepts et les outils à utiliser au cours de cette période afin de résoudre les problèmes rencontrés.
16. Il commence par présenter la taille de la population mondiale et la tendance à la hausse de la demande en protéines animales, en insistant sur le fait que les prévisions pour 2030 suggèrent que certains experts prévoient une hausse de 50 % de la demande en protéines animales, en particulier dans les pays en développement.
17. Le Docteur Vallat fait remarquer que la mondialisation, les mouvements sans précédent des personnes, des animaux et des produits d'origine animale, ainsi que le changement climatique augmentent le risque de propagation des maladies dans le monde.
18. Il attire ensuite l'attention de l'Assemblée sur l'importance de la sécurité et de la sûreté alimentaires, deux éléments essentiels pour la santé publique. De fait, il est indispensable de pouvoir distribuer des denrées sûres à l'échelle mondiale. En outre, les experts en médecine vétérinaire jouent un rôle majeur dans la protection de la société, non seulement en luttant contre les maladies animales et en prévenant ainsi les pertes qui leur sont associées, mais également en intégrant les résultats des dernières recherches scientifiques afin d'augmenter la production animale et permettre ainsi à tous d'avoir plus accès aux protéines animales (lait, œufs et viande).
19. Le Directeur général souligne l'importance croissante de la santé publique vétérinaire compte tenu du potentiel zoonotique des agents pathogènes animaux. En effet, il rappelle que 60 % des agents pathogènes humains (maladies infectieuses) étaient zoonotiques, 75 % des maladies émergentes étaient zoonotiques, et que 80 % des agents susceptibles d'être utilisés à des fins bioterroristes étaient des agents pathogènes zoonotiques.
20. Puis, il passe aux nouveaux concepts destinés à promouvoir la protection des pays et des régions à l'égard des menaces actuelles et émergentes dirigées contre les animaux et les hommes, et présente dans ce cadre le concept de Bien public mondial. On entend par biens publics, les biens dont les bienfaits sont susceptibles de s'étendre à tous les pays, tous les individus et toutes les générations. Les systèmes de santé mondiaux, par exemple, sont des biens publics mondiaux puisque le contrôle et l'éradication des maladies infectieuses, y compris les zoonoses, ont des répercussions positives aux niveaux national, international et intergénérationnel.

21. Puis, le Docteur Vallat aborde la question de la bonne gouvernance des Services vétérinaires et déclare que celle-ci ne pourrait être obtenue que si tous les Membres satisfaisaient à certaines exigences minimales, telles que:
- la nécessité de posséder une législation appropriée et de la mettre en œuvre grâce à des systèmes efficaces de santé animale à l'échelle nationale;
 - la nécessité de garantir une surveillance, une détection précoce et une intervention rapide à l'égard des foyers de maladies grâce à une chaîne de commande nationale et d'excellentes capacités de diagnostic;
 - la nécessité de reconnaître la responsabilité des gouvernements;
 - la mise en place d'alliances entre les secteurs public et privé (éleveurs, vétérinaires du secteur privé et consommateurs) ;
 - l'apport d'un soutien en vue d'améliorer la qualité des Services vétérinaires au moyen de l'outil PVS de l'OIE (évaluation et analyse des écarts par rapport aux normes internationales);
 - l'apport d'une bonne formation vétérinaire initiale et continue;
 - la mise en place d'activités de recherche appliquée.
22. L'OIE adopte, depuis 1990, un cycle de planification stratégique de cinq ans pour son programme travail. Le Cinquième Plan stratégique de l'OIE (2011-2015), adopté au cours de la dernière Session générale, exploite le succès des plans stratégiques précédents et intègre de nouveaux éléments importants destinés à améliorer la santé animale, la santé publique vétérinaire et le bien-être animal dans le monde entier.
23. Le Directeur général met l'accent sur le fait que ce Plan était le fruit du dialogue mené entre les Membres de l'OIE et le Conseil.
24. Parmi les composantes de ce Plan, le Docteur Vallat insiste sur la contribution de la santé publique et de la santé animale à la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que sur l'application du concept « Une seule santé » pour la réduction des risques de maladies infectieuses à l'interface entre les écosystèmes animaux et les écosystèmes humains. Il conviendra à cet effet d'envisager de mener des travaux dans certains domaines non traditionnels, telles les implications des maladies infectieuses sur la faune sauvage, les animaux dont l'homme utilise la force de travail, les animaux de compétition et les animaux de compagnie, en plus des animaux producteurs de denrées alimentaires. L'OIE travaille sur ce concept à l'échelle mondiale en collaboration avec la FAO, l'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale. Les Directeurs généraux de l'OMS, de la FAO et de l'OIE ont présenté cette année une déclaration conjointe à cet égard.
25. Le Directeur général souligne le rôle clé des Services vétérinaires dans le contrôle des maladies à leur source animale, notamment par la réduction des zoonoses présentant un risque pour la santé publique. Il insiste également sur le fait que certaines des maladies non zoonotiques doivent être considérées comme prioritaires car elles ont des répercussions sur la sécurité sanitaire des aliments, devenant ainsi une question de santé publique.
26. Il déclare que l'OIE continuerait à œuvrer pour le renforcement des capacités techniques, de la gestion, de la législation et de la bonne gouvernance des Services vétérinaires des Membres par le biais du Fonds mondial pour la santé animale et le bien-être des animaux et ce, en collaboration avec des partenaires internationaux, tels que la FAO et l'OMS, des partenaires régionaux et des bailleurs de fonds internationaux, régionaux et nationaux.
27. Le Plan prévoit également le renforcement des outils de communication de l'organisation, y compris des communications officielles (obligatoires au terme de son mandat), ainsi que de son interface avec les professionnels vétérinaires, le public et les médias. L'amélioration et l'harmonisation de la législation vétérinaire à l'échelle mondiale, l'utilisation des produits vétérinaires et la formation vétérinaire initiale et continue seront mises en valeur.

28. Le Docteur Vallat déclare que l'OIE poursuivrait aussi la consolidation des Représentations générales en vue d'accroître son assistance aux Membres par le biais d'activités axées sur le renforcement des capacités.
29. Puis, il déclare que le Cinquième Plan stratégique était conforme aux objectifs généraux de l'OIE. Il explique également que, bien que le Délégué représente le principal point de contact avec les Pays Membres, un système de Points focaux a été mis en place. Chaque pays doit nommer des Points focaux qui l'aideront à travailler sur différents aspects techniques tout en respectant ses autres obligations.
30. Le Directeur général rappelle à l'Assemblée le programme mondial actuel de l'OIE pour le renforcement des Services vétérinaires, qui repose sur l'utilisation de l'outil PVS de l'OIE en vue d'évaluer les performances des Services vétérinaires. Ce programme a été conçu afin non seulement d'améliorer sans cesse le respect des normes de l'OIE sur la qualité, mais également de renforcer les normes et les lignes directrices adoptées par les Membres de l'OIE, qui ont une influence sur les politiques internationales, régionales et nationales relatives à la bonne gouvernance des Services vétérinaires. Le programme est financé par le Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être des animaux, qui reçoit des subventions de nombreux bailleurs de fonds et qui a été créé afin de promouvoir et exécuter les activités de l'OIE visant au renforcement des capacités.
31. Il décrit brièvement l'outil et le processus d'évaluation. Il explique également que la première évaluation PVS, appelée « diagnostic », était suivie de l'analyse des écarts PVS, ou « prescription ». L'OIE collabore avec ses organisations partenaires (principalement la FAO dans les pays en développement) et les bailleurs de fonds afin d'élaborer des programmes d'investissement prioritaires financés soit par chaque pays soit par des bailleurs de fonds internationaux. Cette seconde étape sert à hiérarchiser les besoins identifiés dans le cadre des priorités nationales.
32. Le Docteur Vallat a présenté la situation actuelle au regard du Programme PVS de l'OIE, sur les plans mondial et régional, y compris les évaluations PVS de l'OIE et les missions d'analyse des écarts PVS. Plus de 100 Membres de l'OIE sur les 178 existants ont déjà sollicité l'évaluation PVS, ce qui se traduit par un total de 99 missions et 72 rapports finaux complets.
33. Soixante-deux (62) Membres dans le monde ont déjà sollicité une analyse des écarts PVS, et 34 d'entre eux ont achevé leurs missions.
34. En ce qui concerne l'Afrique, le Docteur Vallat a fait savoir que 43 Membres avaient déjà réalisé leur première évaluation PVS. Il a exhorté les Membres de la région susceptibles d'avoir besoin d'appui au regard du processus PVS et qui n'avaient pas encore demandé d'évaluation, à le faire avant que le Programme PVS ne s'achève, sur une base volontaire.
35. 30 Membres de la région ont demandé l'initiation d'une procédure d'analyse des écarts PVS. Le Directeur général a présenté aux autres Membres les avantages dont ils pourraient bénéficier s'ils demandaient une telle analyse.
36. Le Docteur Vallat a également précisé à quel point il était important pour ses Membres de moderniser leur législation vétérinaire et a rappelé à l'assemblée que l'OIE avait développé un modèle générique qui permettrait aux Membres d'améliorer leur respect des lignes directrices de l'OIE. Il a souligné l'existence de missions spécifiques afin d'aider les Membres avec leurs questions législatives, et la nomination de Membres pilotes en vue d'élaborer un accord avec l'OIE dans le cadre duquel l'organisation leur apportera son soutien et supervisera l'évolution et la mise en œuvre d'un cadre juridique approprié.

37. Le Directeur général a présenté les activités de l'OIE relatives à l'enseignement vétérinaire. L'objectif consiste à faire adopter un programme de formation vétérinaire initiale par l'ensemble des établissements d'enseignement vétérinaire dans le monde. Les compétences indispensables que doivent posséder les vétérinaires au terme de leur formation initiale ont trait au rôle de Bien public et aux responsabilités des vétérinaires dans chaque pays. Il a également présenté les conclusions du travail mené par l'OIE sur l'interaction entre les animaux domestiques et l'environnement, et a énoncé les bienfaits de la production animale dans le monde.
38. Le Docteur Vallat a conclu sa présentation en citant toutes les Conférences mondiales organisées par l'OIE et a invité l'ensemble des pays à y participer activement.
39. Le président de la Conférence remercie le Directeur général de l'OIE pour sa présentation détaillée et invite le Représentant Régional de l'OIE pour l'Afrique à présenter le rapport des activités de la Commission régionale et de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique.

Rapport d'activités de la Commission régionale et de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique

40. Le Docteur Yacouba Samaké, Représentant régional par intérim, commence sa présentation avec une mention spéciale pour le Docteur Abdoulaye Bouna NIANG, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique, décédé le jeudi 25 novembre 2010. Il indique que les messages de sympathie reçus sont l'expression de valeurs fondamentales de générosité, de fraternité, de solidarité, de professionnalisme auxquelles il était profondément attaché.
41. Le Dr Samaké explique que 53 pays africains ont été couverts par les activités de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique (RR-AF), dont 52 sont membres de l'OIE (nouveau membre : Seychelles). Ces activités sont dérivées des axes stratégiques et lignes d'actions du 4ème Plan Stratégique de l'OIE et des engagements réaffirmés dans le 5ème Plan Stratégique. De plus, elles tiennent compte des orientations des piliers du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) (Comprehensive African Agricultural Development Programme), qui constitue la Base de la Politique Agricole de l'Union Africaine.
42. Il fait observer que la plupart des pays africains ont continué à ressentir les effets des crises politique, alimentaire et financière. Cette situation a eu des conséquences parfois dommageables, tant sur la réalisation des activités de la RR-AF que sur le niveau de participation aux activités. Cependant, il faut souligner par exemple les évolutions survenues au Niger (adoption d'une nouvelle constitution), et en Guinée (installation du nouveau Président démocratiquement élu).
43. Le Docteur Samaké mentionne ensuite que dans le domaine de l'appui du Siège, une mission conduite par la Directrice générale adjointe de l'OIE à Bamako a été très riche en enseignements, tant pour la gestion des ressources humaines que celle des ressources financières.
44. Il informe que pour l'opérationnalisation du Centre Régional de Santé Animale (CRSA) de Bamako, des rencontres de concertation sur le CRSA ont eu lieu à Bamako (BIRA, CEDEAO, FAO, OIE) et à Paris (OIE, FAO, BIRA).
45. Par rapport au suivi de la Conférence de la Commission régionale, le Docteur Samaké rappelle que des recommandations issues de la 18ème Conférence ont été suivies d'effet, notamment, l'OIE a continué :
 - d'apporter un soutien en faveur du renforcement des Services vétérinaires ainsi que les projets complémentaires tels que la modernisation de la législation vétérinaire et le jumelage de laboratoires;
 - d'élaborer et d'actualiser des normes pour permettre aux pays importateurs de fonder leurs conditions d'importation sur les normes de l'OIE.

46. Il souligne le fait que quant aux différentes activités réalisées (information zoosanitaire, communication, maladies des animaux sauvages, maladies des animaux aquatiques, sécurité sanitaire des aliments, bien-être animal et produits vétérinaires) dans le cadre du programme « Better Training for Safer Food(BTSF) » financé par la Commission Européenne, elles contribuent efficacement au renforcement des capacités des Services vétérinaires.
47. Le Docteur Samaké estime que concernant le processus PVS de l'OIE, il constitue le principal levier pour aider concrètement les Services vétérinaires à se mettre en conformité avec les normes de l'OIE et à mettre en place une bonne gouvernance de leurs structures et de leurs procédures opératoires.
48. Les faiblesses constatées lors du PVS, ont nécessité les conférences mondiales suivantes, il remarque:
- La Conférence mondiale sur l'enseignement vétérinaire, Paris du 12 au 14 octobre 2009 ;
 - La première Conférence mondiale sur la législation vétérinaire, à Djerba, en Tunisie, du 7 au 9 décembre 2010 : elle est la clé de voûte d'une bonne gouvernance vétérinaire nationale et d'infrastructures vétérinaires de qualité.
49. Il informe que des exercices de simulation ont eu lieu au Togo, Kenya, au Swaziland et en Ouganda en ce qui concerne la grippe aviaire, ainsi qu'au Kenya concernant la peste bovine.
50. Des actes concrets ont été posés dans le cadre du suivi des maladies des animaux sauvages.
51. Quant aux activités proposées pour 2011, le Docteur Samaké commente qu'elles se situent dans le cadre du renforcement des résultats atteints en 2010, surtout du programme BTSF.
52. Il informe par rapport aux infrastructures qu'un bâtiment neuf sur deux niveaux est en cours de finition à Bamako et le Gouvernement du Mali s'est engagé à le mettre intégralement à la disposition de l'OIE.
53. Pour conclure le Dr Samaké souligne que dans ce qui précède, les suggestions suivantes peuvent être faites:
- 1) L'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique pour le renforcement des Services vétérinaires;
 - 2) La poursuite de la sensibilisation pour l'engagement dans le processus PVS, au paiement régulier des contributions, et la mise à jour de la liste de l'ensemble des Points focaux nationaux;
 - 3) Le jumelage entre laboratoires.
54. Il affirme que la RR-AF et les RSR continueront à exhorter les Délégués des Membres à maintenir et à améliorer la diffusion d'informations rapides et fiables sur les maladies animales, y compris les zoonoses. Il en sera de même pour les maladies des animaux sauvages.

Rapport d'activités de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour les pays de la SADC

55. Le Docteur Bonaventure Mtei, Représentant sous-régional de l'OIE, débute sa présentation en mentionnant que grâce au soutien financier obtenu dans le cadre de l'Accord de contribution conclu entre la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA), l'Union européenne (UE) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), les activités de la Représentation sous-régionale pour l'Afrique australe de l'OIE (RSR-AA OIE) ont pu commencer en janvier 2006. La Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique australe et les organisations partenaires de l'OIE, à savoir la FAO et l'UA-BIRA, constituent les piliers sur lesquels repose le Centre régional de santé animale pour l'Afrique australe (CRSA-AA). De plus, la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique australe couvre 15 Pays Membres de l'OIE dans cette sous-région et coopère étroitement avec la Communauté de développement de l'Afrique australe.

56. Il informe que depuis la dernière conférence, qui s'est tenue au Tchad en 2009, la RSR-AA OIE a fini d'installer son siège dans les locaux du Ministère de l'agriculture du Botswana. De surcroît, de nouveaux membres ont été recrutés depuis dans l'équipe : une assistante administrative et financière, Melle Mpho Mantsho, en 2009 et un représentant sous-régional adjoint, le Dr Neo Mapitse, en 2010.
57. Le Docteur Mtei note avec satisfaction que l'équipe a aidé les États Membres à améliorer leurs systèmes de surveillance nationaux et leurs procédures de notification, en veillant à leur compatibilité avec et leur conformité au système WAHIS de l'OIE. Elle a aussi apporté son soutien à 12 Pays Membres en vue de réaliser une évaluation PVS de leurs Services vétérinaires, ainsi qu'à 5 Pays Membres en vue d'effectuer une analyse des écarts PVS. La Représentation sous-régionale a également participé en 2009, plus particulièrement en 2010, aux manifestations qui se sont déroulées lors de la Journée mondiale contre la rage. Elle a, en outre, soutenu plusieurs accords de jumelage de l'OIE dont ont bénéficié les laboratoires nationaux au Botswana, en Afrique du Sud et en Zambie. Elle a aussi appuyé la reconnaissance de deux nouveaux Centres collaborateurs de l'OIE : le premier concernait l'Université de Pretoria (UP) dont la reconnaissance a été entérinée par la Commission régionale en 2009 et le second, qui a trait à l'Université de Rhodes, sera présenté pour avis au cours de cette conférence.
58. Les États Membres de l'OIE appartenant à la CDAA ont constamment reçu des rappels, des conseils et même de l'aide afin de confirmer leur statut sanitaire officiel, notamment au regard de la peste bovine en vue de la déclaration sur l'éradication mondiale de la peste bovine en 2011. En 2010, le Lesotho et le Swaziland ont tous deux été reconnus indemnes de fièvre aphteuse (FA), et le Botswana a ajouté une nouvelle zone à ses zones actuellement indemnes de FA.
59. Le Docteur Mtei informe les participants que depuis la dernière conférence, 10 séminaires régionaux et sous-régionaux ont été organisés sur des sujets tels que la fièvre de la Vallée du Rift (Bloemfontein), l'enseignement vétérinaire (Arusha), la communication (Gaborone), l'importation des produits d'origine animale (Maseru), la formation des nouveaux Délégués de l'OIE (Gaborone) et des Points focaux pour la faune sauvage (Arusha), la notification des maladies des animaux terrestres et aquatiques (Lilongwe et Gaborone), les maladies des animaux aquatiques (Swakopmund) et les produits vétérinaires (Johannesburg). De surcroît, la RSR-AA OIE a aidé (d'un point de vue logistique et financier) de nombreux vétérinaires officiels et scientifiques à prendre part à plusieurs réunions internationales de l'OIE, à savoir la Conférence internationale de l'OIE sur l'identification et la traçabilité des animaux (Buenos Aires), la Conférence mondiale des Laboratoires de référence et des Centres collaborateurs de l'OIE (Madrid) et la Conférence mondiale sur l'enseignement vétérinaire (Paris). De plus, la RSR-AA OIE a financé une formation en laboratoire sur le diagnostic de la rage (OVI, Onderstepoort) en juillet 2009, ainsi que la première réunion des doyens des facultés et des écoles vétérinaires en Afrique australe et en Afrique de l'Est en juillet 2010 (UP, Onderstepoort). Depuis la dernière conférence, les membres de l'équipe de la RSR-AA OIE ont participé à plus de 65 missions (réunions, séminaires et/ou ateliers) et rédigé 7 rapports trimestriels qui ont été transmis au Directeur général, en copie à la CDAA et à la Délégation de l'UE au Botswana. Ils ont également rédigé et distribué deux rapports d'activités annuels (en 2009 et 2010) et deux plans de travail annuels (en 2010 et 2011).
60. Il ajoute que le bureau continue à s'occuper de la gestion et du développement du site Web officiel de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique : www.rr-africa.oie.int. En termes de visibilité, plusieurs articles ont été présentés lors de conférences scientifiques, et tous les efforts ont été déployés pour produire et reproduire les brochures d'informations sur les maladies animales, telles que la rage, le syndrome ulcératif épizootique, l'anémie infectieuse du saumon (AIS), la peste des petits ruminants et les maladies des abeilles mellifères.

61. Le Dr Mtei informe la conférence sur les activités prévues pour 2011 dans lesquelles figurent : la poursuite du soutien technique apporté au Comité technique de l'élevage (CTE) de la CDAA et ses sous-comités ; et l'organisation d'un séminaire régional sur le processus de contrôle progressif de la FA (en coopération avec l'ECTAD-FAO). Des activités de renforcement des capacités sont prévues dans les domaines suivants : maladies des abeilles, maladies des poissons, notification des maladies de la faune sauvage (WAHIS-Wild) et législation vétérinaire. La RSR-AA continuera également à soutenir les efforts consentis par le Groupe de travail composé des doyens des facultés et des écoles vétérinaires en l'Afrique australe et en l'Afrique de l'Est afin d'appliquer, dans cette partie du continent, les recommandations formulées lors de la Conférence de Paris (2009).
62. Il souligne aussi que de nombreuses initiatives ont été programmées, dans le cadre du sous-projet IDENTIFY, en vue de renforcer les capacités de diagnostic laboratoire des pays situés dans la région du Bassin du Congo. Celles-ci comprennent une formation sur l'assurance qualité et les systèmes de gestion des données de laboratoire, ainsi qu'un soutien pour la participation aux conférences régionales, telles que la Réunion du Groupe Afrique de l'Est et Afrique australe sur la rage (SEARG) (qui vient de prendre fin à Maputo), la Conférence mondiale de l'OIE sur la faune sauvage (à Paris en février 2011) et la Conférence mondiale sur la lutte contre la rage (à Séoul en septembre 2011).
63. Il souligne que la RSR-AA OIE a bénéficié d'un soutien financier provenant des contributions volontaires obtenues dans le cadre de l'Accord de contribution CDAA-UE avec l'OIE et du soutien en personnel du Gouvernement français, qui ont été tous deux fort appréciés. Le premier a pris fin en décembre 2009, administrativement et financièrement en novembre 2010. Le second a été prolongé jusqu'à la fin 2011. Depuis 2009, le bureau a réussi à mobiliser d'autres ressources provenant de l'UE, grâce au programme « Meilleure alimentation pour des denrées alimentaires plus sûres » pour l'Afrique, et du Fonds mondial pour la santé et le bien-être des animaux afin de mener à bien les activités de la RSR-AA OIE à Gaborone. Depuis 2010, la Représentation bénéficie également du financement du sous-projet IDENTIFY mentionné précédemment, une composante du projet financé par USAID nommé « Menaces pandémiques émergentes » et inspiré par l'initiative « Un monde, une seule santé ». D'autres sources de financement, telles que le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce de l'OMC et le projet « Renforcement de la Gouvernance vétérinaire en Afrique » de l'UA-BIRA, seront également envisageables en 2011.
64. Le Docteur Mtei conclut invitant tous les participants au Congrès mondial vétérinaire qui se déroulera à Cape Town (Afrique du Sud), du 10 au 14 octobre 2011.

Rapport d'activités de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord

65. Le Docteur Faouzi Kechrid, Représentant sous régional de l'OIE commence sa présentations en rappelant que la Représentation Sous-Régionale (RSR) de l'OIE pour l'Afrique du Nord a été établie en mai 2009 à Tunis (Tunisie) pour couvrir les 5 pays Membres de l'OIE de la sous-région (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie) en lien avec la Représentation Régionale de l'OIE pour l'Afrique basée à Bamako (Mali) et l'Union du Maghreb Arabe (UMA) qui a son siège à Rabat au Maroc. Pour certaines activités coordonnées dans le cadre du GF-TADs¹ et du CRSA2, l'Egypte est également associée.
66. Il informe que le siège de la nouvelle Représentation pour l'Afrique du Nord est situé au 17 avenue d'Afrique à El Menzah V à Tunis et qu'il a été inauguré le 26 janvier 2010 par le Directeur général de l'OIE, Dr Bernard Vallat et le Ministre de l'Agriculture de la République de Tunisie.

¹ Global Framework for the Progressive Control of Transboundary Animal Diseases (Plan-cadre mondial FAO/OIE pour la lutte progressive contre les maladies animales transfrontalières)

² Centre régional de santé animale

67. Le Dr Kechrid mentionne les appuis des partenaires bilatéraux et multilatéraux tel que, l'Italie, avec qui l'OIE a signé une convention de financement (2009 – 2014) pour le soutien de la Représentation OIE de Tunis et pour la surveillance des maladies animales et la sécurité sanitaire des aliments pour la zone méditerranéenne, la Commission européenne pour le financement des formations des Délégués et Points focaux OIE en Afrique (projet BTSF), les bailleurs du fonds mondial OIE de la santé et du bien-être animal pour les missions d'évaluation de la performance des Services vétérinaires et la France qui met à disposition de l'OIE à Tunis un Dr vétérinaire.
68. Le Dr Kechrid explique que l'objectif spécifique de la RSR OIE de Tunis est de fournir aux Pays Membres de la région des services rapprochés et adaptés contribuant à l'amélioration de la gouvernance vétérinaire et permettant ainsi de renforcer la prévention, la surveillance et le contrôle des maladies animales. La RSR OIE de Tunis entend ainsi contribuer à l'amélioration de la qualité des informations concernant les maladies animales et œuvrer à l'harmonisation des méthodes de lutte contre ces maladies, en collaboration avec les Services de santé animale nationaux ou internationaux établis dans la région.
69. Le programme de travail validé par le Directeur général en février 2010 permettra à la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord de confirmer progressivement son rôle de chef de file pour l'appui à la gouvernance vétérinaire dans la sous-région conformément au mandat de l'OIE voté par les 178 Membres.
70. Le Dr Kechrid souligne que d'un point de vue opérationnel, le programme de travail pour l'Afrique du Nord est articulé autour de 4 priorités OIE qui sont :
- le suivi et la mise en œuvre du processus PVS de l'OIE,
 - la formation des Délégués OIE et Points focaux OIE,
 - le développement de jumelages de laboratoires OIE dans la région,
 - l'appui aux Membres pour l'obtention de statuts sanitaires officiels OIE (fièvre aphteuse et ESB notamment).
71. Pour conclure le Dr Kechrid énumère les diverses activités menées depuis l'ouverture la RSR-AN comme suit :
- 1- Poursuivre la mise en œuvre du processus OIE-PVS dans tous les pays de l'UMA (des évaluations OIE-PVS ont été réalisées dans les cinq pays de la zone ; une mission d'analyse des écarts et une mission d'identification de la législation vétérinaire ont été réalisées dans un des cinq pays). Des missions d'analyse des écarts, missions législation, appuis pour l'organisation de tables rondes des bailleurs et missions de suivi PVS seront relancées rapidement.
 - 2- Organiser des formations de Délégués OIE et Points focaux OIE afin d'aider notamment les Membres à améliorer l'utilisation du système WAHIS de l'OIE en collaboration avec le Service de l'information sanitaire du siège de l'OIE (formation des points focaux WAHIS à Tunis du 11 au 13 novembre 2010) ou encore d'améliorer les capacités de communication des Services vétérinaires (Séminaire régional de l'OIE sur la communication pour les pays francophones d'Afrique à Rabat en octobre 2010). La RSR Tunis a également participé à l'organisation, en liaison avec le siège à Paris, de la première Conférence mondiale sur la législation vétérinaire (Djerba, Tunisie du 7 au 9 Décembre 2010) et a été impliquée dans d'autres formations ou conférences mondiales (séminaires pour les Délégués OIE récemment nommés à Gaborone, pour les points focaux faune sauvage à Arusha et Bamako, pour les points focaux pour les maladies des animaux aquatiques à Swakopmund, etc.)

- 3- Intervenir en appui à la préparation d'accords de jumelage OIE bénéficiant aux laboratoires et institutions vétérinaires de la zone UMA. La RSR-AN conduit un projet de collaboration pour la fièvre catarrhale du mouton entre les laboratoires basés en Italie, en Tunisie et au Liban avec une démarche très similaire à un jumelage. Elle cherche à développer une collaboration à long terme entre ces laboratoires et d'autres laboratoires de la région méditerranéenne (Algérie notamment). Un projet de jumelage sur la sécurité sanitaire des aliments entre le centre Collaborateur de l'IZS de Teramo et l'Institut pour la recherche Vétérinaire de Tunisie (IRVT) de Tunis a également été approuvé par l'OIE.
- 4- Intervenir en appui pour l'obtention de statuts sanitaires officiels OIE. En septembre 2010 a eu lieu à Tunis une réunion technique intitulée « Statuts sanitaires officiels fièvre aphteuse : intérêts pour les pays d'Afrique du Nord » avec la participation de tous les Délégués de la région et de la FAO. En décembre 2010, une table ronde des responsables des laboratoires d'analyse vétérinaires du Maghreb a également été organisée à Djerba en marge de la conférence mondiale législation. Un objectif commun a été validé pour le Maroc, l'Algérie et la Tunisie : présenter trois dossiers de demande de statut indemne de FA (avec ou sans vaccination).
72. La RSR-AN s'est impliquée par ailleurs dans différentes réunions ou ateliers en lien avec la mise en place du Centre régional de santé animale ou du réseau méditerranéen de santé animale, REMESA (réunions du comité permanent conjoint à Tunis en juillet 2009, à Saragosse en avril 2010 et à Alger en février 2011 ; réunion du réseau d'épidémiologie vétérinaire (REPIVET) à Rabat en décembre 2009, réunion du GF-TADs à Addis Abeba, etc.).

Rapport d'activités de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique

73. Le Docteur Walter Masiga, Représentant sous-régional de l'OIE débute son exposé mentionnant les Pays Membres de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique comme suit : Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Érythrée, Kenya, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan et Tanzanie.
74. Il fait référence aux activités administratives et présente l'équipe de la Représentation sous-régionale basée à Nairobi, qui est désormais pleinement opérationnelle.
75. Il informe que le Gouvernement kényan a eu l'obligeance de mettre à sa disposition des locaux qui ont été aménagés et équipés par l'OIE. La cérémonie d'inauguration aura lieu dès que le Directeur général de l'OIE sera disponible. Pour l'heure, l'inauguration officielle est prévue entre le 5 et 8 juin 2011, pendant la réunion des nouveaux Délégués pour le Moyen-Orient et l'Afrique.
76. Il souligne que la convention avec le pays d'accueil devrait être signée sous peu par l'OIE et le Gouvernement kényan. Le statut diplomatique sera octroyé au bureau régional à la suite de la signature de la convention. Les projets d'accord OIE/IGAD et OIE/EAC ont, par ailleurs, été transmis à l'IGAD et l'EAC.
77. Concernant les activités techniques, il exprime que dans le cadre du renforcement des capacités au regard des normes de l'OIE, la Représentation sous-régionale a organisé un atelier de formation qui était adressé aux Points focaux nationaux de l'OIE pour le bien-être animal, à Addis Abeba (Éthiopie) du 9 au 11 novembre 2010. Elle a aussi pris part à la formation des Points focaux de l'OIE pour la faune sauvage à Arusha (Tanzanie) du 16 au 19 mars 2010, les animaux aquatiques à Swakopmund (Namibie) du 15 au 19 juin 2010, et les produits vétérinaires à Johannesburg (Afrique du Sud) du 23 au 26 novembre 2010.
78. Le Représentant sous-régional mentionne sa participation au séminaire régional d'information à l'intention des nouveaux Délégués de l'OIE en Afrique, à Gaborone (Botswana) du 9 au 12 mars 2010 et aux différentes réunions de coordination et liens avec les organisations régionales ou internationales, au 5ème Comité de pilotage du GF-TAD, à la 15ème réunion du Comité exécutif ALive et à la réunion de l'Assemblée générale d'ALive le 9 avril 2010 à Addis Abeba (Éthiopie), parmi plusieurs autres activités.

79. Faisant référence aux réunions portant sur les projets en cours ou à venir le Dr Masiga souligne que la Représentation sous régionale est un acteur clé dans le projet sur les menaces pandémiques émergentes financé par USAID, notamment dans le projet « Identify » qui vise à renforcer les capacités des laboratoires dans le bassin du Congo. Le Représentant sous-régional a pris part aux réunions organisées à cet égard à Kampala (Ouganda) les 26 et 27 avril 2010, à Brazzaville (République du Congo) du 9 au 11 juin 2010 et à Kampala (Ouganda) du 2 au 4 novembre 2010.
80. Le Représentant sous-régional évoque les réunions qui portaient sur l'élaboration du futur projet financé par l'Union européenne visant à renforcer la gouvernance vétérinaire en Afrique. Le BIRA sera un partenaire clé dans ce projet et l'OIE poursuivra son programme afin de renforcer les capacités des Services vétérinaires en Afrique.
81. Il présente une liste d'autres projets en cours de discussion comme suit:
- Projet de collaboration entre les laboratoires de l'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique et les laboratoires européens à des fins de formation en laboratoire
 - Création d'un Groupe régional sur le bien-être animal
 - Menaces pandémiques émergentes (Identify)
 - Renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique
 - Renforcement du commerce du bétail entre la Corne de l'Afrique et les États du Golfe
82. En guise de conclusion le Docteur Masiga indique qu'à l'instar des autres Représentations de l'OIE en Afrique, la Représentation sous-régionale pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique apportera également son soutien aux Communautés économiques régionales afin de les aider à maîtriser les maladies animales transfrontalières. Ce soutien s'inscrit dans le Mécanisme de coordination régionale intégrée.

Le point sur les activités de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux aquatiques

83. Le Professeur Eli Katunguka Rwakishaya a participé à la 19ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, qui s'est tenue à Kigali (Rwanda) du 14 au 18 février 2011. Il a présenté un document intitulé « État d'avancement des travaux réalisés par la Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques » (« Update on developments in aquatic animal health Standards Commission (AAHSC) »). Il a informé les Membres que la Commission actuelle, présidée par le Docteur Barry Hill, a été élue en mai 2010 et qu'elle se compose de six membres. La Commission se réunit environ deux fois par an dans le cadre de ses activités et collabore avec des Groupes ad hoc sur des tâches hautement spécialisées. Parmi les Groupes ad hoc actuels figurent l'« équipe crustacés » du Groupe ad hoc chargé de la liste OIE des maladies des animaux aquatiques, le Groupe ad hoc sur la sécurité sanitaire des produits dérivés d'animaux aquatiques, le Groupe ad hoc sur l'utilisation responsable des antimicrobiens chez les animaux aquatiques et le Groupe ad hoc sur la surveillance de la santé des animaux aquatiques.
84. Au cours de sa présentation, il a insisté sur l'importance accrue de l'aquaculture en Afrique et la nécessité d'augmenter la production de poisson afin de répondre à la demande sans cesse croissante d'une population mondiale en plein essor et participer au commerce international du poisson.
85. Les normes de l'OIE relatives aux animaux aquatiques sont élaborées par la Commission avec le concours d'experts de renommée internationale et l'étroite collaboration d'autres commissions : à savoir, la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres, la Commission des normes biologiques et la Commission scientifique pour les maladies animales. La Commission prend également en considération l'avis des Délégués par le biais de projets et révisions de textes. Puis, les versions finales des textes sont soumises pour adoption au cours de la Session générale de l'OIE. Le Professeur a encouragé les pays africains à formuler des commentaires à l'égard des projets de textes et des textes révisés afin de participer à l'élaboration des normes en vue de les adopter et de les appliquer dans le cadre des échanges commerciaux. Les principales normes figurent dans le Code aquatique et sont exposées en

détail dans le Manuel aquatique. De surcroît, les Membres ont été encouragés à lire ces documents et les partager avec les Points focaux pour les maladies des animaux aquatiques de leur pays.

86. La Commission participe aussi à l'examen des candidatures aux postes de Laboratoires de référence et de Centres collaborateurs de l'OIE, ainsi qu'à l'étude des projets de jumelage. Les Membres ont été informés des derniers dossiers approuvés. Le Professeur Eli Katunguka Rwakishaya a attiré l'attention sur la publication concernant la surveillance sanitaire des animaux aquatiques et les a conviés à prendre part à la Conférence mondiale sur « Les programmes de santé destinés aux animaux aquatiques : un intérêt majeur pour la sécurité alimentaire mondiale » qui se tiendra à Panama en juin 2011.
87. Pour conclure, les Délégués africains ont été invités à s'intéresser aux questions relatives à la santé des animaux aquatiques et accorder plus d'attention à l'aquaculture comme moyen d'accroître l'accès des protéines animales à une part plus importante de la population du continent africain, en plus de l'augmentation des revenus des ménages.

Thème technique I

Le recensement des animaux d'élevage en Afrique : un outil vital pour la surveillance et le contrôle des maladies chez les animaux d'élevage

88. Le Dr. Neo Mapitse débute sa présentation en faisant un rappel sur l'histoire du recensement en agriculture tout en mettant une emphase particulière sur l'utilité d'une telle activité pour les Services vétérinaires. En effet, le recensement des animaux d'élevage peut aider à la planification de plusieurs activités des Services vétérinaires dont la surveillance et le contrôle des maladies animales.
89. Le Dr Mapitse explique que l'OIE, bien que n'ayant pas encore établi de normes ou de lignes directrices sur le recensement, a développé des « Principe Généraux d'identification et de traçabilité des animaux vivants » qui ont un intérêt pour le recensement des animaux d'élevage. Il rappelle également que les Pays Membres doivent soumettre l'information concernant leur population animale dans leur Rapport annuel dans WAHIS. L'information ainsi collectée est ensuite validée et mise à disposition sur la Base de données du système mondial d'information sanitaire de l'OIE (WAHID).
90. Il enchaîne en présentant la méthodologie utilisée pour évaluer l'état de la situation en Afrique concernant le recensement des animaux d'élevage. Un questionnaire a été adressé aux 52 Délégués africains de l'OIE. Puis, une analyse superficielle des réponses transmises par trente-huit (38) pays a été réalisée. Le principal objectif visait à déterminer si les pays en Afrique recensaient les animaux d'élevage et si, le cas échéant, ce recensement était considéré comme un outil vital pour la surveillance et le contrôle des maladies chez les animaux d'élevage.
91. Il explique que sur les 38 pays répondants, 92 % recensent les animaux d'élevage dont 18 suivent des programmes établis. Sur les 15 pays qui disposent d'un programme ad hoc, seuls 8 possèdent une législation soutenant le recensement des animaux d'élevage par les Services vétérinaires, l'autorité statistique centrale ou, dans une moindre mesure, par le ministère en charge des animaux d'élevage et/ou de l'agriculture. Il rapporte cependant qu'aucun lien évident n'a été établi entre l'absence de législation, l'incapacité éventuelle à prélever des impôts sur les animaux d'élevage (67 %) et la fréquence avec laquelle les recensements sont entrepris.
92. Le Dr. Mapitse explique que les autorités statistiques centrales et les Services vétérinaires se partagent à part égale la responsabilité du développement des méthodes de recensement, de la conduite du recensement et de l'archivage des informations recueillies. Sur l'ensemble des pays répondants, 49 % recrutent des vétérinaires et des paravétérinaires du secteur public pour effectuer le recensement ; toutefois, un grand nombre de pays font également appel aux vétérinaires du secteur privé et acceptent les déclarations des propriétaires d'animaux.

93. Il remarque que l'évaluation des ressources animales disponibles, la détermination de leur distribution et de leur densité, la présence des programmes nationaux de contrôle des maladies, et la mise à disposition des informations recueillies afin de mener à bien ces programmes figurent parmi les priorités énoncées par 83 % à 60 % des pays. Sur l'ensemble des pays répondants, 71 % utilisent systématiquement les informations recueillies dans le cadre des recensements pour prendre des décisions en santé animale, notamment lors de la conception de programmes de vaccination et de surveillance des maladies.
94. Le Dr Mapitse signale que dans la majorité des cas, les programmes de recensement ne couvrent pas l'identification des animaux d'élevage. Cependant, sur ces 35 pays, 51 % profitent du recensement de la population humaine, des enquêtes agricoles et des programmes de santé animale menés à l'échelle nationale pour recenser les animaux d'élevage. Il rappelle que le recensement est une bonne occasion pour les professionnels chargés de la santé animale d'évaluer le statut sanitaire des animaux d'élevage.
95. Le Dr Mapiste remarque aussi que la réticence des éleveurs à divulguer le nombre d'animaux d'élevage en leur possession, notamment pour des raisons culturelles, constitue le principal obstacle dans 17 pays. Il rapporte également que la transhumance et le nomadisme, entre autres, viennent s'ajouter aux autres difficultés rencontrées par les agents recenseurs, tout comme l'accessibilité aux zones isolées.
96. Il rapporte que de nombreux pays ont proposé que l'OIE contribue au recensement des animaux d'élevage en développant des lignes directrices sur les méthodes à appliquer, offrant ainsi un cadre uniforme et standard pour le recensement des animaux d'élevage et des méthodes abordables d'identification des animaux d'élevage.
97. Il résume un résultat important de son analyse à savoir que les trois principaux objectifs visés lors de la conduite d'un recensement, à savoir l'évaluation des ressources animales disponibles, la détermination de la distribution spatiale des programmes de contrôle des maladies chez les animaux d'élevage et la détermination de la densité de ces programmes, montrent l'importance des autorités statistiques centrales. Ce cadre institutionnel prévoit une collaboration et la pérennité des activités lorsque, en l'absence de fonds nécessaires, les Services vétérinaires se trouvent dans l'incapacité de recenser les animaux d'élevage. Il déclare qu'il incombe donc aux Services vétérinaires de veiller à ce que leurs objectifs soient inclus lors de la planification de la méthodologie à appliquer au recensement des animaux d'élevage si les informations qui en sont issues sont destinées au secteur de l'élevage.
98. Il conclut en expliquant que l'analyse des résultats au questionnaire, bien que n'ayant pas permis d'affirmer catégoriquement que le recensement des animaux d'élevage en Afrique était un outil vital pour la surveillance et le contrôle des maladies animales, aura permis d'extraire de l'information pertinente afin d'approfondir la connaissance concernant l'utilisation du recensement en Afrique et pour en améliorer son utilisation par les Services Vétérinaires.

Discussions

99. Le président de la session remercie le conférencier pour sa présentation et souligne l'écart qui existe entre les pays en voie de développement et les pays plus avancés.
100. Le Délégué du Soudan félicite le conférencier pour sa présentation très riche en information.
101. Il remarque l'importance du recensement dans les pays et en même temps souligne les difficultés rencontrées par le Soudan afin d'obtenir des conseils techniques pour réaliser le recensement. Le dernier recensement a été fait en 1976.
102. Il commente que, dans le questionnaire il aurait fallu demander quand le recensement a été fait et quelles méthodes ont été utilisées. Tout cela pour pouvoir donner des indications aux pays qui veulent faire leur propre recensement.

103. Le Délégué du Soudan attire l'attention sur le fait que l'OIE devrait faire des recommandations sur les modalités techniques à utiliser pour réaliser un recensement en Afrique. L'intervenant se demande comment font les autres pays pour faire ces recensements.
104. Il informe que la FAO ainsi que d'autres organisations ont été contactées à ce sujet mais aucun conseil précis n'a été fourni. Par exemple, il n'y a pas eu de réponse concernant la valeur du recensement aérien entre autres questions.
105. Le Délégué du Niger remercie le conférencier pour cette synthèse des questionnaires qui ne fut sans doute pas facile à faire.
106. Il présente l'expérience du Niger qui a initié un recensement en 2001 pour le conclure en 2005. Il parvient à la conclusion que c'est une opération complexe surtout quand il y a différents systèmes d'élevage. Dans ce cas, il faut donc différents outils pour réaliser un recensement favorisant l'approche modulaire.
107. Le Délégué du Niger souligne que dans le cadre de cette approche, des outils ont été au préalable testés grâce à l'appui de la Banque Mondiale. Avec la FAO, le Niger a rédigé un document, financé par la suite par l'Union Européenne et le Niger. La FAO étant devenue agence d'exécution.
108. Il informe que le Niger dispose d'une base de sondage issue du dernier recensement agricole et qui tient compte de l'élevage sédentaire. Concernant l'élevage transhumant, les axes de transhumance sont dû être identifiés avant de faire le recensement. En élevage nomade, le Niger a identifié au préalable les points de concentration du bétail, les points d'eau, les mares.
109. Il indique que, en parallèle, les agents recenseurs ont suivi une formation poussée.
110. Il soulève le problème de la crainte des éleveurs qui pensent qu'ils vont être taxés sur le nombre d'animaux qu'ils possèdent, d'où l'importance de la communication pour lever toute crainte. Dans le cas précis du Niger, il explique qu'ils ont fait appel à l'aide des autorités coutumières, administratives ainsi que à tous les canaux de communication.
111. Il exprime avec satisfaction que la phase de préparation a été très complète et minutieusement préparée soulignant le fait que la FAO souhaite présenter cette approche modulaire du recensement faite au Niger à d'autres pays. Dans cet esprit, le Niger a présenté le travail en 2007 à Rome, au siège de la FAO.
112. Il s'inquiète du fait que l'image donnée par un recensement fait à l'instant « T » change forcément avec le temps. A ce sujet il se demande quel est l'effectif du bétail après un an de recensement.
113. Il continue son intervention faisant référence à des outils qui ont été développés avec le CIRAD, l'ILRI, AGRIMET et le Ministère concerné afin de déterminer les paramètres de productivité du cheptel, donc estimer le croît des troupeaux, cela pour permettre la mise à jour régulière des données du recensement. Il informe que le prochain recensement est prévu pour 2015.
114. Le Niger a partagé avec la CEDEAO ces méthodes de mise à jour du croît du cheptel.
115. Le Niger a fait également une enquête par questionnaire en direction des ménages pour connaître ceux qui vaccinaient leurs animaux et ceux qui les traitaient en utilisant la pharmacopée traditionnelle.
116. Le Délégué du Niger conclut en disant que l'approche modulaire du recensement est celle qui donne le plus d'information.
117. Le Délégué de la Guinée exprime son intérêt à partager son expérience de recensement et de l'identification des animaux.

118. Il informe la Conférence que le recensement, avant la révolution, était réalisé sur une base annuelle avec comme objectif affiché de collecter des taxes sur le cheptel. Il souligne qu'à ce moment le pays disposait d'une base de données de tous les éleveurs. Cependant, le pays était conscient que les producteurs dissimulaient les troupeaux et de ce fait il ne se dénombrait que 10-15 % des troupeaux.
119. En 1984, avec la suppression de la taxe sur le bétail, la confiance avec les éleveurs a été rétablie et le nombre d'animaux présentés a augmenté.
120. Il remarque que la Guinée a développé il y a 10 ans l'identification des animaux par un système de tatouage composé d'une succession de chiffres et de lettres en fonction de la localisation géographique. L'identification de l'éleveur est donc simple et précise avec ce système en plus de faciliter la traçabilité et ainsi limiter le vol de bétail.
121. Il estime que ce système pourrait être vulgarisé. D'ailleurs il informe que le Sénégal s'y était intéressé ainsi que d'autres pays, mais sans concrétisation.
122. Un membre de la Délégation du Rwanda demande des clarifications concernant l'utilisation du Système WAHIS en Afrique. Elle se demande si l'OIE pourra d'avantage appuyer les Pays membres à ce sujet.
123. Le Délégué du Kenya félicite le présentateur pour son exposé en manifestant son accord avec la position exprimée par le Soudan.
124. Il explique que le recensement est difficile et pas seulement au Soudan. Il a été fait au Kenya en parallèle au recensement humain. Pendant des années, il indique n'avoir aucune idée du nombre des animaux. Maintenant, il sait qu'il y a 3 millions de bovins au Kenya.
125. Il estime que le marquage aide à connaître les mouvements des animaux et limite le vol des animaux d'élevage qui est très courant en Afrique.
126. Il considère qu'en système d'élevage sédentaire, on peut compter plus ou moins facilement les animaux, mais en système d'élevage pastoral, les chiffres obtenus lors d'un recensement peuvent varier grandement. L'identification devient donc indispensable et nécessaire et a tout le moins facilite le recensement.
127. Il annonce que le Kenya va mettre en application la loi dont il dispose sur l'identification en utilisant pour la première fois, les moyens électroniques d'identification.
128. Ensuite, le Délégué de l'Ouganda indique que le recensement n'a pas été régulier dans son pays. Il souligne également l'importance de bonnes données démographiques dans le contrôle des maladies.
129. Il est convaincu que le fait d'associer le recensement à une compensation quelconque facilite la collaboration des éleveurs est plus facile.
130. Pour l'influenza aviaire, il a été dit à l'époque que, s'il y avait des foyers, il faudra abattre les animaux, mais lorsqu'on a parlé de compensation, les éleveurs ont vite compris l'importance du recensement des animaux.
131. Il explique que de nos jours, contrairement aux recensements faits auparavant, les contraintes financières rendent plus difficile la mise en place des activités de recensement.
132. Il a insisté sur l'importance de financer, d'abord les activités de recensement pour ensuite pouvoir aider le pays à accéder à des financements d'autres activités. Par exemple, lors du projet d'amélioration de l'élevage, financé par la Banque Mondiale, pour les besoins de définition des actions, des chiffres actualisés étaient demandés.
133. Le Délégué du Maroc félicite le présentateur pour avoir pu synthétiser un thème difficile, notamment compte tenu de la disparité de l'élevage africain.

134. Il note la difficulté pour définir ce qu'est le recensement (selon le titre de la présentation). C'est parfois une énumération exhaustive du cheptel mais on dit aussi qu'il résulte d'une enquête et de l'extrapolation des résultats que cette enquête apporte, ce qui est donc très différent. Le questionnaire aurait donc dû être plus précis de telle sorte d'obtenir des réponses plus explicites.
135. Il indique que le Maroc procède à un recensement exhaustif tous les dix ans. Si non, des enquêtes ponctuelles sont effectuées deux fois par an en avril et en octobre.
136. Le Délégué du Maroc insiste sur le fait que le but du recensement dépend de l'utilisateur des données ainsi saisies. Les utilisateurs peuvent en effet être, les Service Vétérinaires, les ingénieurs, les statisticiens ou les gestionnaires. Or le questionnaire n'identifiait que les besoins des Service Vétérinaires. Il se demande ainsi que devrait être le rôle des Service Vétérinaires dans l'amélioration des systèmes de recensement en général.
137. Le Délégué du Sénégal remercie l'OIE pour l'évocation du souvenir du Dr Abdoulaye B. Niang. Il félicite le présentateur pour la synthèse.
138. Il considère que le recensement est un outil vital pour la surveillance mais aussi pour les programmes de prophylaxie et pour permettre de les évaluer au travers des indicateurs de suivi tels que la mortalité, la morbidité, entre autres.
139. Le Délégué du Sénégal confie qu'il n'est pas régulier de faire un recensement dans son pays. Cette activité relève du ministère des ressources animales et les Services vétérinaires y contribuent. Il considère que des lignes directrices sont nécessaires et se demande si l'OIE ne pourrait pas appuyer dans ce sens.
140. Des telles lignes directrices pourraient faciliter l'harmonisation des approches méthodologiques.
141. Selon lui, l'approche régionale permettrait de faire un programme régional de recensement et éventuellement trouver des appuis financiers.
142. Le Délégué de Maurice félicite le présentateur et demande quelle est la méthodologie utilisée dans certains pays pour compter le nombre de chiens et chats.
143. Ensuite, concernant le recensement du bétail, il explique que le Gouvernement a un budget qui a permis de faire un recensement fait dans des conditions particulières car il a été mis en place avec des incitations données aux éleveurs. Les Services vétérinaires n'ont pas été impliqués pendant le recensement. Ils ne l'ont été qu'après, notamment dans le cadre du déparasitage des animaux.
144. Le Délégué du Ghana partage avec la Commission Régionale l'expérience de son pays. Avant 1997, les Services vétérinaires étaient responsables de la mise en place des recensements et avaient les ressources financières pour cela. Depuis 1997, les règles ont changé. En conséquence, il est devenu plus difficile de connaître maintenant le nombre des animaux présents.
145. Il suggère que les Gouvernements soient sensibilisés pour qu'ils comprennent l'importance du recensement et mettent les ressources financières nécessaires au financement adéquat de ces activités.
146. Le Délégué de la Tanzanie félicite le conférencier. Il précise que le dernier recensement du pays fut effectué en 1984. Il informe que depuis l'évaluation de la population animale est faite selon une enquête quinquennale. Il est cependant conscient du manque de précision des résultats d'où l'utilité d'un décompte total.
147. Cependant, il informe que son Gouvernement veut maintenant faire un recensement complet tenant en compte les paramètres de productivité. Il est planifié en 2012.

148. Le Délégué de la Côte d'Ivoire félicite le présentateur. Il souligne que le recensement est un outil de planification et de préparation à la lutte contre les maladies du bétail. Le recensement est fait de manière régulière et demeure très onéreux.
149. Il se demande s'il ne serait pas préférable de rendre obligatoire la déclaration des populations animales et de développer des méthodes harmonisées afin de pouvoir comparer les résultats sur un territoire donné.
150. Le Délégué du Malawi félicite le présentateur. Il mentionne ensuite que son pays effectue un recensement annuel. Il suggère que la faible population du pays facilite peut-être la tâche. Au cours du recensement, le pays est divisé en petites portions, et le recensement est fait portion par portion par des agents. Les paysans et fermiers aident beaucoup ces agents pour cela.
151. Un représentant du Rwanda explique que la réticence des éleveurs à présenter leurs animaux est surtout liée au système de taxation des animaux, d'où les problèmes de sous-estimation du cheptel. Les Services Vétérinaires sont arrivés à obtenir des bons chiffres en expliquant aux éleveurs qu'il était important de bien indiquer le vrai nombre d'animaux qu'ils possédaient vu les répercussions sur des éventuels programmes de vaccinations.
152. En outre, il fait référence à l'importance des données pour la prise de décision en mentionnant le discours d'ouverture Mme La Ministre ou elle faisait référence au programme « une vache par famille ». Le recensement permet d'identifier les déficiences concernant, entre autres, les animaux laitiers. Les Services Vétérinaires utilisent les données des recensements pour orienter la production nationale.
153. Le Délégué du Nigeria soutient l'intervention du Ghana concernant la sensibilisation des Gouvernements par rapport au problème du recensement.
154. Au Nigeria, le dernier recensement date de 1991. Le recensement est capital pour le contrôle des maladies animales et pour la production animale.
155. La Déléguée du Lesotho indique que, dans son pays, c'est le bureau des statistiques sous le Ministère des Finances qui est responsable du recensement du cheptel. Il est effectué tous les 5 ans, mais avec une actualisation faite chaque année.
156. Par rapport à la question soulevée relative au recensement des chiens et chats particulièrement difficiles à obtenir, le Dr Néó Mapitsé a répondu en indiquant que les chiffres présentés étaient issus des questionnaires renvoyés par les pays.
157. Le Directeur général de l'OIE intervient pour clarifier ce que peut faire l'OIE afin d'appuyer les responsables des Services Vétérinaires de l'Afrique à ce sujet.
158. Il explique que le problème principal pour les Services Vétérinaires est de disposer de la connaissance des populations animales la plus précise et la plus actualisée possible.
159. Il rappelle à la Commission que lors d'une Conférence régionale de l'OIE pour l'Afrique l'identification des animaux a fait l'objet d'une recommandation. Il insiste sur le fait qu'il conviendrait de traiter faut traiter le recensement et l'identification de façon parallèle.
160. Le Directeur général souligne qu'il convient d'agrèger des données de différentes sources, telles que :
- Les recensements précédents qui sont une source qu'il faut croiser avec diverses autres données car on ne peut pas vraiment rentrer dans tous les villages à un instant T et compter tous les animaux du pays.
 - La vaccination est une autre source intéressante, mais les éleveurs réticent à la vaccination peuvent parfois cacher leurs animaux, même lorsque c'est gratuit.
 - Les abattages sont autre source.
 - Les études de consommation de la même manière (lait, viande ...)
 - Les données des importations, des exportations, etc.

161. Il confirme l'importance de sensibiliser les Gouvernements et promet l'appui de l'OIE dans cette démarche. Il faut convaincre les décideurs que le recensement animal est aussi important que le recensement humain.
162. Le Président invite les Délégués du Soudan, Niger, Sénégal, Maroc et Ouganda à se réunir pour préparer une recommandation sur le sujet traité par ce thème technique.

Le point sur les activités de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres

163. Le Docteur Thiermann a fait le point sur les activités les plus récentes de la Commission du Code, qui ont été présentées lors de la dernière réunion de la Commission le 11 février 2011. Il a exposé brièvement le travail réalisé par la Commission et les recommandations formulées par celle-ci au regard des chapitres les plus pertinents pour la région, qui seront présentées pour adoption lors de la Session générale en mai 2011.
164. Il a également expliqué plus en détail le processus d'élaboration des normes de l'OIE et fourni aux Délégués des recommandations quant à la manière d'améliorer leur participation pendant l'année, à la fois au niveau individuel et dans le cadre d'une coordination régionale.
165. Il a parlé des récentes améliorations qui ont été apportées au chapitre en ce qui concerne les critères utilisés pour lister les maladies de la liste de l'OIE et qui seront pour la première fois soumises pour commentaire. Puis, il a présenté les maladies dont la suppression de la liste a été proposée. Il a également décrit le projet de la Commission du Code d'agencer les chapitres du Code consacrés aux maladies en fonction des agents pathogènes et non des espèces hôtes.
166. Il a également évoqué l'élaboration, par la Commission scientifique, d'un nouveau questionnaire sur la reconnaissance par l'OIE du statut des pays au regard de la peste équine. En ce qui concerne la fièvre aphteuse, il a rappelé aux Membres l'importance pour la région de soutenir l'adoption du nouvel article qui a été proposé sur la reconnaissance par l'OIE d'un programme national officiel de lutte contre la fièvre aphteuse.
167. Il a commenté l'inclusion de nouveaux concepts (compétences vétérinaires, communication et législation) dans le chapitre sur la qualité des Services vétérinaires, qui deviendront de nouveaux critères PVS. Parmi les autres sujets abordés figuraient la révision du chapitre sur la salmonellose ; le travail en cours sur les chapitres traitant du bien-être animal, à l'instar du chapitre sur les animaux utilisés dans le cadre de l'enseignement et de la recherche ; et le nouveau chapitre sur la production de poulets de chair. Il a insisté sur l'importance de recevoir les commentaires des Membres sur le projet de chapitre relatif à la production de poulets de chair car celui-ci servira de modèle pour les futurs chapitres sur le bien-être animal dans les systèmes de production.
168. Le Docteur Thiermann a également indiqué que plusieurs commentaires de Membres avaient été reçus sur tous les chapitres relatifs aux maladies des abeilles et ont été transmis à un nouveau Groupe ad hoc pour considération. En ce qui concerne le chapitre sur l'encéphalopathie spongiforme bovine, le Docteur Thiermann a fait savoir qu'aucun Membre n'a présenté de nouvelle proposition ou de nouveau commentaire et, par conséquent, qu'aucun texte sur cette maladie ne ferait l'objet d'une discussion au cours de la Session générale, pour la première fois depuis de fort longtemps.
169. Pour finir, il a cité le nouveau chapitre sur l'avortement enzootique des brebis, le chapitre sur la maladie vésiculeuse du porc et le chapitre sur la rage qui sera transmis à un nouveau Groupe ad hoc.

Discussions

170. Le Délégué du Zimbabwe a demandé de quelle manière il convenait de traiter les litiges soulevés par les maladies ne figurant pas sur la liste de l'OIE. En réponse, le Président de la Commission du Code a indiqué que, conformément aux obligations de l'OMC, tout pays importateur a le droit de se protéger indépendamment de l'inscription de la maladie sur la liste de l'OIE. Toutefois, celui-ci doit fournir des preuves scientifiques indiquant que la maladie représente une menace pour son territoire.
171. À cet effet, le pays importateur doit prouver l'absence sur son territoire de la maladie concernée, ou que celle-ci est maîtrisée dans le cadre d'un programme d'éradication, et qu'il applique sur son territoire des mesures identiques à celles qui seraient exigées d'un pays exportateur.
172. De surcroît, le Docteur Thiermann a décrit une autre procédure susceptible d'être utilisée par les pays en vue de régler des différends : la procédure de médiation proposée par l'OIE. Dans le cadre celle-ci les pays peuvent adresser au Directeur général une demande de médiation. Il a également précisé que cette procédure était confidentielle et nécessitait l'accord des deux pays concernés afin de parvenir à résoudre leur conflit.
173. Le Délégué de l'Afrique du Sud a abordé la question du chapitre consacré à la fièvre aphteuse. Il a expliqué que l'Afrique du Sud possédait des zones indemnes de fièvre aphteuse sans vaccination car la maladie était endémique chez les buffles du Parc national Kruger. Par conséquent, le pays ne peut être considéré indemne de la maladie, puisqu'il est relativement difficile d'abattre tous les buffles.
174. Le Docteur Thiermann s'est rangé à l'avis du Délégué. En effet, il est difficile d'accorder à tout le pays le statut indemne de fièvre aphteuse en raison de la concentration élevée de buffles en Afrique du Sud, ceux-ci constituant des réservoirs de la maladie. Il a fait remarquer que le chapitre consacré à la maladie ne faisait pas la différence entre les animaux domestiques et sauvages. En revanche, le chapitre prévoit à cet effet des mécanismes qui peuvent s'avérer utiles dans le cadre du commerce des animaux et des produits d'origine animale. Le zonage en offre une illustration. Les mesures de surveillance et de biosécurité qui lui sont inhérentes peuvent, par exemple, être utilisées afin de prouver que des zones sont indemnes de fièvre aphteuse et les populations domestiques protégées. De plus, il existe des recommandations consacrées aux marchandises selon lesquelles la pratique de tests ante et post-mortem et la maturation des produits à base de viande permettraient de garantir la salubrité au regard des virus de la fièvre aphteuse des produits faisant l'objet d'échanges commerciaux.
175. À la fin de la présentation du Docteur Thiermann et des discussions, le Docteur Vallat est intervenu sur deux points. Il a félicité le BIRA, notamment dans le cadre du projet PAN-SPSO visant à apporter un soutien aux Délégués lors de l'adoption de normes de l'OIE et permettant aussi à l'Afrique à parler d'une seule voix, à s'entretenir avec les experts techniques de l'OIE avant de programmer ses réunions afin que ces derniers puissent y prendre part.
176. La seconde intervention consistait à rappeler aux Délégués africains l'importance pour la région du projet de texte proposé sur la reconnaissance par l'OIE du programme officiel national de lutte contre la fièvre aphteuse, qui sera présenté pour adoption lors de la Session générale en mai 2011. Les Délégués devront préparer et soumettre à l'OIE un plan pour examen. Si celui-ci est approuvé par l'OIE, il contribuera considérablement à accroître la reconnaissance de la capacité des Services vétérinaires à gérer l'éventuelle éradication de la fièvre aphteuse et, ainsi, à faciliter les échanges commerciaux. Les Délégués qui obtiendront cette reconnaissance officielle par l'OIE pourront présenter ce document à leurs ministres et bailleurs de fonds afin d'obtenir le soutien nécessaire pour lancer une initiative d'éradication prometteuse.

Thème technique II:

Principales maladies des camélidés et élevage des camélidés: contraintes, avantages et perspectives

177. Le Dr. Mehdi El Harrak débute sa présentation en rappelant que le dromadaire (*Camelus dromedarius* ou chameau à une bosse) est une espèce d'élevage importante qui est bien adaptée à un environnement chaud et aride. Il est surtout présent dans les plaines arides d'Afrique, du Moyen-Orient et de l'Asie occidentale. Il rapporte que l'importance économique de cet animal polyvalent est évidente, ne serait-ce que pour les nombreux avantages découlant des produits qui en sont dérivés (viande, lait et laine). De plus, il est utilisé en tant que bête de somme et bête de trait dans les secteurs de l'agriculture et du transport.
178. Il reconnaît, qu'auparavant, on pensait que les camélidés étaient résistants à la plupart des maladies touchant habituellement les animaux d'élevage. Toutefois, de nouvelles données ont confirmé leur sensibilité à de nombreux agents pathogènes et il semblerait également que ces animaux jouent un rôle de porteur ou de réservoir dans la transmission de plusieurs maladies animales transfrontalières et zoonoses.
179. Le Dr. El Harrak explique qu'en 2008, le Groupe ad hoc de l'OIE sur les maladies des camélidés a classé les maladies des camélidés en «maladies importantes» ou «maladies pour lesquelles les camélidés sont des porteurs potentiels». Toutefois, à ce jour, on a très peu d'informations sur les divers micro-organismes associés aux infections développées par les camélidés. De fait, on ne connaît pas l'étiologie finale de certaines maladies multifactorielles. Il ajoute que la sensibilité des camélidés à certains agents pathogènes doit être étudiée.
180. En ce qui concerne les méthodes de diagnostic, il mentionne que de nombreux tests utilisés pour détecter les agents pathogènes ou les anticorps ont été décrits. Cependant, ces tests n'ont été ni standardisés ni validés et très peu d'études ont été menées sur le contrôle et la prévention des maladies des camélidés.
181. Compte tenu de la demande croissante en camélidés vivants et leurs produits dérivés, il insiste sur l'urgence de mettre en œuvre un programme de contrôle des maladies afin d'améliorer les conditions socio-économiques des communautés d'éleveurs de camélidés. Le Dr. El Harrak suggère que la promotion du développement d'un réseau dans le secteur des camélidés et la promotion des activités de recherche appliquée sur les maladies des camélidés, notamment la conduite d'études épidémiologiques et la mise en place de systèmes de surveillance, permettraient de renforcer les capacités dans le domaine du contrôle des maladies des camélidés.
182. Il propose que l'industrie de l'exportation soit également encouragée en recommandant que l'OIE formule des lignes directrices spécifiques pour le commerce international des camélidés et de leurs produits dérivés.
183. Le Dr. El Harrak conclut en énonçant les besoins les plus pressants concernant l'élevage des camélidés et les maladies pouvant l'affecter en insistant sur l'importance de :
- Convaincre les organismes de financement et les autorités gouvernementales de soutenir les activités de recherche et de développement sur les camélidés, notamment au vu des défis actuels (changement climatique, nouvelles perspectives commerciales, maladies émergentes, réduction de la pauvreté, etc.);
 - Soutenir les producteurs de camélidés dans le cadre de l'intensification de la production des camélidés et inclure dans les programmes de recherche l'étude des répercussions de cette intensification;
 - Encourager les études épidémiologiques et les systèmes de surveillance afin de caractériser les maladies des camélidés;

- Soutenir les laboratoires nationaux et encourager les activités de recherche appliquée sur le diagnostic et le contrôle des maladies des camélidés; et
- Encourager la création d'un réseau dans le secteur des camélidés ainsi que l'échange et la divulgation des informations.

Discussions

184. Le président de séance félicite le conférencier pour sa présentation.
185. Le Président de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique indique que le thème relatif aux principales maladies des camélidés et à leur élevage est d'une importance capitale pour l'Afrique. Il félicite l'OIE pour avoir abordé ce thème de cette manière.
186. Il commente que cet animal a souffert pendant des années d'un désintérêt, toutefois. Il estime que la solution est entre nos mains.
187. Il rappelle que les enjeux liés aux camélidés ont été soulevés en 2008, pour la première fois, pendant la Session Générale de l'OIE.
188. Des investigations de mortalités non identifiées ont été faites en 1995, par le CIRAD, le laboratoire de Plum Island et de Dubaï sans qu'aucune de ces institutions n'ait pu identifier la cause de la maladie.
189. Il ajoute que le désintérêt est peut être lié au fait que ce ne soit pas le problème des pays développés. Il souligne que seule l'OIE donne l'opportunité de prendre en compte ce genre de thématique. Concernant la maladie méconnue dite PPR-like il suggère qu'elle soit étudiée par les scientifiques.
190. Dr Berthe rappelle à la Commission que il n'y a pas de vaccins spécifiques pour les dromadaires sauf la variole. Par exemple, le vaccin utilisé pour le charbon est en fait le même vaccin que celui utilisé pour les bovins.
191. Il mentionne qu'un groupe Ad Hoc sur les maladies des camélidés a été constitué par l'OIE pour réfléchir aux enjeux liés à ces animaux.
192. Il propose de collaborer davantage avec l'UA-BIRA, l'UA-PANVAC et des laboratoires ayant des capacités appropriées dans ce domaine. Les maladies non connues doivent faire l'objet d'une attention particulière. Il faut les prendre en compte.
193. Il termine son intervention en disant que la capacité technique sur cette thématique doit être renforcée et qu'il faut travailler avec les différentes institutions existantes. Il informe que des forums se tiennent au Kenya, au Soudan et en Mauritanie afin de discuter des causes réelles des maladies des dromadaires.
194. Le Délégué du Rwanda se joint à ses collègues pour saluer la qualité de la présentation qui nous a été exposée.
195. Le Rwanda devrait figurer sur une carte de la répartition des effectifs de camélidés car il en possède 5 depuis 2008. Ils se situent proche de la frontière avec le Burundi.
196. Il se joint à son collègue pour parler de la nécessité de recherche sur les médicaments et les vaccins vétérinaires destinés à ces animaux et du même coup exhorte la Commission à se réunir avec les sociétés pharmaceutiques.
197. Le Délégué du Sénégal demande de l'information concernant la FVR. Le dromadaire, d'après la littérature, est considéré comme un cul de sac épidémiologique avec une virémie transitoire.

198. La Déléguée de la Somalie remercie le présentateur pour son exposé intéressant. Elle indique qu'en Somalie, les camélidés sont plus importants que les bovins. D'ailleurs la richesse des gens est mesurée par rapport aux nombres de têtes de camélidé qu'ils possèdent.
199. Elle réitère le besoin d'améliorer la recherche dans ce domaine.
200. Le Délégué du Soudan présente ses remerciements à l'OIE pour l'intérêt manifesté sur ce sujet. L'OIE a toujours voulu mieux connaître les maladies des chameaux. Il remercie également le présentateur.
201. Il insiste sur le fait de revisiter les maladies des dromadaires, même dans les documents actuels de l'OIE. Il soutient l'idée du présentateur de revoir les maladies du dromadaire dans le Code.
202. Il mentionne que les camélidés représentent un enjeu économique important pour le pays et fait référence au centre de recherche qui lui est dédié.
203. En terme de maladies sévissant au Soudan, il existe la brucellose, la trypanosomiase et parfois la PPR mais la variole du dromadaire est la maladie la plus importante et représente un obstacle pour l'exportation.
204. Il recommande de créer un réseau d'experts pour partager les connaissances des maladies du dromadaire.
205. La population de dromadaire au Soudan augmente très vite. Les autres espèces n'ont pas la même croissance. Les dromadaires mangent les herbes destinées aux petits ruminants, et c'est également un problème car ils limitent leur développement.
206. Le Délégué du Niger salue le travail de la Commission des Normes Biologiques. A la dernière Session Générale de l'OIE à Paris on a insisté sur l'accent à mettre sur la pathologie du dromadaire, qui possède aussi une valeur économique et culturelle. Il se réjouit des avancés sur cette espèce.
207. Au Niger, de 1991 à 1996, un suivi zootechnique et sanitaire a été réalisé avec suivi mensuel d'éleveurs. De ce travail, sont ressorties les données suivantes :
- Le premier problème pathologique était la gale des dromadaires. Les traitements étaient principalement traditionnels mais ne donnaient pas de bons résultats.
 - L'hémochose était le deuxième problème pathologique. Des antiparasitaires ont permis de résoudre le problème.
 - La trypanosomiase était également un problème pathologique. Mais avec peu d'insectes piqueurs. Dans la réalité, ils se situaient dans des petites vallées où les camelins y étaient exposés.
 - Les problèmes de diarrhées ont fait l'objet d'une thèse d'étudiant, mais qui n'a pas donné de résultats très intéressants. Il est connu que certaines pratiques entraînent des diarrhées, notamment si on retire le colostrum aux chamelons.
 - Les problèmes de pasteurellose se manifestent avec comme signe visible les morts subites. Sur ce point, vaccins sont utilisées depuis 2 ans, mais qui ne sont pas spécifiques, car ce sont les mêmes que pour les bovins.
 - La variole cameline est un problème important cette année. Elle très contagieuse, telle que notre réseau d'épidémiologie surveillance l'a montré.
208. Il soutient l'idée de travaux de recherche sur cette espèce, seuls capable de faire la lumière sur des maladies inconnues.

209. Le représentant du Maroc remercie l'orateur pour la précision de son exposé, très instructif et informatif. Il a mis le doigt sur les avantages et les points faibles de la filière cameline de par le monde.
210. Il commente qu'il n'y pas assez d'avancées scientifiques en recherche sur le dromadaire, d'où le peu de négociation avec nos partenaires commerciaux import ou export, sur les conditions sanitaires, d'où le fait que les échanges avec notre pays restent limités.
211. Il suggère que l'OIE à travers le groupe ad hoc puisse accélérer les lignes directrices pour servir de base aux négociations de nos pays avec nos partenaires. Le Délégué invite les laboratoires à fournir les méthodes de diagnostic valides, sinon on ne peut certifier certains statuts sur le dromadaire.
212. Le Délégué du Kenya remercie lui aussi le présentateur.
213. Il commence son intervention en mentionnant que les pasteurs au Kenya considèrent le dromadaire comme un compte fixe, une réserve d'argent sûre. Sur ce point, il vient même en première place par rapport aux autres espèces d'élevage.
214. Il informe que dans son pays il existe une usine de traitement du lait de chamelle et on trouve les produits alimentaires sur le marché.
215. Il existe des documents sur le dromadaire, les travaux de recherche existent donc, mais il faudrait tous les rassembler. Par exemple, il y a eu beaucoup de travaux de recherche dans les années 80 au Kenya.
216. Le Délégué du Kenya commente que la variole du dromadaire est la grande maladie au Kenya. Le dromadaire est une sorte de sentinelle pour la FVR. Les avortements sont un signe déclenchant une suspicion. Par contre, pour la fièvre aphteuse, il n'y a pas de maladie clinique.
217. Concernant les maladies non expliquées, il suggère qu'une étude permettant de faire la lumière sur ce phénomène soit entreprise.
218. Le Délégué de l'Algérie félicite l'orateur pour sa présentation si riche en information. Il continue en expliquant qu'aujourd'hui le dromadaire est une espèce mondiale et pas seulement retrouvée en Afrique.
219. Il conclut en se demandant s'il y existe un travail concernant la sensibilité des camélidés à la fièvre aphteuse.
220. Le Délégué de Djibouti félicite également le présentateur, ainsi que l'OIE pour la mise en place du groupe ad hoc.
221. Il rappelle que le dromadaire est résistant mais que malgré tout il est recommandable de développer la recherche sur cet animal.
222. Il s'interroge concernant l'existence d'études précisant le rôle du probiotique et des détoxiquants sur le lait fermenté.
223. Le Dr Alex Thiermann, Président de la Commission du Code de l'OIE, remercie l'orateur pour sa présentation et fait référence au Kenya en rappelant l'importance d'être proactif.
224. Il invite les Délégués à s'exprimer par rapport à ce qu'ils attendent de l'OIE dans ce domaine. Il souligne le fait que l'OIE est en train de passer en revue les différentes maladies mais qu'il faut bien examiner le problème des porteurs sains. Le dromadaire peut être considérée comme un animal n'étant pas sensible à la fièvre aphteuse et le Code a été modifié.
225. Il conclut en réitérant qu'il incombe aux Pays Membres de définir les besoins et en informer l'OIE afin d'établir des normes et lignes directrices adaptées.

226. Le Dr El Harrak répond aux questions comme suit :

- Concernant la Fièvre aphteuse : le comportement de la maladie dans les trois espèces de camélidés est différent ;
- Le chameau à deux bosses est sensible et manifeste la maladie tout comme les bovins ;
- Pour les camélidés des Amériques la situation est contradictoire ;
- Pour le dromadaire d'Afrique, il ne manifeste pas la maladie à l'état naturel ou même expérimentalement. Et pas de séroconversion non plus, tel que cela a été montré lors d'une enquête sur plusieurs pays. Mais certains diront qu'on peut toujours pousser les investigations.
- Fièvre de la Vallée du Rift : le dromadaire subit la maladie. Des avortements sont mentionnés, avec virémie et donc séroconversion, mais on ne connaît pas la durée de la virémie. Donc l'animal peut transmettre la FVR, comme la Bluetongue, et n'est donc pas un cul de sac épidémiologique. Par contre, c'est un hôte cul de sac pour la West Nile.
- Antiparasitaires : Il existe des résistances aux antiparasitaires. Des recherches sont nécessaires. Concernant la trypanosomiase ou les infestations gastro-intestinales, les protocoles d'étude ne sont pas bien définis, mais la question a été posée au niveau du groupe ad hoc de l'OIE.
- Il ne faut pas oublier l'existence de maladies multifactorielles car toutes les maladies ne sont pas d'étiologie unique. Il faut que le groupe ad hoc valide des techniques de diagnostic appropriées.
- Le lait : En relation avec les propriétés probiotiques et détoxifiantes du lait fermenté, il y a eu beaucoup de travaux mais l'orateur indique ne pas être un spécialiste en ce domaine.

227. Le Président de séance termine en disant que tous les Délégués seront d'accord avec lui pour dire que l'introduction du Dr El Harrak, orateur, n'était pas exagérée, lorsqu'il disait avoir pour objectif de redonner aux camélidés la place qui leur revenait.

Situation zoonositaire dans les Pays membres Africains en 2010

228. Le président de session le Dr Mohammed Abdel Raziz Abdel Aziz, Délégué du Soudan, invite le Dr Francesco Berlingieri, Adjoint au Chef du Service de l'Information sanitaire, à présenter la situation zoonositaire pour les pays africains en 2010 dont les détails suivent.

229. Ce rapport a été rédigé à partir des informations présentées dans les rapports nationaux soumis par les Pays Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique dans le cadre de la préparation de la 19ème Conférence de la Commission, et des données officielles obtenues par l'intermédiaire du Système mondial d'information sanitaire (WAHIS).

230. En vue de préparer la conférence, l'OIE a demandé aux Membres concernés de remettre un rapport sur leur situation zoonositaire en 2010. Les 37 pays suivants en ont fait parvenir un : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo (Rép. dém. du), Congo (Rép. du), Côte d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Malawi, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie et Zimbabwe.

I. Populations animales en Afrique

231. L'Afrique est un vaste bloc continental d'une surface de 30 272 265 km² et peuplé de 984 927 620 individus, ce qui donne une densité de population de 32,54 habitants/km².

³ Source : <http://www.populationdata.net/index2.php?option=continent&cid=1&nom=afrique>

232. La population moyenne d'animaux d'élevage en Afrique pour la période 2005-2009 est présentée dans le tableau 1. Afin d'éviter tout biais, seules les données provenant des pays qui ont fourni des informations au moins au cours des trois dernières années, à savoir entre 2005 et 2009, ont été utilisées pour cette analyse. Lorsqu'il manquait des données pour une ou deux années, nous avons estimé l'information manquante⁴. Ainsi, la population animale a été calculée à partir du nombre de pays suivants pour les différentes catégories d'animaux d'élevage : bovins (41 pays) ; camélidés (21 pays) ; équidés (20 pays) ; oiseaux (32 pays) ; ovins et caprins (40 pays) ; et suidés (29 pays).
233. Les populations animales les plus nombreuses étaient : les oiseaux (une moyenne de 818 028 033 individus), les ovins/caprins (une moyenne de 589 150 341 individus) et les bovins (une moyenne de 240 750 329 individus). La variation en pourcentage de chacune de ces trois populations, si l'on prend 2005 comme année de référence, indique que la population d'oiseaux a légèrement baissé en 2006 et 2007 (de -2.7 % à -2 %), puis a affiché une hausse de 10 % en 2009. La population d'ovins et de caprins a augmenté de manière constante au cours de la période 2006-2008 (de 13 % à 19 %), puis a affiché une légère baisse en 2009 (à 16 %). Au cours de la période 2006-2009 la population de bovins a augmenté de manière constante (variation : de 1,8 % à 10 %) (Schéma 1).

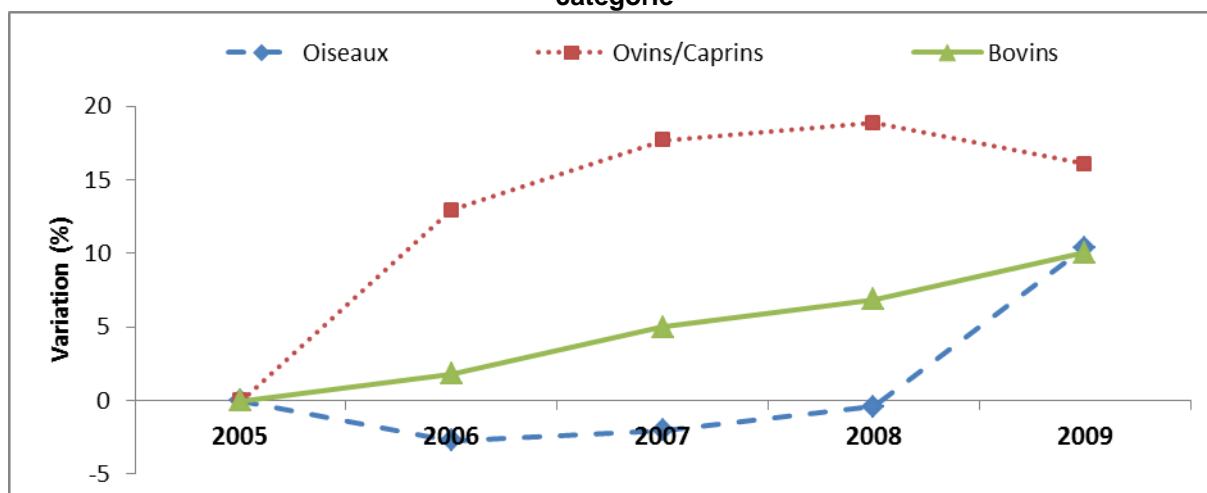
Tableau 1 : Distribution de la population d'animaux d'élevage en Afrique pendant la période 2005-2009

Espèces	2005	2006	2007	2008	2009	Moyenne
Oiseaux	809 491 265	787 564 849	793 167 290	806 283 369	893 633 392	818 028 033
Ovins/caprins	520 826 980	588 296 596	612 971 932	619 020 562	604 635 636	589 150 341
Bovins	229 821 928	234 024 688	241 277 266	245 668 965	252 958 797	240 750 329
Suidés	22 487 416	23 406 663	24 310 154	24 802 854	25 615 814	24 124 580
Camélidés	17 930 220	18 254 157	19 369 768	18 695 748	18 991 454	18 648 269
Équidés	17 572 413	17 977 572	21 603 555	19 671 570	23 067 376	19 978 497
Buffles	2 377 204	2 455 504	2 737 349	2 664 185	2 664 313	2 579 711

234. Selon les données obtenues au cours de cette période, trois pays (présentés dans un ordre décroissant), à savoir le Nigeria, l'Algérie et l'Afrique du Sud, comptaient pour 40 % de la population totale d'oiseaux d'élevage en Afrique.
235. Cinq pays, à savoir le Nigeria, le Soudan, l'Éthiopie, l'Afrique du Sud et la Somalie, représentaient environ 57 % de la population d'ovins et de caprins en Afrique.
236. Quatre pays, à savoir l'Éthiopie, le Soudan, la Tanzanie et le Nigeria, représentaient 50 % de la population de bovins en Afrique.

⁴ Cette estimation a été obtenue en faisant la moyenne des données correspondant à l'année précédant et à l'année suivant l'année pour laquelle il manque des données.

Schéma 1 : Variation (%) de la production animale en Afrique depuis 2005, par catégorie

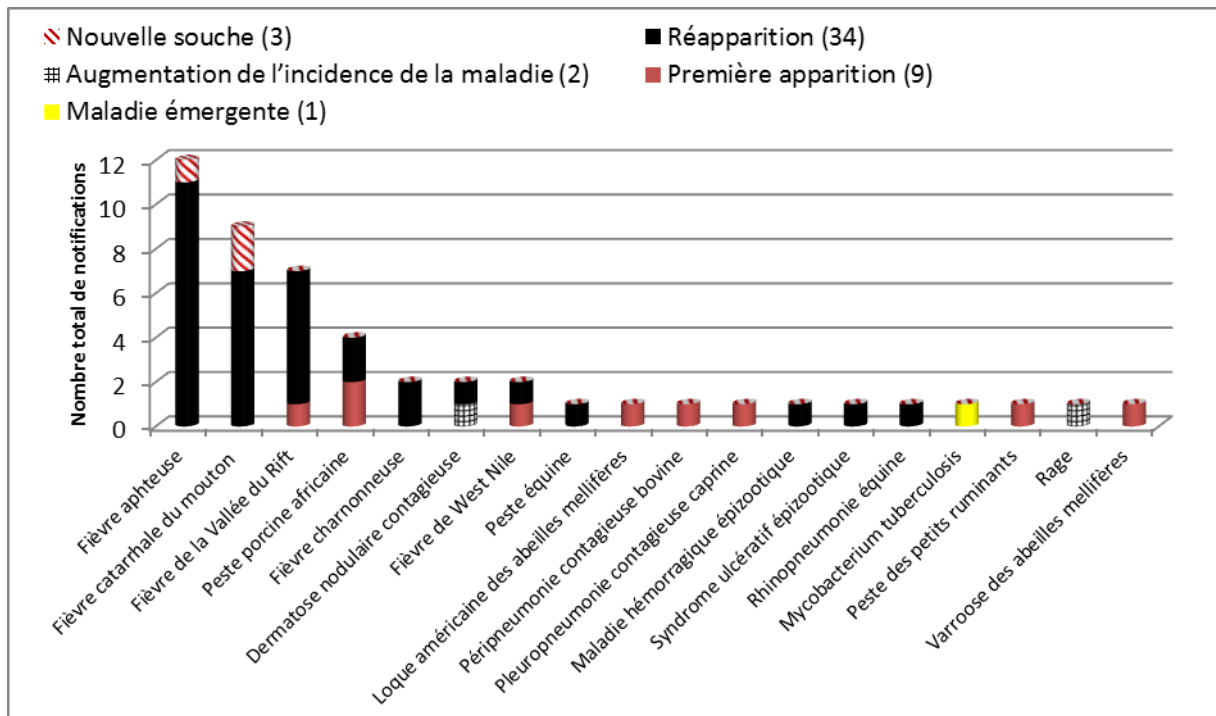


237. Peu de pays africains ont fait parvenir des données sur leurs populations d'animaux aquatiques d'élevage. De plus, ces informations n'ont pas été transmises de manière régulière. Pendant la période 2005-2009, Madagascar, la Réunion (France) et la Tunisie ont fourni des informations sur leurs populations de mollusques d'élevage ; Madagascar et la République du Congo ont envoyé des informations sur leurs populations de crustacés ; et le Botswana, le Lesotho, Madagascar, la République du Congo, la Réunion (France), le Rwanda, le Swaziland, la Tanzanie et la Tunisie ont fait parvenir des informations sur leurs populations de poissons.
238. Il convient de souligner l'importance d'une transmission régulière des informations relatives aux populations animales, notamment dans les secteurs de l'aquaculture et de la pêche. Les données des populations pour les catégories telles que les abeilles, les camélidés et les équidés ont été soumises par moins de 50 % des pays. L'absence de données sur la population animale de nombreux pays en Afrique, ou l'absence de données actualisées, limite toute possibilité d'évaluer les tendances de la production animale sur l'ensemble du continent.

II. Événements épidémiologiques exceptionnels et maladies

239. Le schéma 2 donne un aperçu des événements épidémiologiques exceptionnels et des maladies qui ont été déclarés par les Pays Membres dans la région en 2009 et 2010. On compte 49 notifications immédiates pour cette période.
240. Les maladies les plus fréquemment signalées étaient la fièvre aphteuse (12 notifications) et la fièvre catarrhale du mouton (9 notifications), toutes deux notifiées en tant que réapparition et nouvelle souche, ainsi que la fièvre de la Vallée du Rift (7 notifications), notifiée en tant que première apparition ou réapparition.
241. Deux pays ont indiqué une hausse inattendue de la morbidité ou mortalité pour la dermatose nodulaire contagieuse en Namibie et la rage en Angola. Ces deux événements se sont produits en 2009.
242. En juillet 2010, le Ghana a notifié *Mycobacterium tuberculosis* (l'agent pathogène de la tuberculose humaine) en tant que maladie émergente chez une espèce sauvage, après avoir décelé sa présence chez des phacochères (*Phacochoerus africanus*) dans le Zoo d'Accra, dans la Grande Région d'Accra. Ceci illustre bien la manière dont les notifications peuvent couvrir un événement exceptionnel lié à une maladie émergente, même si celle-ci ne figure pas sur la liste de l'OIE.
243. Les sections suivantes du rapport présentent une analyse plus détaillée des maladies sélectionnées.

Schéma 2 : Notifications immédiates en Afrique en 2009 et 2010, par maladie



III. Exercices de simulation

244. Sur les 110 exercices de simulation dont l'OIE a été informé au cours de la période 2005-2010, 10 (9 %) ont été conduits en Afrique. Ils portaient principalement sur l'influenza aviaire (9) et la peste bovine (1) (Tableau 2).

Tableau 2 : Exercices de simulation conduits en Afrique entre 2005–2010, dont les détails ont été transmis par l'intermédiaire de la liste de diffusion OIE-Info et publiés sur le site Web de l'OIE

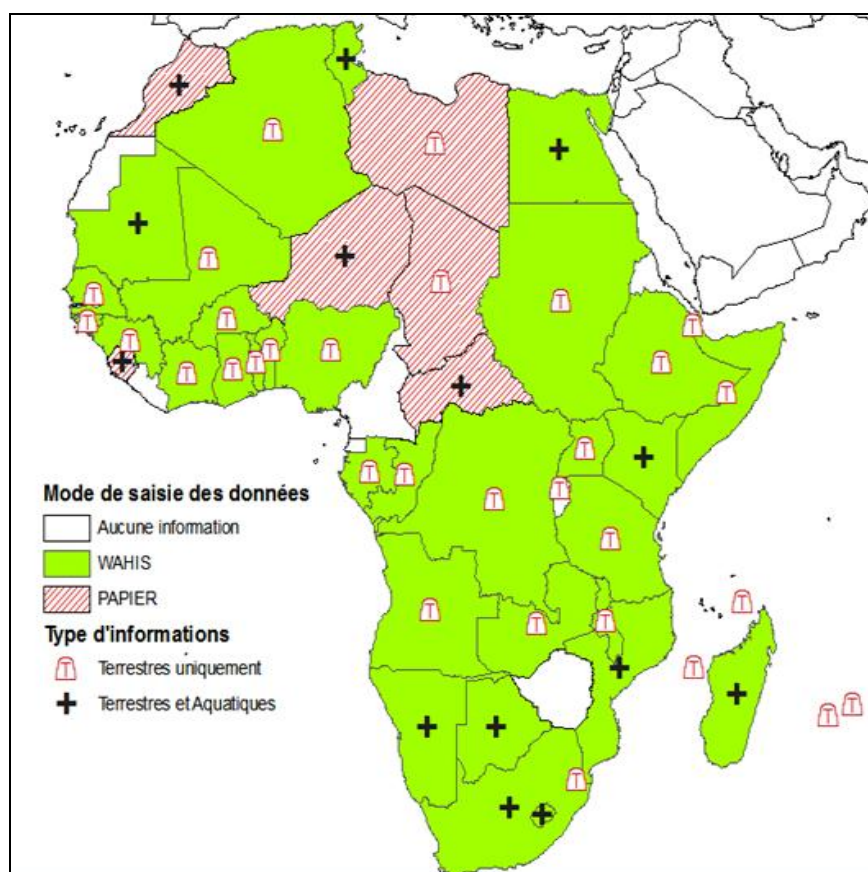
	Lieu	Maladie	Date
1	Maroc	Influenza aviaire	14 mars 2006
2	Algérie	Influenza aviaire	21 juin 2006
3	Sénégal	Influenza aviaire	7 et 8 novembre 2006
4	Mali	Influenza aviaire hautement pathogène	25 au 27 juin 2009
5	Zambie	Influenza aviaire hautement pathogène	29 au 30 septembre 2009
6	Malawi	Influenza aviaire hautement pathogène	9 et 10 décembre 2009
7	Kenya - Ouganda	Influenza aviaire hautement pathogène	26 au 29 avril 2010
8	Togo	Influenza aviaire hautement pathogène	4 au 8 mai 2010
9	Swaziland	Influenza aviaire hautement pathogène	21 au 23 juillet 2010
10	Kenya - Éthiopie	Peste bovine	15 au 19 juin 2010

IV. Rapports semestriels

245. La région de l'Afrique compte 53 Pays Membres de l'OIE. En 2008, 49 Membres (93 %) ont soumis leurs rapports semestriels et annuels par l'intermédiaire de WAHIS. Entre 2005 et 2009, 45 pays en moyenne ont remis leurs rapports semestriels et 43 d'entre eux ont transmis leurs rapports annuels.

246. En Afrique, 62 % des Membres (33 pays/territoires⁵) ont régulièrement remis leurs rapports semestriels et annuels, 30 % (17 pays/territoires) ont fait parvenir des informations de façon irrégulière et 6 % (3 pays⁶) n'ont envoyé aucune information depuis 2005.
247. Sur les 42 pays ayant soumis un rapport semestriel au cours du premier semestre 2010, 37 pays ont transmis les informations directement par l'intermédiaire de l'interface WAHIS et 3 pays ont remis leur rapport sous format papier ; 33 % des pays (14 pays) ont fourni des informations sur les animaux terrestres et aquatiques, 67 % (28 pays) ont fourni des informations uniquement sur les animaux terrestres. Le schéma 3 résume la situation en ce qui concerne la soumission du premier rapport semestriel pour 2010.

Schéma 3 : Rapport semestriel, 1^{er} semestre 2010, par type de soumission et information enregistrée



248. Il est possible d'augmenter en Afrique le nombre de pays transmettant régulièrement des informations en temps voulu à l'OIE par l'intermédiaire de WAHIS. En outre, il est nécessaire d'améliorer les informations disponibles sur les maladies aquatiques présentes dans les pays africains, notamment ceux qui ont développé le secteur de l'aquaculture, afin de pouvoir surveiller la situation zoonitaire.

⁵ Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Congo (Rép. dém. du), Congo (Rép. du), Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Éthiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Maroc, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, République centrafricaine, Réunion (France), Sénégal, Soudan, Swaziland, Tchad, Togo et Tunisie.

⁶ Guinée équatoriale, Sao Tome et Principe, et les Seychelles (nouveau Membre au 2010).

Situation au regard des quelques maladies choisies de la liste de l'OIE

Fièvre aphteuse

249. La fièvre aphteuse (FA) appartient à la famille des Picornaviridae, du genre Aphtovirus. L'interruption des échanges commerciaux entre les pays ou zones officiellement reconnus indemnes de FA et certains de leurs partenaires commerciaux en raison du statut zoosanitaire de ces derniers illustre bien l'importance de la FA. Cette maladie a également de sérieuses répercussions pour les animaux d'élevage : taux de croissance réduit, et taux de morbidité et mortalité notables chez les jeunes animaux. Il existe sept sérotypes immunologiquement distincts de virus de la FA, dont quatre (A, O, SAT 1 et SAT 2) ont été signalés en Afrique en 2009 et 2010. La maladie est présente sur presque tout le continent. Cependant, quelques événements épidémiologiques exceptionnels liés à la FA ont été notifiés dans la partie australe du continent en 2010, portant sur les sérotypes O, SAT 1 et SAT 2. Le tableau 3 indique les Pays Membres africains dont le statut indemne de FA a été officiellement reconnu par l'OIE.

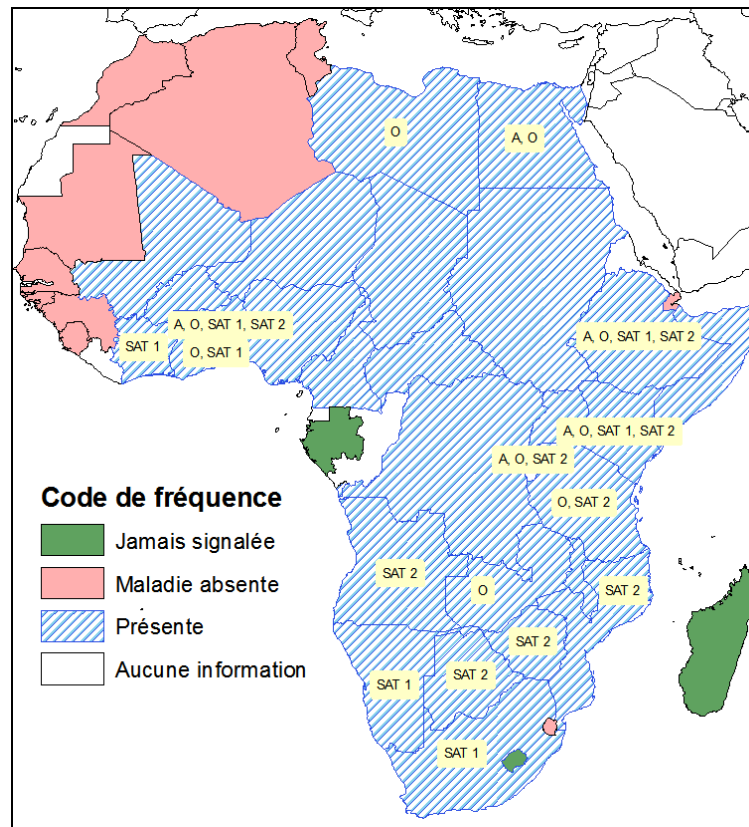
**Tableau 3 : Liste des Pays Membres indemnes de fièvre aphteuse (FA)
(Conformément à la Résolution n° 15 – 78^{ème} Session générale de mai 2010)**

Pays indemne de FA sans vaccination	Zone indemne de FA sans vaccination
Lesotho	Botswana (Zones désignées par le Délégué du Botswana en 2009)
Madagascar	Namibie (Zones désignées par le Délégué de la Namibie en 1997)
Maurice	Afrique du Sud (Zones désignées par le Délégué de l'Afrique du Sud en 2005)
Swaziland	

250. L'Angola a signalé la présence d'un foyer de FA de sérotype SAT 2 qui a commencé en 2009. La surveillance de la maladie se poursuit depuis sans qu'aucun nouveau foyer n'ait été rapporté en 2010. Le Botswana a notifié la présence de FA suite à l'apparition en septembre 2010 d'un foyer de sérotype SAT 2 dans la partie septentrionale du pays, près de la frontière avec la Namibie, la Zambie et le Zimbabwe. L'infection a été attribuée au contact avec des mammifères sauvages.
251. Le Zimbabwe a déclaré, entre mai et juin 2010, quatre foyers comprenant 190 cas (dus au même sérotype) dans une zone proche de la frontière avec le Botswana. L'infection au type SAT 2 était due au contact avec des animaux infectés à un point d'eau et de pâture. La source du foyer était un mouvement illégal de bovins provenant d'une zone endémique. Les foyers ont été maîtrisés grâce à la vaccination et au contrôle des déplacements d'animaux.
252. Le Mozambique a signalé 8 foyers en septembre 2010 à Gaza chez des bovins et des ovins ; la source du foyer semble être un mouvement illégal d'animaux. Deux autres foyers ont été rapportés en décembre 2010 dans la zone de Maputo.
253. Les quatre foyers (SAT 1) signalés par l'Afrique du Sud en septembre 2009, adjacents à la zone infectée par la FA située dans le parc national de Kruger où l'infection à la FA chez les mammifères sauvages est connue, ont été maîtrisés en mai 2010. Un nouveau foyer de FA (dont on ne connaît pas encore le sérotype) a été rapporté chez des bovins en août 2010 dans la zone de protection sud-africaine au regard de la FA.

254. La Namibie a signalé un foyer de FA dû au sérotype SAT 1 en avril 2010 chez des animaux domestiques à Caprivi. Des animaux sauvages infectés, probablement des buffles d'Afrique (*Syncerus caffer*), en étaient à l'origine. Le foyer est apparu près de la frontière avec le Botswana, la Zambie et le Zimbabwe ; 144 cas ont été détectés dans ce foyer sur une population sensible de 1812 bovins au total. Le dernier cas de maladie clinique a été observé le 6 mai 2010. Une zone de protection d'un rayon de 40 km a été mise en place autour de l'île infectée d'Impalila (sur la rivière Zambezi) et des vaccinations en anneau ont été pratiquées dans un rayon de 80 km, ce qui s'est traduit par la vaccination de 55 733 bovins. Au total, 3 377 échantillons de sérum ont été prélevés à Kavango, Outapi et Ohangwena dans la zone de protection. Tous les prélèvements, à l'exception de deux, étaient négatifs pour la FA. La zone a été placée sous surveillance intensive et les déplacements des animaux d'élevage ont été soumis à des restrictions. Aucun autre cas n'ayant été détecté, il a été décidé de lever les restrictions le 20 décembre 2010.
255. La présence de FA de sérotype O a été signalée par plusieurs pays dans la partie nord-ouest de l'Afrique. La Zambie a rapporté en septembre 2010 l'apparition d'un foyer de sérotype O chez des bovins dans la partie septentrionale du pays (à proximité de la frontière avec la Tanzanie). L'origine du foyer serait un mouvement illégal d'animaux en provenance de la Tanzanie.
256. Le plan d'urgence a été activé en Angola à la suite de la réapparition de la maladie en février 2009. Aucun cas n'a été signalé en 2010 alors qu'une surveillance active était en cours. En 2010, l'Éthiopie a prélevé plus de 3 183 échantillons, dont 447 étaient positifs pour la FA. En Afrique du Nord, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie n'ont rapporté aucun foyer de FA depuis sa dernière apparition, en 1999, d'origine sub-saharienne. L'Algérie a vacciné 747 673 bovins contre la FA en 2010. En Tunisie, depuis la dernière introduction de la maladie en 1999, les Services vétérinaires ont vacciné les bovins, les ovins et les caprins contre la FA.
257. La FA est endémique au Soudan et a été signalée presque tous les ans au cours des mois les plus froids de l'année. En 2010, 9 foyers ont été rapportés sur la base de signes cliniques : 4 foyers dans l'État de Khartoum et 5 foyers dans l'État du Nil.
258. Au Rwanda, la surveillance de la FA est effectuée tous les ans. Un programme de vaccination a été mis en place en octobre 2010 dans les districts de Nyagatare, Gatsibo, Kayonza et Kirehe dans la province de l'Est. Dans les districts et les provinces restants, la FA est maîtrisée sans vaccination et on pratique l'abattage sanitaire lorsqu'un foyer apparaît.
259. Au Kenya, la FA fait partie des maladies qu'il est prévu d'éradiquer. Des zones indemnes de la maladie seront créées à cette fin, conformément à l'approche recommandée par la FAO et l'OIE en faveur d'une maîtrise progressive de la fièvre aphteuse. Parmi les mesures en place pour maîtriser les foyers figurent la vaccination, le contrôle des mouvements des animaux et un fonds d'urgence pour couvrir le coût de la vaccination.
260. En janvier 2011, la Libye a notifié la réapparition de la FA en 2010. Le Laboratoire de référence de l'OIE à Pirbright (Royaume-Uni) a confirmé la présence du sérotype O.
261. Quarante-cinq pays ont transmis des informations à l'OIE sur la FA pour l'année 2010. Sur les 29 pays qui ont déclaré la présence de la maladie, 6 n'ont fourni aucune donnée quantitative. Au total, 383 foyers comprenant 40,385 cas ont été notifiés en 2010 (Schéma 4).

Schéma 4 : Distribution de la FA en Afrique par pays, avec les sérotypes signalés



262. La persistance en Afrique des quatre sérotypes de la FA (A, O, SAT 1 et SAT 2) sur de grandes parties du continent montre la nécessité de poursuivre les efforts déployés en vue de lutter contre la maladie. Chaque plan d'éradication doit être conçu en fonction des besoins nationaux et des capacités de contrôle de la maladie. Outre la procédure de reconnaissance officielle par l'OIE du statut sanitaire des pays au regard de la fièvre aphteuse (indemne de FA avec ou sans vaccination), il existe aussi l'approche recommandée par la FAO et l'OIE en faveur d'une maîtrise progressive de la fièvre aphteuse. Cette feuille de route peut être utilisée par les Pays Membres, n'ayant pas encore obtenu le statut indemne de fièvre aphteuse, pour faire progresser leur maîtrise de la maladie. En suivant les différentes étapes, les pays peuvent, à moyen et long terme, obtenir la reconnaissance officielle du statut indemne de fièvre aphteuse.

Fièvre de la Vallée du Rift

263. La fièvre de la Vallée du Rift (FVR) est une maladie zoonotique suraigüe ou aigüe des ruminants domestiques. Elle est due à un seul sérotype de bunyavirus, transmis par les moustiques, du genre Phlebotomus. La maladie se manifeste sous une forme sévère surtout chez les ovins, les caprins et les bovins. De fait, elle entraîne un avortement chez les femelles gravides et un taux de mortalité élevé chez les nouveau-nés. L'homme peut être infecté au contact d'une substance contaminée ou par une piqûre de moustique.

264. En 2010, le sud du continent a été touché par la FVR. La maladie a également été observée en Mauritanie après deux années d'absence.

265. En Afrique du Sud, deux épisodes de FVR ont été signalés en 2010. Le premier a commencé en novembre 2009 dans la province du Cap-du-Nord et a été résolu en janvier 2010 ; 53 cas ont été observés dans 19 exploitations et touchaient 9 564 animaux sensibles (bovins, ovins et caprins). Le second a débuté en janvier et a été résolu en septembre 2010 ; 489 foyers comprenant 14 342 cas sont apparus dans une population composée de 356 398 animaux sensibles. Plusieurs cas touchant la faune sauvage ont été rapportés. Les espèces suivantes étaient concernées : le springbok (*Antidorcas marsupialis*), le daim (*Dama dama*), l'hippotrague noir (*Hippotragus niger*), le nyala (*Tragelaphus angasii*), le grand koudou (*Tragelaphus strepsiceros*), l'oryx gazelle (*Oryx gazella*), le buffle d'eau (*Bubalus bubalis arnee*) et le damalisque (*Damaliscus dorcas*).
266. Des précipitations anormalement élevées ont été enregistrées à partir de janvier 2010 en Afrique du Sud. La quantité de pluie habituellement attendue pour cette zone est de 450 mm par an, or les précipitations de janvier 2010 se sont élevées à 400 mm. Le 27 mars 2010, le Ministère sud-africain de la santé a signalé 63 cas humains de FVR, dont deux décès, dans les provinces de l'État-Libre, du Cap-Oriental et du Cap-du-Nord⁷. Le 1er octobre 2010, l'Institut national des maladies transmissibles (National Institute for Communicable Diseases ou NICD) a confirmé 237 cas humains et 26 décès en tout. Sur les 237 cas confirmés, il a été possible d'obtenir des données sur la profession des sujets atteints pour 222 cas (94 %). Parmi ceux-ci, la majorité (82 %, soit 182 sujets sur 222) étaient directement en contact avec les animaux dans le cadre de leur travail (Tableau 4).

Tableau 4 : Cas de FVR chez l'homme confirmés par des analyses de laboratoire en Afrique du Sud, par profession

Profession	Nombre (%)
Éleveur ou ouvrier agricole	138 (61)
Agent de santé animale *	16 (7)
Personne travaillant dans un abattoir, inspecteur des viandes ou chasseur	28 (13)
Personne vivant dans une exploitation (non ouvrier agricole)	3 (1)
Profession n'ayant aucun lien avec les animaux	37 (17)
Total dont on connaît la profession	222 (100)
* Comprend les vétérinaires, les assistants/infirmiers vétérinaires et les techniciens en santé animale.	

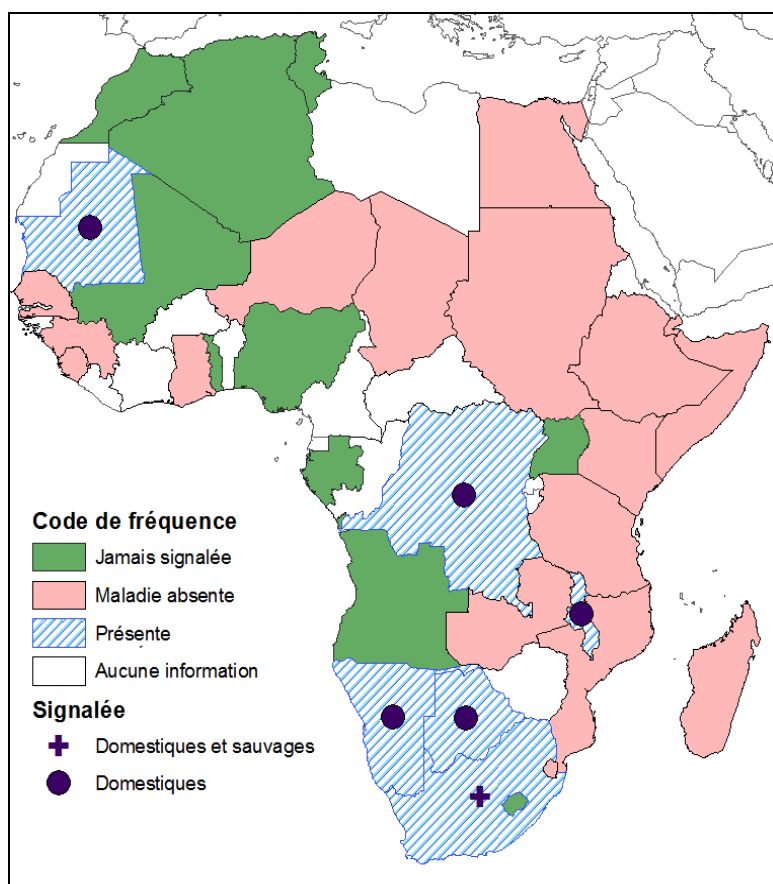
Source : <http://www.nicd.ac.za/>

267. Dans le cadre de la Coupe du monde de football qui s'est déroulée en Afrique du Sud en 2010, le pays a renforcé sa surveillance et son système d'alerte. Les Services vétérinaires ont amélioré leur stratégie de communication, en se concentrant sur les foyers situés à proximité des zones entourant les 30 villes principales.
268. En janvier 2011, les Services vétérinaires sud-africains ont notifié la réapparition de la FVR chez un ovin dans la province du Cap-Occidental.

⁷ http://www.glews.net/index.php?option=com_content&view=frontpage

269. Les foyers épizootiques de FVR peuvent survenir dans des pays adjacents à des zones endémiques, à la suite de précipitations supérieures à la moyenne et lors de conditions climatiques favorables au développement de vecteurs compétents. Ce fut le cas en Namibie et au Botswana.
270. La Namibie n'avait pas signalé de foyer de FVR depuis 1985. Toutefois, l'apparition d'un foyer dans un cheptel commercial d'ovins a été notifiée dans la province de Hardap en mai 2010. Les autorités vétérinaires ont inspecté 75 établissements dans la même province et ont détecté 6 nouveaux foyers. Dans le cadre du plan de surveillance générale, la maladie a été décelée dans les provinces d'Erongo et de Karas. Avec l'arrivée de l'hiver, la baisse des températures a permis d'arrêter l'activité des vecteurs.
271. En mai 2010, le Botswana a notifié la première apparition de la FVR, avec un foyer à Gaborone ; 155 cas et 103 décès ont été observés sur une population de 3 122 animaux sensibles (bovins, caprins et ovins). L'élevage pratiqué dans la zone où se trouvait le foyer était du type pâturage communal sans restriction des mouvements des animaux. Cette zone comprend de nombreux plans d'eau de surface, dont des projets d'irrigation horticole à petite échelle, offrant ainsi un environnement propice aux moustiques. Cet épisode a été résolu en novembre 2010. Les mesures prophylactiques adoptées étaient les suivantes : mise en quarantaine, contrôle des mouvements à l'intérieur du pays et traitement symptomatique des animaux atteints.
272. En octobre 2010, la Mauritanie a signalé la réapparition de la FVR (la dernière apparition remonte à 2008). Les foyers de la maladie sont apparus dans les provinces d'Aoujeft (villages de Meddah et Erdeime), Atar (villages de Tawaz et Agjatt) et Akjoujt (villages d'Akjoujt et Tourarine). La population touchée se composait d'ovins et de caprins (550 animaux sensibles et 144 cas) et de camélidés (120 animaux sensibles et 29 cas). La Mauritanie a connu des précipitations supérieures à la normale en 2010, entraînant une circulation accrue des vecteurs de la FVR dans certaines wilayas (Adrar) dans le nord du pays. Les Comores ont mentionné la présence de FVR en 2009 et 2010. L'Éthiopie a prélevé et testé 2 833 échantillons en 2009 et 2010, principalement sur des ovins, caprins et bovins dans la province de Somali ; tous les échantillons étaient négatifs.
273. Djibouti dispose d'un programme de surveillance active pour la FVR avec des animaux sentinelles à proximité du Centre régional de quarantaine. En 2010, 100 échantillons de sang ont été prélevés à l'abattoir et ils étaient tous négatifs.
274. Le schéma 5 montre la distribution de la FVR en 2010, en se fondant sur les informations fournies par 41 pays. L'Afrique du Sud est le seul pays à avoir transmis des informations sur les populations sauvages atteintes. Le Malawi et le Congo (Rép. dém. du) ont signalé la présence de la maladie mais n'ont pas fourni d'informations quantitatives.

Schéma 5 : Distribution de la fièvre de la Vallée du Rift en Afrique, par pays



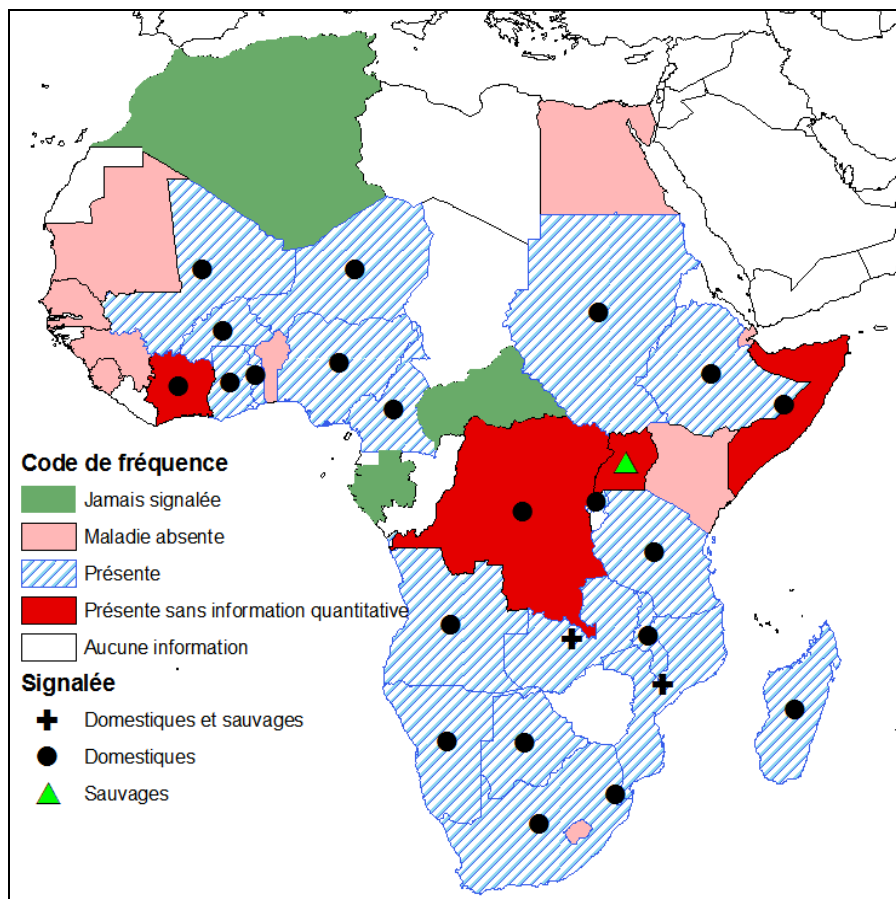
275. La dernière apparition de la FVR au Soudan a été notifiée à l'OIE en novembre 2008. En 2010, le Soudan a organisé des campagnes de sensibilisation et de contrôle du vecteur de la maladie.
276. Aucun cas clinique n'a été observé au Kenya en 2010. En réponse à l'éventuelle menace de FVR à la suite de précipitations saisonnières supérieures à la moyenne, 1 050 000 doses de vaccin contre la FVR ont été administrées aux espèces vulnérables se trouvant dans les zones ayant été identifiées comme les plus à risque dans le pays. Aucun cas de FVR n'a été rapporté en Ouganda bien qu'elle puisse représenter une menace, la maladie ayant été signalée au nord-est du Kenya et au nord de la Tanzanie, deux pays limitrophes de l'Ouganda. Le pays continue à mener une surveillance active en vue d'une détection précoce de la maladie.

Dermatose nodulaire contagieuse

277. La dermatose nodulaire contagieuse (DNC) est due à un virus à ADN de la famille des Poxviridae, du genre Capripoxvirus. Le principal mode de transmission est mécanique : la maladie est transmise par un vecteur arthropode, principalement les moustiques et les mouches. Dans le passé, la DNC se limitait à l'Afrique sub-saharienne mais aujourd'hui on l'observe aussi dans d'autres pays africains.
278. En 2009 et 2010, la Namibie a signalé une hausse de l'incidence de la DNC. Bien que celle-ci apparaisse généralement de manière sporadique dans le pays, une augmentation de la distribution géographique et de l'incidence a été observée depuis juillet 2008. En moyenne, le nombre de cas notifiés tous les ans au cours de la période 2005-2008 s'élevait à 212, offrant un vif contraste avec les 1 546 cas déclarés en 2009. Vingt-six cas ont été observés au cours du premier semestre 2010, ce qui représente une baisse du nombre de cas rapportés. Une vaccination en anneau a été pratiquée.

279. Au Malawi, l'apparition de la maladie suit un cycle de 3 à 5 ans. En 2010, 14 cas ont été signalés. Une vaccination est effectuée en cas d'apparition d'un foyer. Un programme prophylactique national a été mis en place en Angola, ce qui s'est traduit par une réduction du nombre de cas de 296 (premier semestre 2009) à 48 (premier semestre 2010).
280. Au Soudan, la maladie a été rapportée pour la première fois en 1971 et à nouveau en 1978 et 1979. Les bovins ont été vaccinés avec un vaccin contre la clavelée, ce qui a permis de réduire l'infection. En 2010, 6 foyers ont été signalés et 3 121 bovins vaccinés (vaccination de routine et en anneau).
281. Sur les 44 pays qui ont remis des informations concernant l'année 2010, seuls le Congo (Rép. du) et la Guinée-Bissau n'ont fourni aucune information sur la maladie. L'Algérie, le Gabon, le Maroc, la République Centre Africaine et la Tunisie ont indiqué qu'aucun cas de DNC n'avait été rapporté. Vingt-quatre pays (55 %) ont signalé la présence de la maladie. La Côte d'Ivoire, le Congo (Rép. dém. du), l'Ouganda et la Somalie ont notifié la présence de la maladie mais n'ont transmis aucune information quantitative pour cette période. L'Ouganda est le seul pays à avoir donné des informations sur les espèces sauvages. Le schéma 6 montre la distribution de la DNC chez les animaux domestiques et sauvages sensibles (lorsque les cas sont signalés).

Schéma 6 : Distribution des cas rapportés de dermatose nodulaire contagieuse en Afrique, par pays



282. En conclusion, seuls 20 Pays Membres ont fourni des données quantitatives sur la DNC, en dépit de la facilité avec laquelle la maladie peut être cliniquement diagnostiquée. Ceci souligne la nécessité d'améliorer la collecte des données sur cette maladie et d'autres encore dont le diagnostic clinique s'établit facilement sur le terrain. Une telle amélioration permettra d'évaluer avec plus de précision l'impact de ces maladies dans les pays touchés.

Fièvre de West Nile

283. La fièvre de West Nile (FWN) est une maladie zoonotique virale transmise par certaines espèces de moustiques. Le virus de West Nile se perpétue grâce à un cycle de transmission de type moustique–oiseau–moustique. Les hommes et les équidés peuvent être infectés mais constituent une impasse épidémiologique.
284. La déclaration de la FWN à l'OIE est obligatoire depuis janvier 2006. Durant la période 2006-2010, seuls deux pays ont transmis à l'OIE une notification immédiate de la FWN : Madagascar et le Maroc, en 2010. En mai 2010, Madagascar a rapporté la présence de six foyers qui ont commencé en septembre 2009 chez des volailles (infection subclinique), affectant 418 animaux sur une population exposée de 2 003 individus. Depuis 1975, plusieurs cas de FWN ont été observés chez l'homme à Madagascar. L'absence de surveillance chez les équidés et les oiseaux (sauvages et domestiques) explique cette confirmation tardive de la maladie.
285. Au 31 décembre 2010, le Maroc, qui n'avait signalé aucun foyer depuis 2003, a rapporté l'apparition de 24 foyers dans la population équine, avec 26 cas et 8 décès. En décembre, le taux de morbidité estimé était de 14,86 % et le taux de mortalité de 5,71 %. Au total, 7 000 équidés ont été vaccinés.
286. Seuls Madagascar (2009) et l'Afrique du Sud (2006 et 2008) ont rapporté la présence de cas humains. Les autres pays n'ont fourni aucune information, ce qui laisse à penser que de nombreux cas n'ont pas été déclarés, très certainement en raison de l'absence de surveillance active chez les équidés et les oiseaux dans la plupart des pays.
287. Dans le premier rapport semestriel pour l'année 2010, 9 pays ont indiqué les mesures de contrôle utilisées (Tableau 5). Il faut noter qu'aucun des 33 autres pays africains n'a fourni d'informations sur les mesures de contrôle mises en œuvre en 2010 et que seuls 3 pays ont mentionné le contrôle des vecteurs.

Tableau 5 : Mesures de contrôle rapportées pour la FWN en 2010, par pays

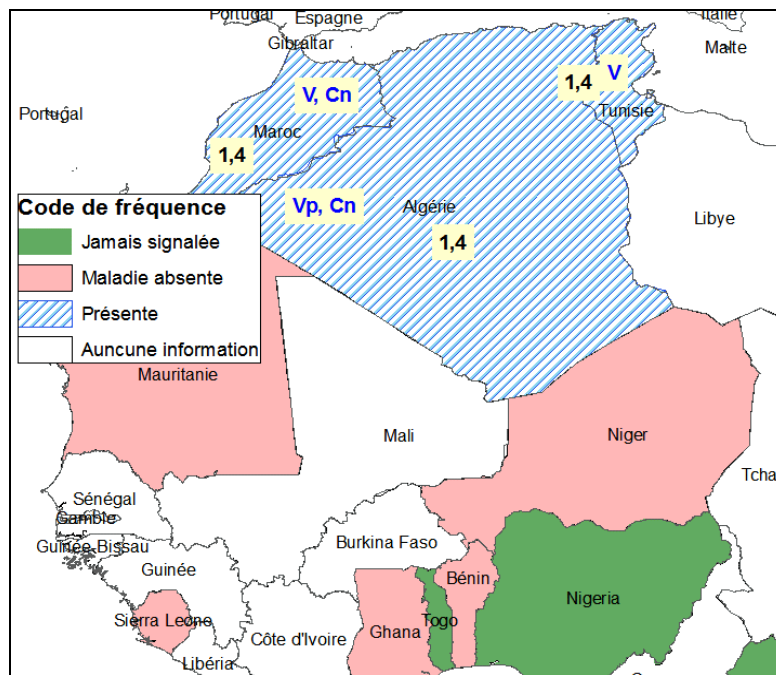
	Pays	Maladie notifiable	Précautions la frontière	Suivi	Dépistage	Surveillance	Contrôle des mouvements	Contrôle des vecteurs
1	Algérie	Oui						
2	Botswana					Générale		
3	Kenya		Oui			Générale		
4	Madagascar	Oui	Oui		Oui			Oui
5	Maroc	Oui	Oui			Générale		
6	Mozambique	Oui	Oui	Oui		Générale		
7	Nigeria					Générale		
8	Réunion (France)	Oui				Ciblée	Oui	Oui
9	Tunisie	Oui	Oui			Générale		Oui

288. Il convient de souligner que certains pays européens situés au nord de la Méditerranée (Espagne, Grèce, Italie et Portugal) ont signalé l'apparition de la maladie en 2010, à l'instar du Maroc pour les pays situés au sud de la Méditerranée, en Afrique du Nord. Cette situation émergente suggère que d'autres pays méditerranéens sont également atteints par la maladie et qu'ils doivent renforcer leur système de surveillance active chez les équidés et les oiseaux sauvages, notamment à certains points situés le long des couloirs de migration des oiseaux. Cette activité des Services vétérinaires est importante car elle sert d'alerte précoce en vue de protéger les populations humaines lorsque l'infection est identifiée chez les animaux.

Fièvre catarrhale du mouton

289. La fièvre catarrhale du mouton (BT) est due à un virus de la famille des Reoviridae, du genre Orbivirus. Le virus de la fièvre catarrhale du mouton (BTV) compte 24 sérotypes reconnus. Les moucheron sont les principaux vecteurs naturels du virus (genre *Culicoides* spp.). Ainsi, la distribution et la prévalence de la maladie dépendent de facteurs environnementaux (importantes précipitations, température, humidité et caractéristiques du sol) ; c'est la raison pour laquelle les infections à ce virus apparaissent de manière saisonnière dans de nombreuses parties du monde.
290. En 2008, le Laboratoire de référence de l'OIE à Pirbright, au Royaume-Uni, a confirmé la présence du sérotype 9 du virus de la fièvre catarrhale du mouton (BTV-9) dans les échantillons reçus de Libye. Cependant, cette information n'a pas été rapportée par les Services vétérinaires nationaux, même si l'OIE leur a demandé à plusieurs reprises de notifier cette découverte.
291. L'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont déclaré la réapparition de la fièvre catarrhale du mouton en 2009 et 2010. En 2009, l'Algérie a signalé la réapparition du virus de sérotype BTV-1, avec 19 foyers en tout dans la wilaya de Ghardaia au nord du pays. En février 2010, la présence de deux foyers de sérotype BTV-4 ne présentant aucun signe clinique a été confirmée par un test de laboratoire effectué sur des bovins à El Bayad. En septembre 2010, des cas de sérotype 1 ont été observés dans le nord du pays, à Bejaia, Bouira et Tizi Ouzou, dans 46 foyers ; le taux de morbidité présenté par ces foyers était de 8,68 %. Il s'agissait de la première réapparition du virus de sérotype 1 depuis mars 2010, bien que de nombreux foyers aient été signalés en 2009 dans d'autres parties du pays. La vaccination contre la fièvre catarrhale du mouton est interdite en Algérie.
292. En 2009, le Maroc a signalé la présence de 60 foyers dus au sérotype BTV-1 et de 34 foyers dus au sérotype BTV-4. En juillet 2010, l'évènement a commencé, impliquant des foyers dus au sérotype BTV-4 et des foyers dus au sérotype BTV-1 ont été signalés au 31 décembre 2010 276 foyers ont été déclarés chez les ovins. Le pays a mis en place des mesures de vaccination et de quarantaine en réponse à l'apparition de ces foyers. Le premier épisode a commencé en juillet 2010 et il a été confirmé qu'il était dû aux sérotypes 1 et 4. Le taux de morbidité s'élevait à 2,68 % et le taux de mortalité à 0,51 %. Au total, 137 000 ovins ont été vaccinés en 2010.
293. En 2009, la Tunisie a rapporté la présence de 5 foyers de fièvre catarrhale du mouton de sérotype 1 et a aussi signalé la première apparition du virus de sérotype 4 dans le pays dans 5 autres foyers. Ces deux épisodes se sont produits à Sidi Bouzid, dans le centre du pays, à proximité de zones humides. Les autorités vaccinent la population ovine tous les ans de janvier à avril.
294. Plusieurs sérotypes du BTV ont été signalés autour du bassin méditerranéen. D'après les cas déclarés, il semblerait que les virus de sérotypes 1 et 4 circulent dans le Maghreb, le sud de l'Europe et le Moyen-Orient. La présence d'autres sérotypes (BTV-8 et BTV-24, par exemple) a été signalée dans la zone méditerranéenne en 2009 et 2010 mais pas sur le continent africain. Il est indispensable de poursuivre la surveillance afin de détecter l'apparition de tout nouveau sérotype du BTV touchant plusieurs pays africains situés dans la zone méditerranéenne (Maroc, Algérie, Tunisie et Libye) et australe du continent.
295. Bien que la présence de la maladie ait été signalée par sept pays en 2010, seuls l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont indiqué que les sérotypes du BTV en circulation étaient les sérotypes 1 et 4 (Schéma 7).

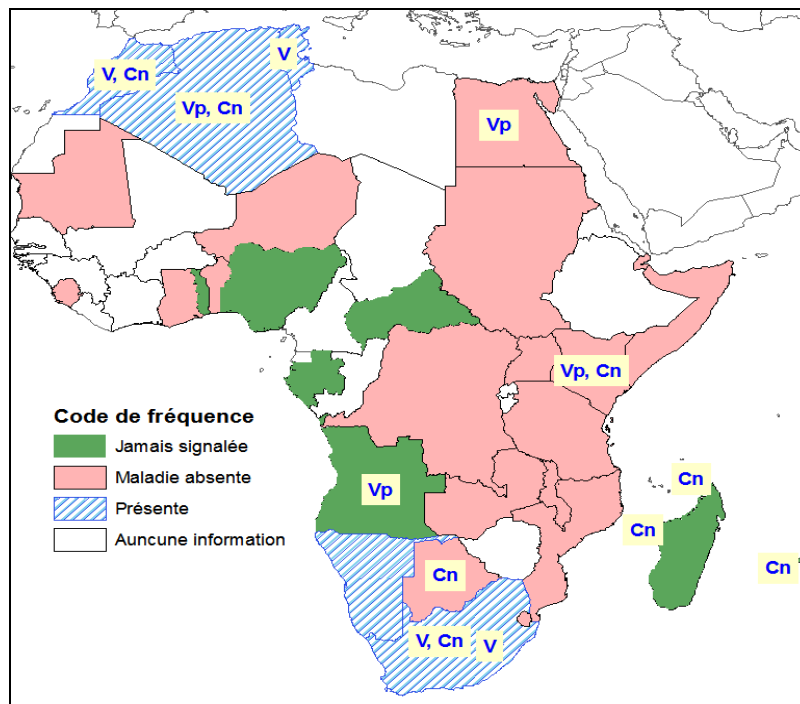
Schéma 7 : Sérotypes du virus de la fièvre catarrhale du mouton observés en Afrique en 2010



VP : vaccination interdite V : vaccination de routine Cn : contrôle des vecteurs

296. Pendant la période 2005-2010, la fièvre catarrhale du mouton a été signalée chez les animaux domestiques dans 10 pays en Afrique, dont 6 seulement ont soumis des données quantitatives. La distribution de la maladie et les mesures de vaccination et de contrôle des vecteurs mises en place en 2010 sont présentées sur le schéma 8.

Schéma 8 : Distribution de la BT et mesures de contrôle en Afrique, par pays

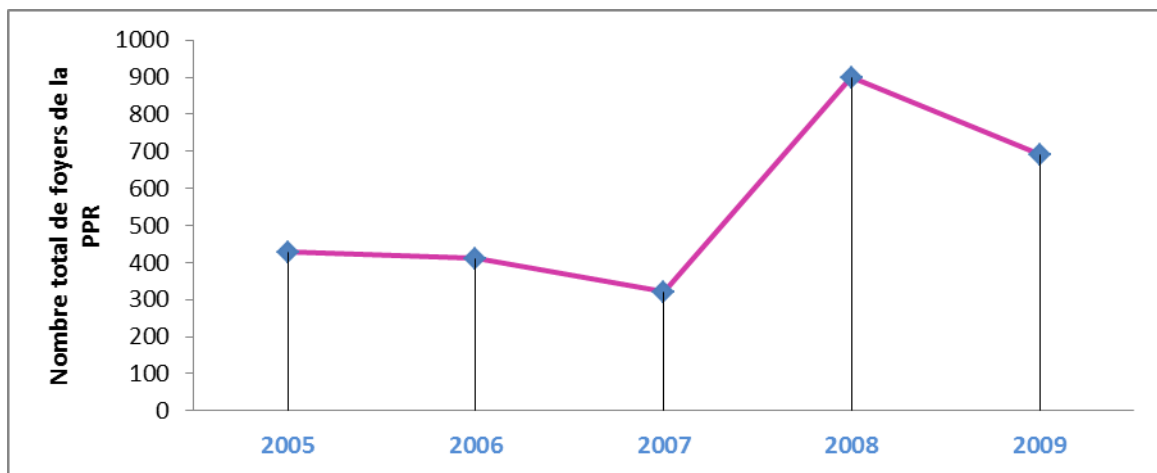


VP : vaccination interdite V : vaccination de routine Cn : contrôle des vecteurs

Peste des petits ruminants

297. La peste des petits ruminants (PPR) est une maladie contagieuse aiguë due au Morbillivirus (famille des Paramyxoviridae). Elle affecte principalement les ovins et les caprins et occasionnellement les petits ruminants sauvages. Elle se caractérise par de la fièvre, des sécrétions oculaires et nasales, une stomatite, de la diarrhée et une pneumonie accompagnée d'une haleine fétide. Les animaux infectés présentent des signes cliniques similaires à ceux de la peste bovine chez les bovins ; il faut donc différencier les deux maladies.
298. La PPR est présente en Afrique, dans la Péninsule arabique, dans la majeure partie du Proche-Orient et du Moyen-Orient, ainsi qu'en Asie du Sud-ouest. Le nombre de nouveaux foyers de PPR rapportés en Afrique est demeuré constant en 2005 et 2006 avec, en moyenne, 400 nouveaux foyers par an. Toutefois, la distribution de la maladie est en train de changer en Afrique. En 2008, le nombre de cas a augmenté brusquement avec 899 nouveaux foyers (Schéma 9). Au cours de ces dernières années, la maladie s'est déplacée vers le sud-est, touchant le Kenya (confirmation en laboratoire en 2006), l'Ouganda (en 2007) et la Tanzanie (en 2008 et 2009 avec des foyers situés à proximité du Kenya). La maladie était encore présente en 2010 dans ces trois pays de l'Afrique de l'Ouest. En 2008, le Niger a notifié la réapparition de la maladie, la première depuis 2003. La maladie a également atteint le nord du continent : le Maroc a observé la première apparition de PPR et une infection par la PPR a été décelée dans les échantillons prélevés en Tunisie en 2008 et 2009. La carte du schéma 11 résume l'évolution de la PPR entre 2000 et 2010.

Schéma 9 : Nombre de nouveaux foyers de PPR en Afrique par an entre 2005 et 2009

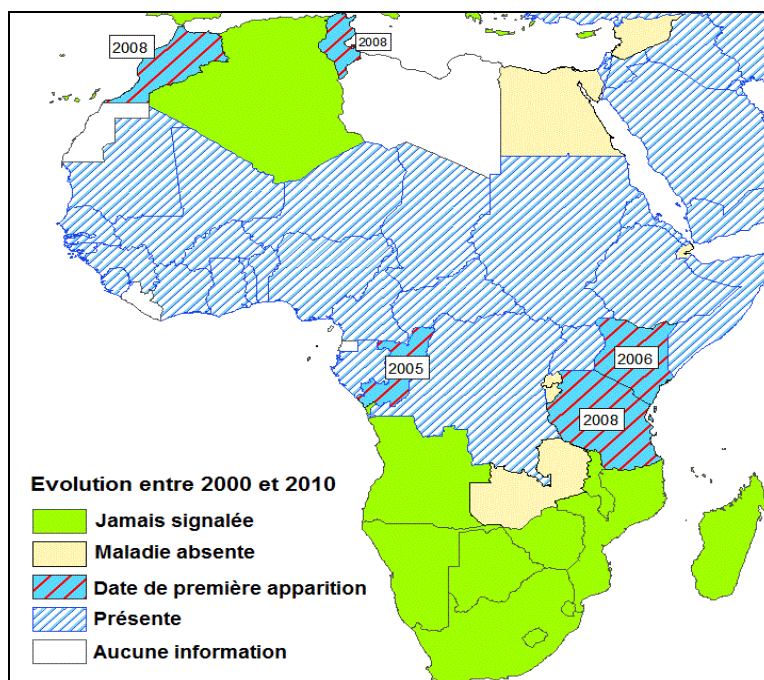


299. Quarante-et-un pays ont transmis des informations à l'OIE pour l'année 2010, 12 pays (29 %) ont indiqué qu'aucun cas n'avait jamais été observé et 5 pays (12 %) qu'aucun cas n'avait été signalé pendant cette période. Sur les 24 pays qui ont déclaré la présence de la maladie, 8 pays⁸ n'ont fourni aucune donnée quantitative. Au total, 592 foyers comprenant 40 155 cas ont été notifiés en 2010. On observe une grande disparité entre le nombre de cas signalés dans chaque pays pendant cette période : de 20 289 cas en Éthiopie à 10 cas en Mauritanie.
300. En 2004, après avoir actualisé sa politique vétérinaire, la Guinée a défini la PPR en tant que maladie à vaccination obligatoire dans l'ensemble du pays. En 2010, 37 038 animaux ont été vaccinés.
301. Au Sénégal, la population animale est vaccinée tous les ans. En 2010, la couverture vaccinale était de 18,8 %. L'Éthiopie a prélevé plus de 6 420 échantillons en 2010, dont 3 708 ont été testés positifs pour la PPR. Au Bénin, la PPR est considérée comme une maladie endémique ; sa prévalence a baissé en 2010 (0,3 % comparé à 0,4 % en 2009).

⁸ La République centrafricaine, le Congo (Rép. dém. du), le Congo (Rép. du), le Sierra Leone, le Kenya, la Somalie, le Gabon, l'Ouganda et la Tanzanie n'ont déclaré que le nombre de foyers.

302. La Tanzanie mène actuellement une surveillance active de la PPR. Après la première apparition de la maladie dans le pays en 2008 à Arusha, dans le nord du pays près de la frontière avec le Kenya, de nouveaux foyers présentant des cas cliniques de PPR ont été rapportés et confirmés par des épreuves ELISA dans le sud du pays, dans les régions de Mtwara, Ruvuma et Morogoro, en février et juin 2010. En juin 2010, 326 000 doses de vaccin contre la PPR ont été envoyées à ces régions. L'apparition récente de ces foyers a été attribuée aux pastoralistes qui se déplacent actuellement vers les régions du sud de la Tanzanie, limitrophes du Mozambique. Suite aux campagnes de vaccination, aucun nouveau foyer n'a été rapporté à ce jour. Près de 6 millions de petits ruminants sur les 17 200 000 présents dans les districts septentrionaux de la Tanzanie ont été vaccinés.
303. En Côte d'Ivoire, des programmes sont en cours afin de maîtriser la propagation de la maladie (vaccination de 2500 animaux, contrôle des mouvements, désinfection, etc.). En 2010, 13 foyers ont été signalés avec 2 694 cas sur une population de 750 000 ovins et caprins sensibles.
304. Au Soudan, la PPR a été observée pour la première fois en février 1971. En 2008, la PPR a été désignée comme étant la maladie à traiter en priorité dans le pays. En 2010, la surveillance menée dans 15 États a permis d'identifier 13 foyers et 2 368 879 ovins ont été vaccinés contre la maladie.
305. Les foyers de PPR enregistrés en Somalie indiquent une propagation progressive de la maladie vers l'ouest. Une campagne de vaccination a été menée dans les zones touchées et avoisinantes en juillet 2009 et des campagnes de vaccination similaires sont conduites à Puntland ainsi que dans le sud et le centre de la Somalie.
306. En 2010, une troisième campagne de vaccination contre la PPR a été menée au Maroc (22,9 millions d'ovins et de caprins ont été vaccinés). Depuis le 5 novembre 2008, aucun nouveau foyer n'a été déclaré. Au Nigeria, les Services vétérinaires soutiennent une vaccination de masse tous les ans contre la PPR. Au Burkina Faso, 1008 échantillons de sérum prélevés dans 48 villages situés dans 13 régions du pays ont été analysés en 2010 et une prévalence élevée (33 %) a été observée.

Schéma 10 : Évolution de la PPR en Afrique de 2000 à 2010



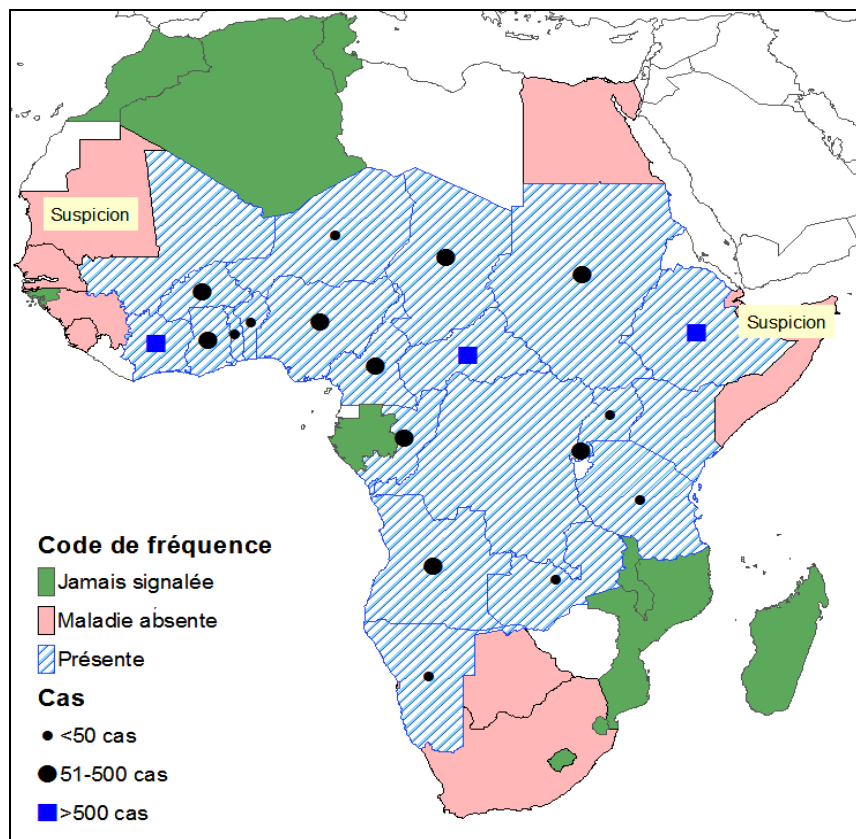
307. Compte tenu de l'évolution de la maladie dans le temps, les pays qui en sont encore indemnes doivent renforcer le contrôle aux frontières.

Péripleumonie contagieuse bovine

308. La péripleumonie contagieuse bovine (PPCB) est due à *Mycoplasma mycoides*. L'analyse de séquences multilocus (MLSA), qui a récemment été décrite, permet de distinguer les trois lignées principales, ayant chacune une origine géographique distincte (Europe, Afrique australe et reste de l'Afrique).
309. Le Gabon a notifié la première apparition de la PPCB le 20 janvier 2011, avec trois foyers comprenant 19 cas et 8 décès de bovins dans la région de Nyanga. L'introduction de nouveaux animaux vivants (dans le cadre d'un mouvement autorisé) serait à l'origine du foyer.
310. En septembre 2010, la République du Congo a notifié la première apparition de la maladie. Au cours de l'enquête épidémiologique menée dans le village de Ngolodoua, Oyo Oyo, dans le département de la Cuvette, il a été démontré que six zébus Mbororo originaires de la province du Tchad, qui avaient été reçus comme présent, avaient été introduits dans l'exploitation en mars 2010 par le propriétaire. Un zébu est mort dans l'exploitation après avoir manifesté des signes cliniques. L'épisode a touché une population de 1 043 bovins, avec 150 cas, 50 décès et 20 abattages.
311. La Guinée a amélioré son système de surveillance, ainsi que son système de vaccination et le contrôle des mouvements d'animaux. Au total, 442 240 animaux ont été vaccinés en 2010 ; aucun foyer n'a été détecté pendant l'année.
312. La PPCB est réapparue en Tanzanie au début des années 90 après une absence de 25 ans. La stratégie adoptée depuis 2001 pour maîtriser la maladie dans le pays repose sur la restriction des mouvements d'animaux et une vaccination ciblée (vaccination de masse correctement appliquée à une zone ciblée). La maladie étant très répandue, il a été décidé de s'attaquer progressivement à la maladie en traitant une petite zone, de taille gérable, à la fois, en commençant avec les zones indemnes de la maladie puis en continuant avec les zones infectées (plan « roll back » destiné à faire reculer la maladie). De janvier à décembre 2010, 3 225 163 bovins au total ont été vaccinés dans le cadre de ce plan.
313. Au Rwanda, la PPCB est réapparue subitement en février 2010 après avoir été cliniquement absente depuis 2001. Une surveillance active a été mise en place et des mesures fortes ont été prises en vue de maîtriser la maladie : vaccination, séro-surveillance active et abattage. Depuis juin 2010, aucun nouveau cas de PPCB n'a été rapporté. De mars à juin 2010, 567 629 bovins ont été vaccinés.
314. En Éthiopie, plus de 1 333 échantillons ont été prélevés en 2010, dont 282 étaient positifs pour la PPCB. Au Nigeria, les Services vétérinaires soutiennent une vaccination de masse annuelle contre la PPCB.
315. Au Soudan, la PPCB est considérée comme une enzootie grave des bovins. La maladie entraîne des pertes économiques et représente une menace pour l'exportation soudanaise des animaux d'élevage. Les principales mesures de précaution mises en place pour lutter contre la maladie sont les suivantes : restriction des mouvements des animaux, mise en quarantaine des troupeaux infectés et vaccination annuelle. Quatre foyers ont été signalés en 2010. Au total, 334 780 bovins ont été vaccinés contre la PPCB en 2010.
316. Le statut de la PPCB dans divers districts du Kenya a été consigné au cours des années, ce qui a permis de délimiter le pays en plusieurs zones : « indemne », « de surveillance », « de protection » et « infectée ».
317. En Angola, la PPCB est endémique et les Services vétérinaires travaillent actuellement sur un système de surveillance en vue de maîtriser et éradiquer la maladie. Ils ont commencé en conduisant une étude afin de déterminer la distribution de la maladie au nord du pays où l'incidence est la plus faible.

318. En décembre 2010, suite à une importation de zébus en provenance du Cameroun, une première apparition de PPCB a été soupçonnée au sud du Gabon (Nyanga). Les animaux présentaient des lésions pathognomoniques. Les Services vétérinaires ont remis des échantillons au Laboratoire de référence de l'OIE, qui a confirmé la présence de la maladie en janvier 2011. Les établissements touchés ont été placés en quarantaine et les animaux atteints ont été traités par antibiotiques. Aucun programme de surveillance n'a été mis en place dans le pays pour l'instant.
319. Quarante-trois pays ont fourni des informations sur la PPCB en 2010. La Mauritanie et la Somalie ont déclaré la suspicion de la maladie en 2010. Vingt-deux pays (51 %) ont notifié la présence de la maladie durant 2010. La République démocratique du Congo et le Kenya n'ont transmis aucune information quantitative (Schéma 11).

Schéma 11 : Distribution de la PPCB en Afrique en 2010



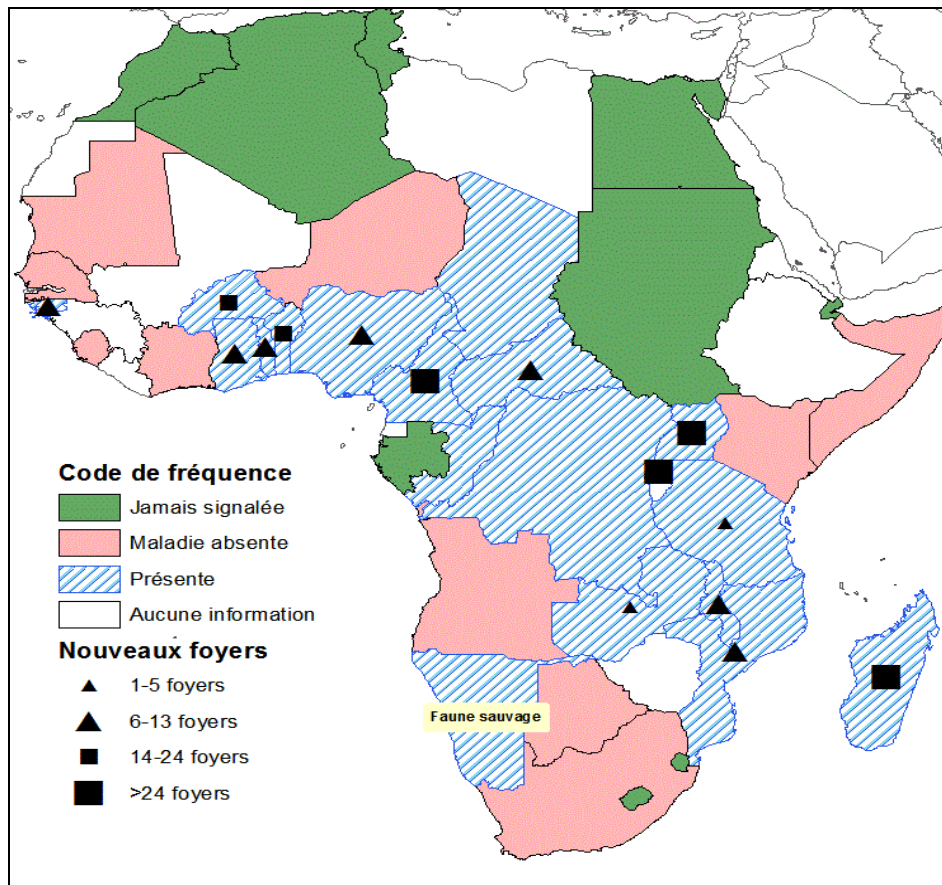
Peste porcine africaine

320. La peste porcine africaine (PPA) est due à un virus à ADN du genre *Asfivirus* (famille des *Asfarviridae*). Les porcs sauvages africains (phacochères, potamochères et hylochères) constituent un réservoir du virus de la peste porcine africaine (VPPA) en Afrique et la maladie est généralement subclinique chez eux. Les porcs domestiques (*Sus domestica*) et sauvage ainsi que les sangliers sont des hôtes susceptibles de manifester la forme clinique de la maladie.

321. La réapparition de la PPA dans les régions du Nord et de l'Extrême Nord du Cameroun fut un événement épidémiologique important pour le pays en 2010 ; au moins sept localités situées dans ces deux régions ont été touchées par cet épisode (l'événement a été confirmé suite à un diagnostic de laboratoire en mai 2010). En 2010, la République centrafricaine et le Tchad ont signalé la première apparition de la maladie. La République centrafricaine a rapporté la présence de la maladie en juin 2010 à Ombella-Mpoko (Zerengogo, Bimboin) avec 32 cas, 28 décès et 9 abattages. Des difficultés ont été signalées car il n'existe aucun contrôle efficace des mouvements des animaux aux frontières et de nombreux animaux ne présentent aucun signe clinique. En 2009, la République centrafricaine a indiqué qu'elle suspectait la présence de la maladie.
322. En octobre 2010, le Tchad a déclaré la présence de deux foyers à Bongor (Mayo Boneye) et à Fianga (Mont Illi). Ces deux épisodes sont apparus dans la province de Mayo Kebi Est. Des décès soudains ont été rapportés le 4 octobre 2010 chez des porcs domestiques manifestant des signes cliniques tels que de la fièvre et une hémorragie réticulo-endothéliale. Le 31 décembre 2010, on a signalé le décès de 37 250 porcs domestiques. De surcroît, 30 064 porcs domestiques ont été détruits/abattus et 2 574 établissements désinfectés. À la suite de cette campagne d'abattage menée dans le nord du Cameroun (Yagoua), il semblerait que quelques éleveurs aient fui avec leurs animaux ; ils auraient traversé le rivièrè Logone en direction de Bongor dans le sud-ouest du Tchad. Un système d'indemnisation a été mis en place par la suite.
323. En décembre 2010, la Tanzanie a déclaré la réapparition de la PPA à Kyela, dans la province de Mbeya. Le foyer comptait 13 854 suidés, avec 308 cas et 122 décès. Le 1er janvier 2011, la PPA a touché les districts de Kyela, Rungwe et Ileje et a entraîné le décès d'environ 639 porcs sur 95 871 à risque dans les trois districts.
324. Au Malawi, la maladie est endémique dans l'ensemble du pays. En 2010, 25 foyers au total comprenant 6 013 cas et 5 023 décès ont été rapportés. Aucun plan d'urgence n'a encore été élaboré.
325. En Ouganda, les Services vétérinaires mènent actuellement sur le terrain une étude approfondie sur deux ans afin d'évaluer l'épidémiologie et l'impact de la PPA sur les petits exploitants du secteur porcin dans le pays. En 2010, 4 foyers de PPA ont fait l'objet d'une enquête et ont été confirmés.
326. Au Bénin, la maladie est endémique.
327. Au Togo, la PPA est réapparue dans la région de Dayes, qui était précédemment indemne de la maladie. Depuis l'introduction du virus en 1997, les mesures de contrôle se sont avérées insuffisantes ; il semblerait que le taux d'indemnisation soit trop faible.
328. Quarante-cinq pays ont transmis des informations sur la PPA en 2010 (premier rapport semestriel, notifications immédiates et rapport sur la situation zoonitaire). Au total, 19 pays (42 %) ont notifié la présence de la PPA chez les porcs domestiques. La Namibie est le seul pays à avoir signalé la présence de la PPA dans la population sauvage. Trois pays⁹ n'ont transmis aucune information quantitative. Ethiopie, Guinée et Mali n'ont fourni aucune information sur la maladie. Le nombre total de nouveaux foyers en 2010 en Afrique était de 208 avec 46 630 cas (Schéma 12).

⁹ Congo (Rép. dém. du), Congo (Rép. du), Namibie.

Schéma 12 : Distribution de la peste porcine africaine en Afrique en 2010



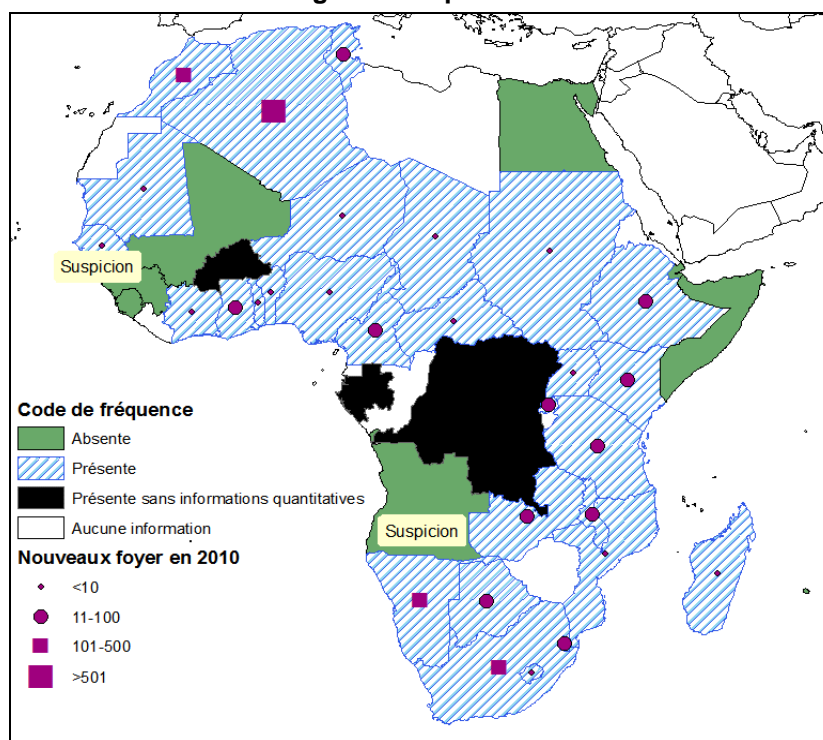
Rage

329. La rage est une zoonose due à un virus neurotrope du genre *Lyssavirus* de la famille des *Rhabdoviridae*. Ce virus est contagieux pour tous les mammifères, y compris l'homme. Dans les populations sauvages, la rage se perpétue grâce aux réservoirs, notamment les chauves-souris hématophages. L'exposition des animaux domestiques se fait généralement au contact d'animaux sauvages infectés.
330. Au cours de la période 2005-2010, parmi les 53 Pays Membres africains de l'OIE, le Cap Vert, les Comores et la Réunion (France) ont déclaré que la rage n'avait jamais été signalée dans le pays, et Djibouti, l'Égypte, la Libye, Maurice, le Sierra Leone et la Somalie que la maladie n'avait pas été signalée pendant cette période. La Guinée équatoriale n'a remis aucun rapport et la République du Congo n'a fourni aucune donnée dans les rapports semestriels. Au total, 42 pays (79 %) ont notifié à l'OIE la présence de la rage : 38 ont fourni des informations quantitatives pendant au moins une certaine période et 4 pays¹⁰ n'ont transmis aucune donnée quantitative.
331. L'Angola a signalé une hausse de l'incidence de la rage en 2009 et 2010, dont de nombreux cas d'enfants mordus par des chiens. Des mesures de lutte contre la rage sont en place autour des municipalités. Celles-ci comprennent la capture et la vaccination de masse simultanées des animaux (283 425 animaux, dont des chiens, des chats et des singes apprivoisés).

¹⁰ Burundi, Congo (Rép. dém. du), Guinée-Bissau, Tchad.

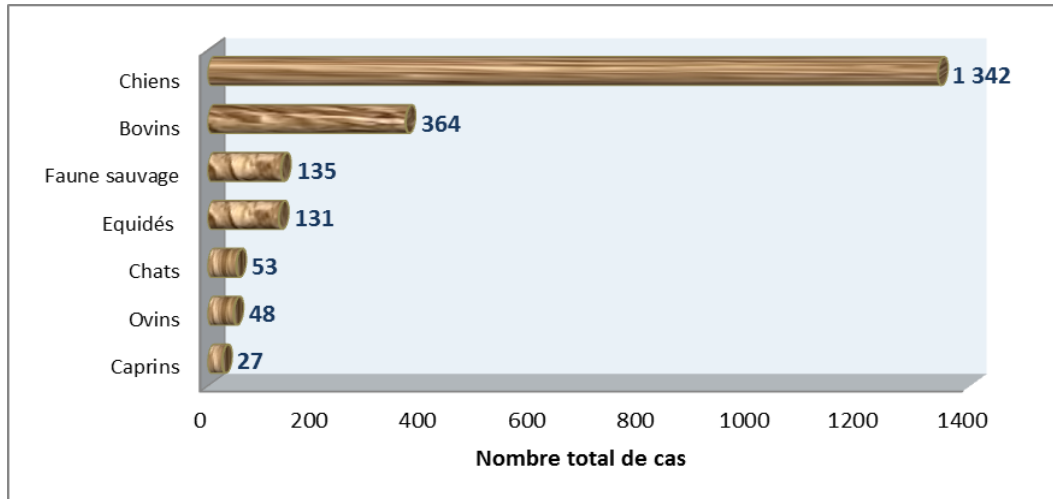
332. En Algérie, la rage est endémique. En 2010, 542 foyers comprenant 592 cas ont été rapportés. La campagne de vaccination a couvert 69 878 animaux. En Guinée, la lutte contre la rage repose sur la vaccination des chiens et des chats, ainsi que sur le contrôle des populations de carnivores errants. Au total, 907 animaux ont été vaccinés et aucun cas n'a été rapporté en 2010.
333. Au Malawi, la maladie est endémique dans l'ensemble du pays, la rage canine étant la principale source de l'infection chez l'homme. Le pays dispose de programmes globaux de lutte contre la maladie qui comprennent : la vaccination ciblée des populations animales sensibles, le contrôle des populations de chiens errants et l'intensification de mesures destinées à garantir la possession et la gestion responsables d'animaux de compagnie (chiens et autres animaux de compagnie).
334. La Tanzanie encourage et veille sur la santé publique en sensibilisant le grand public aux conséquences sanitaires et socio-économiques de la rage et en pratiquant une vaccination de masse des chats et des chiens dans toutes les régions du pays.
335. En Tunisie, tous les ans de mars à juin, les Services vétérinaires vaccinent les populations de chiens et de chats. Au Zimbabwe, 485 000 chiens au total ont été vaccinés en 2010 dans le cadre du programme de vaccination contre la rage ; le nombre de cas de rage a baissé de 48 en 2009 à 36 en 2010.
336. La rage est un problème de santé publique majeur en République centrafricaine en raison du nombre élevé de chiens errants et de l'absence de vaccin afin protéger les animaux et les hommes. Le nombre de cas de morsures par des chiens a augmenté de 1 001 morsures en 2009 à 1 005 morsures au cours du premier semestre 2010.
337. Au Rwanda, la rage est soumise à un contrôle permanent au moyen de campagnes annuelles de vaccination et de destruction des chiens errants. De janvier à décembre 2010, 8 650 chiens et chats ont été vaccinés et 2 383 détruits.
338. Le schéma 13 indique la distribution de la rage et le nombre de nouveaux foyers apparus en Afrique en 2010.

Schéma 13 : Distribution de la rage en Afrique et nombre de nouveaux cas en 2010



339. Les groupes d'animaux pour lesquels le plus grand nombre de cas a été rapporté au cours du premier semestre 2010 dans les 23 pays qui ont fourni des informations quantitatives étaient les chiens (1342 cas), suivis des bovins (364 cas) et des espèces sauvages (135 cas) (Schéma 14). Vingt-deux autres cas ont également été rapportés, comme suit : 3 camélidés, 2 cervidés, 1 lapin, 5 suidés et 11 autres espèces.

Schéma 14 : Nombre de cas de rage notifiés en Afrique en 2010, par groupe d'animaux



340. De 2006 à 2009, 36 pays ont rapporté des cas de rage chez l'homme, 25 pays (69 %) ont transmis des données quantitatives et 11 (31 %) n'ont fourni aucune information quantitative. Le nombre total de cas observés pendant la période 2006-2009 était de 6 315 cas et le nombre de décès de 1 606. Le tableau 6 indique la fréquence cumulée de cas humains rapportés par pays dans le rapport annuel, durant la période 2006-2009. Une disparité a été observée entre le nombre de cas humains signalés et la situation chez les animaux. Ceci suggère qu'il est nécessaire d'améliorer la collecte des informations à l'échelle nationale et d'établir une définition commune d'un cas (par exemple, les cas non confirmés en raison d'une suspicion liée à des morsures par des animaux non identifiés ne doivent pas être comptés comme des cas positifs).

Tableau 6 : Nombre de cas de rage rapportés chez l'homme en Afrique entre 2006 et 2009, par pays

	2006	2007	2008	2009	TOTAL
Afrique du Sud	31	14	15	15	75
Algérie	13	34	22	16	85
Angola	248	248
Botswana	880	1 249	2 129
Côte D'Ivoire	3	2	3	3	11
Ghana	3	1	19	12	35
Guinée-Bissau	...	1	...	1	2
Kenya	...	14	5	1	20
Lesotho	15	41	...	418	474
Malawi	6	...	4	...	10
Maroc	23	31	...	17	71
Mozambique	1 487	53	13	44	1 597
Namibie	19	19	...	14	52
Nigeria	3	...	3
Ouganda	23	23
Rép. centrafricaine	...	599	744	...	1 343
Rwanda	28	28
Sénégal	4	1	5
Soudan	4	4
Swaziland	...	2	2
Tchad	49	...	49
Togo	...	5	3	4	12
Tunisie	1	2	4	4	11
Zambie	21	...	21
Zimbabwe	...	5	5
TOTAL	2 504	2 072	909	830	6 315

341. Plusieurs Pays Membres ont indiqué que l'existence de populations de chiens sauvages contribuait à l'échec partiel de certaines mesures mises en place pour lutter contre la rage. Ce problème, ainsi que l'existence de réservoirs sauvages, doivent être pris en compte au moment d'élaborer des programmes nationaux de lutte contre la rage.

Syndrome ulcératif épizootique

342. Le syndrome ulcératif épizootique (SUE) est considéré comme une infection à oomycètes connus sous le nom de *Aphanomyces invadans* ou *A. piscicida*. Le SUE est une affection épizootique saisonnière très importante chez les poissons sauvages, les poissons élevés en eau douce et les poissons d'estuaires. La Namibie et le Botswana rapportent la présence du SUE à l'OIE depuis 2006 ; la zone touchée se trouve dans la région australe de l'Afrique (la rivière Okavango ou la rivière Chobe-Zambezi).
343. La Namibie a signalé l'apparition de la maladie chez les poissons sauvages dans la province de Kavango (dans le réseau fluvial de l'Okavango) en février et en mars 2010.
344. Au Botswana, le SUE n'avait pas été signalé depuis 2007. Toutefois, sa présence a été rapportée en août 2010 chez les poissons sauvages d'eau douce dans la rivière Okavango. Les pêcheurs ont signalé qu'ils avaient attrapé des poissons présentant des lésions ulcéraives (points rouges) pendant la saison des inondations, début août 2010. Un système de surveillance a été lancé au Botswana et trois espèces de poissons, à savoir le poisson-chat africain, le poisson-chat argenté et le brochet africain, ont été identifiées comme étant atteintes par la maladie. Ceci pourrait avoir de répercussions négatives sur la biodiversité de la rivière.
345. L'infection des poissons sauvages présents dans le réseau fluvial du Zambezi est probablement due à un poisson infecté qui a été importé. Les réservoirs sauvages présents dans la rivière sont difficiles à contrôler et la maladie peut réapparaître lorsque les conditions y sont propices (fortes précipitations, pH de l'eau, oxygène, etc.). La situation de la maladie dans la rivière menace la production aquacole développée dans la région au moyen de ce même réseau fluvial. Des pays tels que l'Angola, la Zambie et le Zimbabwe ont notifié la présence du SUE, ce qui est une étape cruciale pour maîtriser la maladie et comprendre son épidémiologie.

Discussion

346. Après avoir rappelé les grandes lignes de l'exposé du Docteur Berlingieri, le président, le Docteur Mohammed Razig Aziz, a donné la parole à l'assistance.
347. Le représentant du Nigeria a souligné qu'en termes de couverture vaccinale contre la rage nous étions loin des objectifs fixés par l'OMS pour avoir un impact sur les cas de rage humaine.
348. Le représentant du Malawi a remercié le Docteur Berlingieri pour son exposé et a demandé des explications sur le fait que le Malawi était signalé comme un pays où la fièvre de la Vallée du Rift était présente.
349. Le représentant du Soudan a remercié l'orateur pour sa présentation et a ajouté que le Soudan avait organisé un exercice de simulation sur l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), qui n'apparaît pas dans la liste des exercices de simulation réalisés en 2010. Il a également demandé à l'orateur d'apporter des éclaircissements concernant la date de soumission du rapport final, ainsi que sur la date correspondant à la dernière apparition d'une maladie. Il a fait référence notamment au dernier foyer de fièvre de la Vallée du Rift observé au Soudan. L'apparition de ce foyer a été mentionnée dans le rapport de l'OIE sur la santé animale pour 2008, année au cours de laquelle le rapport final a été soumis. Cependant, dans les faits, la dernière apparition de la maladie remonte à 2007.

350. Le Délégué du Gabon a remercié le Docteur Berlingieri pour son exposé, puis il s'est dit très surpris que l'Angola se soit déclaré indemne de rage en 2010, alors que ce pays, et notamment sa capitale, a été durement touché par des cas humains de rage en 2009. Il a demandé au Délégué de l'Angola des éclaircissements à ce sujet. Concernant la péripneumonie contagieuse bovine, il a fait référence à la notification envoyée en décembre 2010 et a fait part de la pression politique à laquelle il a été confronté lorsqu'il a voulu déclarer la présence de cette maladie à l'OIE. Il a déclaré que les Services vétérinaires gabonais avaient besoin de l'appui de l'OIE pour préciser les droits du Délégué et surtout les obligations envers l'OIE.
351. Le Délégué du Niger a remercié le Docteur Berlingieri pour son exposé et s'est dit préoccupé de la situation de la peste des petits ruminants, du fait que des cas de peste des petits ruminants continuent d'être signalés dans les mêmes pays depuis de nombreuses années, ce qui signifierait d'une certaine manière que les mesures de lutte appliquées ont peu ou pas d'effet sur la maladie. Il a exprimé son souci de savoir si les stratégies adoptées ne seraient pas inadéquates. Il a par conséquent lancé un appel, inspiré de la façon dont la peste bovine a finalement été vaincue, pour que s'engage un vaste effort d'éradication de la peste des petits ruminants sur le continent africain.
352. Le représentant du Rwanda a remercié l'orateur pour son exposé, puis s'est interrogé sur la différence notable qui existe entre les chiffres présentés par l'OIE concernant la mortalité humaine due à la rage (environ 1 600 morts par an) et les chiffres présentés par l'OMS (plus de 23 000 morts par an). Il a déclaré qu'au Rwanda la rage est une maladie extrêmement importante et a demandé de préparer une recommandation énergique à présenter lors de la Conférence mondiale sur la rage à Séoul en septembre 2011.
353. Le Délégué du Sénégal a remercié le Docteur Berlingieri pour son exposé et a fourni à l'assistance des données actualisées concernant la situation de son pays au regard de la péripneumonie contagieuse bovine : cette maladie est absente depuis 1977, la vaccination a cessé en 2005 et une auto-déclaration a été envoyée à l'OIE en 2008. La lutte contre la maladie repose sur la surveillance à l'abattoir et sur la sérosurveillance. Malheureusement, les normes actuelles de l'OIE exigent que le pays démontre l'existence d'un système d'identification et d'enregistrement des bovins, lequel n'existe pas encore au Sénégal.
354. Le représentant de la Guinée a remercié le Docteur Berlingieri pour la qualité de son exposé et a fourni des précisions sur la situation de son pays au regard de la péripneumonie contagieuse bovine. Cette maladie est présente dans certaines parties du pays. La vaccination, le contrôle des mouvements de bétail et la surveillance épidémiologique sont en place, et aucun nouveau cas n'a été constaté au cours des six dernières années. Il a, par conséquent, demandé des indications sur la marche à suivre et a demandé si la Guinée ne devrait pas prendre part à une démarche transfrontalière voire régionale coordonnée en vue de l'obtention du statut "indemne de maladie", avec des pays voisins.
355. La représentante du Zimbabwe a reconnu être de plus en plus consciente des droits et responsabilités que les Délégués de l'OIE doivent assumer et a souligné que l'OIE ne devrait pas sous-estimer les difficultés auxquelles certains Délégués se trouvent confrontés lorsqu'ils tentent de convaincre les autorités politiques de l'importance des questions traitées par l'OIE. Elle a également souligné la nécessité d'assurer une continuité à l'échelle nationale. Pour conclure, elle a évoqué l'absence prolongée du Délégué du Zimbabwe pour cause de longue maladie.
356. La Déléguée de la Namibie a remercié le Docteur Berlingieri pour son exposé et a apporté quelques précisions concernant les zones de contrôle de la fièvre aphteuse dans son pays : contrairement à ce qui apparaît sur la carte présentée par le Docteur Berlingieri, il y a en fait trois zones de contrôle de la fièvre aphteuse en Namibie : une au sud du Cordon de protection vétérinaire (indemne sans vaccination), deux au nord du Cordon de protection vétérinaire, qui correspondent à la Zone de protection s'étendant de la région de Kunene dans la partie occidentale du pays à la région de Kavango située à l'est et, pour finir, la Zone infectée qui couvre la bande du Caprivi à la frontière avec l'Angola et la Zambie et dont l'infection s'explique par la présence de buffles d'Afrique à Caprivi.

357. Le Délégué de l'Algérie a déclaré qu'il était convaincu que les notifications de la rage animale sont sous déclarées. Le principal élément à maîtriser réside dans le contrôle des animaux errants et semis errants. Il a ajouté qu'il n'existe pas encore un modèle qui permet aux pays de maîtriser cet aspect, en témoigne les nombreux échecs constatés notamment avec l'OMS.
358. Le Délégué du Cameroun a salué la tendance positive observée en Afrique depuis quelques années tant en termes de délais de déclaration qu'en termes d'informations fournies. Il a cependant estimé que cette évolution ne traduisait pas nécessairement la véritable prévalence des maladies en Afrique (souvent liée aux faiblesses des Services vétérinaires). Il a évoqué le fait que les efforts réalisés en termes de surveillance, tels que ceux entrepris par exemple par le programme PACE dans le passé, permettaient d'en savoir davantage sur la prévalence des maladies sur le continent. Il souhaiterait que l'OIE multiplie les initiatives de soutien et de renforcement des Services vétérinaires.
359. Le représentant du Maroc a remercié le Docteur Berlingieri pour son exposé et a souhaité commenter certaines données présentées par celui-ci. Concernant la fièvre catarrhale du mouton, il y a eu 276 foyers chez les ovins en 2010 (à la date du 31 décembre). Concernant la fièvre de West Nile il y a eu 26 cas. Concernant la peste porcine africaine, il a signalé que le Maroc devrait être compté au nombre des pays qui n'ont jamais eu de cas de peste porcine africaine. Par ailleurs, il a demandé des éclaircissements de la part de la Tunisie concernant les informations fournies par le Docteur Berlingieri selon lesquelles des anticorps dirigés contre le virus de la peste des petits ruminants avaient été trouvés dans des prélèvements de sérum provenant de Tunisie, alors que ceci n'a jamais été signalé à l'OIE. Le Maroc, a-t-il rappelé, a déclaré que la souche 4 de la peste des petits ruminants, mise en évidence au Maroc en juillet 2008, sévit au Moyen-Orient.
360. Le Docteur Berlingieri a répondu brièvement aux questions soulevées. Il a précisé que la fièvre de la Vallée du Rift apparaissait dans le rapport semestriel fourni par le Malawi. Il a expliqué au représentant du Soudan que l'OIE ne signalait un exercice de simulation que s'il en avait été officiellement informé par le pays concerné. Concernant la question du moment opportun pour fournir un rapport final, il a déclaré qu'un foyer de maladie pouvait, en théorie, avoir deux issues —être éteint ou être endémique—, et qu'il revenait aux Délégués de décider, en se fondant sur les données épidémiologiques, du moment le plus opportun pour fournir un rapport final. Il a signalé que certains pays se réfèrent au délai que fournit le Code pour être déclaré (de nouveau) indemne de la maladie considérée. En réponse à la demande du Rwanda sur la divergence des chiffres entre l'OIE et l'OMS concernant la rage, le Docteur Berlingieri a déclaré que les chiffres de l'OIE reposaient sur la somme des rapports des pays, tandis que les chiffres de l'OMS étaient plutôt des estimations. Pour finir, il a expliqué au représentant du Maroc que la Tunisie a effectivement signalé cette découverte en 2008.
361. Pour conclure, le Directeur général de l'OIE, le Docteur Bernard Vallat, a souhaité commenter la remarque concernant la sous-déclaration des maladies, soulignant qu'il y a déjà eu une immense amélioration du taux de déclaration de l'ensemble des maladies citées au cours des 10 dernières années. Il a attribué ce succès relatif à trois facteurs : (a) le développement de WAHIS, qui permet à tous les Délégués d'envoyer les données en temps réel, (b) le nombre croissant de canaux médiatiques qui collectent les rumeurs et lancent des enquêtes qui permettent à l'OIE d'interroger les Délégués et (c) la sensibilisation croissante des responsables gouvernementaux — surtout suite à la crise de la grippe aviaire— à l'importance de la sécurité sanitaire des aliments et des conséquences sanitaires des maladies animales, telles qu'elles sont perçues par le public. Ceci a permis d'améliorer la transparence et a donc été bien accueilli. Il a souligné la nécessité de poursuivre les efforts dans cette direction car il reste beaucoup à faire.

362. Il a convenu du fait que les Délégués de l'OIE étaient souvent soumis à une pression politique considérable et il a assuré que l'OIE soutiendrait ses Délégués face à des interférences politiques excessives. L'OIE envoie régulièrement une lettre au ministre en charge des ressources animales et au Ministère des Affaires Etrangères pour rappeler les droits et les obligations des Délégués auprès de l'OIE et notamment l'importance de son statut national et international. Il promettrait à tout Délégué qui le lui demande d'envoyer cette lettre dès réception de la requête.
363. La rage, tout comme c'est déjà le cas pour la fièvre aphteuse, va faire l'objet d'une attention mondiale toute particulière en vue de sa complète éradication. Il espère que la Conférence mondiale sur la rage, qui se tiendra à Séoul (Corée du Sud), aboutira à des résolutions et des recommandations traduisant les aspirations des pays d'Afrique, et aussi, plus généralement, des pays en développement. Il a invité les Délégués africains à assister à cette réunion en Corée afin de présenter et de défendre le point de vue des pays en développement. Enfin il a exprimé son accord avec le Docteur Bouguedour concernant la nécessité d'inclure très sérieusement le contrôle des populations de chiens errants dans la stratégie d'éradication de la rage.
364. Pour conclure, il a dit qu'on pourrait également envisager une campagne d'éradication planétaire de la peste des petits ruminants, certainement ultérieure à la rage et à la fièvre aphteuse, et il a invité le représentant du Maroc à contacter la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord, basée à Tunis, pour obtenir de l'aide pour éclaircir la situation de la peste des petits ruminants en Tunisie.
365. Le président a remercié ceux qui ont apporté leur contribution aux débats et a remercié le pays hôte pour son hospitalité qui a permis cette discussion fructueuse.

Intervention du Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

366. Dr Cheikh Ly, responsable régional en production et santé animales à la FAO, détaille les activités de son organisation dans la région. Il rappelle la structure de la FAO, son mandat et ses activités connexes. Il explique que la réforme de la FAO est actuellement en cours reposant sur un processus de décentralisation. Il présente les réseaux de laboratoires au sein de la plate-forme ECTAD, la coopération entre la FAO, l'OIE et l'OMS dans le contrôle sanitaire sur la chaîne alimentaire et les outils statistiques utilisés par la FAO (y compris la cartographie). Il décrit rapidement les projets de la FAO en Afrique et présente l'état d'avancement du GF-TADs en Afrique. Les contrôles de la fièvre aphteuse et de la peste des petits ruminants sont abordés et il conclut en présentant les perspectives de travail de la FAO en Afrique.
367. Le Directeur général demande au représentant de la FAO de bien vouloir transmettre les remerciements de l'OIE et le souhait d'associer la FAO aux préparations et aux suivis des tables rondes des bailleurs de fonds consécutives à la procédure PVS, ainsi que à la nécessité de poursuivre la collaboration OIE /FAO/IBAR dans tous les Centres régionaux de Santé animale.

Le rôle de l'OIE dans l'aide aux pays africains pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

368. Le Dr Walter Masiga, Représentant sous-régional de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique s'adresse aux participants. Le mandat de l'OIE (qui se décline ainsi : prévention de la propagation des maladies animales, prévention et la lutte contre les zoonoses, réduction des risques provenant des maladies infectieuses à l'interface entre les écosystèmes animaux et l'homme, amélioration des mesures de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production, amélioration du bien-être des animaux), est en adéquation avec la réalisation des objectifs 1, 6, 7, 8 du millénaire pour le développement (réduire l'extrême pauvreté et la faim, assurer l'éducation primaire pour tous, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile et post-infantile, améliorer la santé maternelle, combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies, préserver l'environnement et mettre en place un partenariat pour le développement).
369. Il explique que le mandat de l'OIE permet la réalisation des 4 OMD précédents grâce à la mise en place des plans stratégiques pour une période de 5 ans chacun. Mais il facilite également la réalisation des piliers 2, 3 et 4 du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine lancé en 2003 par le NEPAD.
370. L'OIE n'étant ni un organisme de développement, ni un organisme financier, son rôle précis dans l'appui aux pays africains pour contribuer à atteindre les 4 OMD précédents est présenté ainsi par l'orateur : 1) l'OIE est un organisme normatif dédié à la définition de normes internationales. En élaborant des normes visant à l'amélioration de la santé animale et des zoonoses (adoptées démocratiquement par la suite), l'OIE permet de réduire les risques de pertes des productions animales chroniques et catastrophiques (OMD1), il permet l'amélioration de la qualité sanitaire des denrées consommées (OMD1, 6, 8). Les normes plus directement en relation avec les règles du commerce tendent à améliorer l'économie d'un pays, donc le revenu des propriétaires d'animaux et l'accès à des nouveaux marchés (OMD8). 2) Des formations sont organisées en relation avec ces normes. 3) L'OIE aide à améliorer la performance des Services vétérinaires. La mise aux normes des Services vétérinaires est le résultat attendu de l'ensemble du processus PVS soutenu par plusieurs bailleurs (UE, BM). Des SV mieux structurés sont plus efficaces dans l'amélioration de la santé animale et zoonose (OMD6), donc les productions animales sont optimisées (OMD1), donc le commerce est accru (OMD8). 4) L'OIE fournit de l'expertise qui elle aussi facilite, et pour les mêmes raisons, la réalisation des OMD1, 6, 8. 5) L'OIE assure depuis sa création la transparence de la situation sanitaire mondiale par la mise en ligne de l'information reçue des pays. D'où une réaction rapide possible des pays à risque vis-à-vis d'un pays atteint d'une maladie animale (OMD6), d'où la protection de la santé animale ou humaine (OMD6), la prévention des pertes en productions animales (OMD1), la préservation d'un marché export (OMD8). 6) L'OIE vise à améliorer les capacités des laboratoires de diagnostic pour une meilleure garantie de l'exactitude de l'information sanitaire qui lui est transmise renforçant ainsi le point précédent. 7) L'OIE apporte son appui à la définition de stratégies aussi bien pour des pays, qu'au plan régional ou international. 8) Enfin, la prise en compte de l'environnement est un objectif récent où l'OIE cherche à apporter son expertise dans la compréhension des relations entre les modifications de l'environnement (donc du climat et en particulier des sécheresses) sur les systèmes de production animale, sur la diffusion géographique des maladies animales, sur les conditions de leur émergence. L'ensemble des 4 ODM sont là encore impliqués dans cette seule activité.

Intervention du Représentant de la Commission Européenne (CE)

371. Le représentant de l'Union Européenne (UE) souligne les tendances récentes en matière de politique de l'UE, allant de plus en plus d'une relation «donneur-bénéficiaire » à un « partenariat avec les pays en développement et les pays émergents ». Le partenariat stratégique Afrique-UE 3 - action prioritaire 2 exige de coopérer pour élaborer des normes, des standards et des contrôles de qualité aux niveaux régional et panafricain en référence aux normes internationales SPS. Sur la base des cours de formation de la DG SANCO de l'UE, un programme particulier BTSF Afrique est mis en œuvre par l'OIE (PVS, analyse des écarts, amélioration du cadre juridique, jumelage des laboratoires de diagnostic et formation des Chefs des Services vétérinaires et de leurs points focaux nationaux). Des programmes plus larges d'appui de l'UE sur la pêche, les pesticides, l'alimentation humaine et animale, la grippe aviaire animale et humaine, le projet PAN-SPSO, le soutien à l'intégration régionale sont également présentés. Depuis les années 60, l'Union européenne apporte son soutien à l'UA-BIRA, à l'origine de l'éradication de nombreuses maladies animales (peste bovine, etc.). Pour consolider les acquis, L'UE a récemment accordé une subvention de 30 millions d'euros pour renforcer la gouvernance vétérinaire et la participation effective des Délégués africains aux organismes de normalisation. Le représentant de l'UE rappelle les développements politiques récents et l'importance accordée à l'accord SPS ; en référence à des réunions de haut niveau, à la nouvelle stratégie de l'UE sur la santé animale, au Livre Vert de l'Union européenne sur l'avenir de la politique communautaire de développement, etc. L'assemblée de l'Union Africaine a demandé à la Commission de l'Union Africaine, aux Communautés Economiques Régionales et aux Etats de travailler main dans la main pour harmoniser les cadres de travail SPS, pour que la sécurité sanitaire fasse partie de la sécurité alimentaire, pour développer les outils d'information, pour la traçabilité et pour l'inspection. Le représentant de l'UE rappelle que de nombreux traités et déclarations africaines insistent sur l'importance de l'agriculture et les mesures SPS qui sont fondamentales pour le commerce et l'intégration régionale. Les enjeux pour les pays sont encore d'harmoniser les contrôles, les inspections et l'application de la conformité. Question clé : Comment l'expérience de l'UE peut-elle servir à mieux informer les régions de l'Afrique dans leur recherche d'harmonisation et de renforcement du commerce et de l'intégration régionale en Afrique ?

Intervention du Représentant de la Banque Mondiale

372. Le représentant de la Banque Mondiale souligne l'importance des activités mises en œuvre par l'OIE comme biens publics mondiaux et réaffirme le soutien qu'il lui porte. Il reconnaît le travail essentiel effectué par les Chefs des Services vétérinaires à cet égard dans leurs pays respectifs, en Afrique et dans le monde. La participation de la Banque Mondiale dans la plupart des récents événements et conférences organisés par l'OIE démontre son engagement et sa collaboration pour les activités de l'OIE. Les domaines de collaboration comprennent notamment (i) l'appui au fonds mondial pour la santé animale et la protection du bien-être animal de l'OIE, (ii) l'appui à la bonne gouvernance des Services vétérinaires, (iii) la participation à l'approche «Une santé », (iv) la participation aux grands événements organisés par l'OIE et (v) la contribution aux publications stratégiques, économiques ou techniques de l'OIE.
373. La Banque Mondiale reconnaît largement le processus PVS de l'OIE comme un outil pour orienter les investissements destinés à renforcer les Services vétérinaires. Ce processus est maintenant régulièrement utilisé pour soutenir la préparation des projets financés par la Banque Mondiale dans le secteur de l'agriculture et de l'élevage en Afrique et dans d'autres régions. La Banque Mondiale félicite l'OIE pour les progrès accomplis à cet égard et conseille les Chefs des Services vétérinaires à poursuivre leurs efforts pour inclure cet outil important dans le développement de leur stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté, pour la sécurité alimentaire et pour la croissance économique. Enfin, la Banque Mondiale se félicite du nouveau 5ème plan stratégique de l'OIE, ainsi que ses nouvelles actions dans les domaines de l'approche «Une santé», de l'enseignement vétérinaire, de l'élevage et l'environnement.

Intervention du Représentant de l'UA-IBAR (en incluant la Plateforme ALive)

374. Le Docteur Ahmed El Sawalhi, Directeur de l'AU BIRA, débute sa présentation mentionnant que depuis la dernière réunion de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique en 2009, il y a eu d'importantes modifications au regard de la structure opérationnelle et du champ d'activités de l'UA-BIRA.
375. Il explique qu'au cours de l'année 2010, l'UA-BIRA a développé un nouveau Plan stratégique pour la période 2010-2014, en étroite concertation avec les Communautés économiques régionales, les Chefs des Services vétérinaires africains et ses principaux partenaires techniques. Ce Plan stratégique indique un changement de paradigme et permettra à l'UA-BIRA de mieux répondre aux nouveaux défis et aux nouvelles opportunités. Il révèle également l'adoption d'une approche globale de tous les aspects des ressources animales et de leur rôle dans le développement des États Membres de l'Union africaine (UA) dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) Ce Plan stratégique a été entériné par les ministres en charge des ressources animales en Afrique au cours de leur 8ème conférence organisée par le BIRA à Entebbe (Ouganda) en mai 2010.
376. 2010 a vu l'achèvement et la clôture de deux programmes importants pour l'UA-BIRA :
- Le Programme de soutien aux plans d'actions nationaux intégrés (SPINAP), qui a été le principal programme panafricain de l'organisation au cours de ces quatre dernières années. Les capacités et les systèmes de surveillance des maladies des pays, ainsi que les infrastructures y afférentes, ont grandement bénéficié du SPINAP. De plus, ce programme a été le premier à adopter dans les pays l'approche « Une seule santé » en améliorant la collaboration entre les systèmes de santé publique et animale. Il a également initié la mise en place du Mécanisme de coordination régionale intégrée pour la prévention et le contrôle des maladies animales transfrontalières, qui sera l'un des principaux programmes de l'UA-BIRA dans les années à venir. Ce mécanisme est défini en étroite collaboration avec ses partenaires, la FAO, l'OIE et l'OMS.
 - L'Unité de coordination de l'éradication de la peste bovine dans l'écosystème somalien (SERECU), dont la clôture a marqué la fin de 60 années de lutte contre la peste bovine et son éradication du continent. L'une des principales marches à suivre par l'UA-BIRA au regard de la peste bovine, dans les années à venir, consistera à documenter l'historique de son éradication (y compris les répercussions socio-économiques) afin d'en tirer des enseignements et guider les prises de décision relatives au contrôle des maladies animales transfrontalières.
377. Les principales activités et réalisations de l'UA-BIRA au cours de la période 2009-2010 étaient les suivantes :
- Grâce au projet de Participation des nations africaines aux activités des organisations de normalisation sanitaire et phytosanitaire (PAN-SPSO), il a été possible d'améliorer considérablement la participation des États Membres à l'établissement des normes de l'OIE, notamment en développant des positions communes pour le continent sur les questions sanitaires et phytosanitaires.
 - L'UA-BIRA a reçu un financement important de la part du programme de Facilité alimentaire de l'Union européenne. Deux nouveaux projets sont actuellement mis en œuvre dans le cadre de ce programme : Vaccins pour le contrôle des maladies animales négligées en Afrique (VACNADA) et Intervention d'urgence sur le bétail pour l'atténuation de la crise alimentaire en Somalie (LEISOM). Tous deux sont axés sur la vaccination contre les maladies prioritaires et couvrent 27 pays.
 - Élevage comme moyens de subsistance (L4LP) est un autre projet à grande échelle couvrant 12 pays, qui propose une approche innovante et aborde les questions relatives au système d'élevage pastoral à l'interface entre la faune sauvage et les animaux domestiques.
 - Le BIRA a initié une évaluation des établissements d'enseignement vétérinaire sur le continent en vue de soumettre des propositions sur l'harmonisation des programmes d'étude en Afrique et sur la politique de recrutement des secteurs public et privé.

378. Le Docteur El Sawalhi ajoute que parmi les autres réalisations notables de l'organisation pour cette même période figurent le transfert du Secrétariat ALive à l'UA-BIRA en 2009, l'accueil dans ses locaux du Secrétariat de la Plateforme stratégique pour le Fonds d'investissement de la pêche, et la réorganisation en cours du système d'information sur les ressources animales (ARIS), pour n'en citer que quelques-unes.
379. Pour conclure il informe que 2011 sera marqué par le lancement d'un nouveau programme panafricain d'une grande importance, intitulé « Renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique », qui sera mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat entre les Communautés économiques régionales, l'OIE et la FAO et qui s'occupera principalement des questions relatives à la politique et la législation.

Interventions des représentants d'autres organisations internationales et régionales

L'Organisation Arabe pour le Développement Agricole (AOAD)

Le Bureau Arabe pour la Santé Animale (AOAH) :

380. L'AOAH est un mécanisme arabe s'occupant de la situation de la Santé Animale dans le monde arabe ; ce mécanisme fut établi par l'AOAD en 2009. Il coordonne certaines activités comprenant les questions liées à la santé animale au sein des Etats arabes membres et des organisations nationales, régionales, internationales et avec les bailleurs de fonds.
381. Il se focalise sur le développement et la mise en œuvre de la 2ème phase pour les projets de contrôle des principales maladies animales transfrontalières (TADs) : la Fièvre de la Vallée du Rift, la Fièvre Aphteuse, la Brucellose et la Myase à *Chrysomya Bezziana*.
382. En plus, l'AOAD se focalise aussi sur le renforcement des capacités en ressources humaines, l'amélioration des législations vétérinaires, l'amélioration du système d'informations en santé animale entre les pays arabes, l'évaluation des Services vétérinaires dans les pays arabes et l'appui à la recherche vétérinaire et aux laboratoires de diagnostic.

Le plan d'action conjoint afro-arabe (JAP):

383. Les leaders africains et arabes ont approuvé un Plan d'Action Conjoint (JAP) en vue de promouvoir la coopération dans le Développement Agricole et la Sécurité Alimentaire entre les deux régions en 2010. Son objectif est de faciliter la mise en œuvre et le suivi des projets et programmes du JAP dans le domaine du développement agricole et de la sécurité alimentaire comme instrument de la coopération afro-arabe.

Les Principaux Domaines Prioritaires de Coopération du JAP:

384. L'initiative en matière d'intensification agricole, l'initiative de réserves alimentaires, l'initiative en matière d'infrastructures et de commerce, la recherche agricole, l'initiative en matière de développement et de transfert de technologie et de changement climatique, et le renforcement de capacités comme questions transversales pour réaliser le développement agricole et la sécurité alimentaire dans les deux régions.

L'Unité de Facilitation (FU) du JAP:

385. Les leaders afro-arabes ont convenu que le JAP sera activé par la formulation d'une Unité de Facilitation (FU) qui servira de trait d'union entre l'Union Africaine et les Etats de la Ligue Arabe en vue d'assurer la mise en œuvre effective du Plan d'Action Commun de Développement Agricole et de Sécurité Alimentaire dans les deux régions. Le FU aura ses locaux au siège de l'AOAD à Khartoum, au Soudan, et sera dirigé par rotation par les DG des organes représentant l'AOAD et l'UA.

Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) de Dakar, Sénégal, centre collaborateur de l'OIE

386. L'EISMV établissement d'enseignement supérieur vétérinaire d'Afrique subsaharienne francophone. Elle a été créée en 1968 à l'initiative de 13 Etats francophones d'Afrique de l'ouest et du centre et comporte 15 membres actuellement : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Mauritanie, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo. L'EISMV a été reconnu depuis juin 2008 comme centre collaborateur de l'OIE pour la formation des agents des Services vétérinaires officiels et pour le diagnostic des maladies animales infectieuses et des zoonoses en Afrique tropicale. Il a été mis en place un jumelage sous les auspices de l'OIE avec l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires de Lyon (ENSV), Centre collaborateur depuis 2004.
387. Ce jumelage a permis la construction d'un :
- ✓ parcours de formation de vétérinaire officiel spécialité dans le master 2 de santé publique
 - ✓ dispositif de formation continue
388. Par contre, les activités de formation des points focaux n'ont pas été développées par absence de proposition de collaboration effective. Autre spécialité en santé publique vétérinaire est intitulée Epidémiologie des maladies transmissibles et gestion des risques sanitaires.
389. NB : Journées Africaines d'Intégration Culturelle et Scientifique (JAICS) et Manifestation Vet 2011 à l'EISMV du 31 mars au 1er avril 2011

Société mondiale pour la protection des animaux (WSPA)

390. La Société mondiale pour la protection des animaux (WSPA) est la plus grande alliance mondiale d'organisations de protection des animaux. Nous collaborons avec nos sociétés membres pour développer des campagnes de protection des animaux, des projets, des initiatives d'éducation et pour prendre en compte les animaux touchés par des catastrophes.
391. WSPA cherche à utiliser l'information scientifique pour éclairer les initiatives de protection des animaux. WSPA associe le bien-être animal au développement durable, en particulier à la réalisation des OMD dans le contexte de réduction de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable. Un autre domaine prioritaire pour la WSPA est le contrôle de manière humaine des populations canines, un aspect important de la santé publique.
392. WSPA développe des partenariats mondiaux, régionaux et locaux. Cela fait de la WSPA une organisation mondiale qui reconnaît et prend en compte les spécificités régionales. En Afrique, la WSPA a appuyé la création d'un forum d'intervenants de 28 pays africains pour collaborer avec la WSPA et d'autres organisations pertinentes, à la conduite d'une stratégie africaine sur, entre autres objectifs, la mise en œuvre des normes de l'OIE sur le bien-être animal. Dans cet esprit, la WSPA collaborera et soutiendra l'OIE et ses pays membres dans les stratégies de mise en œuvre des normes OIE de bien-être animal.

Association Vétérinaire Africaine (AVA)

393. Dr Oumar Tounkara Macki, Secrétaire général de l'Association Vétérinaire Africaine (AVA) s'est adressé aux participants au nom de l'association et du Dr Faouzi Kechrid, président de l'AVA. Il a commencé son intervention par l'historique de l'association, puis sa structure, sa composition et enfin ses objectifs. Il a souligné que le congrès de l'association a lieu tous les deux ans et que le prochain est prévu en 2012. Il a expliqué comment l'AVA a été placée parmi les organisations internationales (par exemple l'OIE, la FAO, l'UA) et les organisations non gouvernementales. Enfin, il a indiqué le rôle joué par l'AVA dans l'organisation de Vet2011.

Centre panafricain des vaccins vétérinaires de l'Union africaine (PANVAC)

394. Le Représentant du PANVAC fait une présentation générale sur le Centre panafricain des vaccins vétérinaires de l'Union africaine (AU-PANVAC) qui contrôle la qualité de toute une variété de vaccins bactériens et viraux produits en Afrique. Il mentionne une hausse constante du nombre de lots de vaccins évalués par l'AU-PANVAC, qui est passé de 53 lots en 2009 à plus de 120 lots en 2010. Cette augmentation est principalement attribuée à une collaboration accrue entre l'AU-PANVAC et les laboratoires produisant les vaccins, ainsi qu'à la participation de l'AU-PANVAC à des projets menés en collaboration avec des partenaires internationaux.
395. Il explique que l'AU-PANVAC a mis en place un laboratoire qui étudie l'expression des protéines et la production des anticorps monoclonaux. Ce laboratoire participe également à la validation d'un test ELISA indirect spécifique au diagnostic de la peste des petits ruminants et d'un test DIVA destiné à distinguer les animaux vaccinés des animaux infectés par la fièvre aphteuse.
396. Il informe que l'AU-PANVAC met actuellement en œuvre quelques projets en collaboration avec ses partenaires internationaux. Parmi ceux-ci figurent : le projet de Vaccins pour le contrôle des maladies négligées en Afrique (VACNADA), et deux projets de recherche technique en coopération avec la FAO/IAEA sur la peste des petits ruminants et la fièvre aphteuse.
397. La mise en œuvre par l'AU-PANVAC d'un système de gestion de la qualité conforme aux exigences de la norme ISO 17025 fournit la preuve de son engagement à promouvoir l'adoption de principes de qualité pour la production des vaccins et le diagnostic des maladies animales en Afrique.

Discussion

398. Le Directeur Général de l'OIE a remercié l'orateur pour son excellente présentation et lui a demandé de faire connaître quel développement était donné à la résolution prise lors de la Conférence des ministres en charge des ressources animales, qui a eu lieu à Entebbe et qui concerne les dispositions à prendre suite à l'éradication de la peste bovine. L'orateur a expliqué que suite à cette résolution, l'UA-PANVAC a été désignée responsable de la conservation des souches de virus de la peste bovine, est en charge d'apporter un soutien en cas d'urgence et de préparer des vaccins si cela devait s'avérer nécessaire. Il a expliqué que tous les stocks des virus, d'échantillons infectés et de vaccins peste bovine devaient être transférés de tous les laboratoires africains et centralisés à l'UA-PANVAC.

Proposition de l'Université Rhodes (Afrique du Sud) faite à l'OIE, pour mettre en place un Centre collaborateur pour la santé des poissons destiné à former des vétérinaires officiels dans la gestion de la santé des poissons

399. Alors que l'aquaculture se développe en Afrique et étant donné les effets possibles du changement climatique, les maladies des poissons vont devenir une menace croissante en Afrique pour les populations de poissons. A ce jour, les vétérinaires officiels n'ont pas la formation nécessaire pour traiter des questions de santé des poissons.
400. Le Département d'ichtyologie et de sciences halieutiques de l'Université de Rhodes, avec le soutien du Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche, a mis au point un cours pour former des vétérinaires officiels à la santé des poissons. En devenant un centre collaborateur de l'OIE, Il est envisagé que cette formation soit rendue accessible à d'autres Etats africains. L'Université de Rhodes cherchera également à développer des partenariats avec d'autres institutions africaines à ce sujet.

Discussion

401. Le Dr Vallat explique le processus utilisé pour la reconnaissance d'un Centre Collaborateur de l'OIE et indique que la première étape du processus est l'acceptation de la proposition par la Commission Régionale concernée. Ensuite, la Commission élue spécialisée (Commission des animaux aquatiques), le Conseil élue de l'OIE, et enfin l'Assemblée mondiale des Délégués qui doit l'adopter. Conséquemment, il invite la Commission régionale à se prononcer sur la proposition. Puisque qu'aucun des Délégués ne s'oppose à la proposition, le Président de la Conférence conclut à l'acceptation par la Commission.

Date, lieu et agenda de la 20e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

402. Le Délégué de Maurice propose son pays comme pays hôte de la prochaine Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique. Cette proposition est soutenue par les Délégués du Lesotho et de la Guinée.
403. Puisqu'il n'y a pas d'autres candidatures et qu'il n'y a pas d'opposition à la proposition de Maurice, le Président de la conférence conclut à l'adoption de la proposition et confirme que la 20ème Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique aura lieu à Maurice.
404. Le Délégué de Maurice exprime sa joie à la Commission et suggère de tenir la Conférence durant la seconde semaine du mois de février 2013.
405. Le Dr. Vallat explique que les dates précises peuvent être définies plus tard mais indique que les dates, telles que suggérées, vers la fin février, sont acceptables.

Sélection du thème technique avec questionnaire pour la 20e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique

406. Afin de pouvoir dédier plus de temps à la discussion sur les recommandations, le Dr. Rutagwenda propose que la sélection du thème technique avec questionnaire pour la 20ème Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique soit reportée.
407. Le Directeur général de l'OIE, le Dr. Vallat, suggère que la décision concernant le thème technique avec questionnaire se prenne durant la réunion de la Commission régionale qui se tiendra durant la Session générale de l'OIE en mai 2011 et que les Délégués préparent des propositions.

Discussion plénière sur les projets des Recommandations n° 1 et n° 2

408. Les projets de Recommandations n°1 et 2 concernant les deux thèmes techniques de la Conférence sont présentés aux participants et proposés à la discussion. Les deux projets de Recommandations seront présentés pour adoption lors de la séance de vendredi, avec des modifications mineures prenant en compte les suggestions et les discussions des participants.

Jeudi 17 février 2011

Visite professionnelle et culturelle

- 409. L'excursion professionnelle et culturelle organisée par le pays hôte a été très appréciée par les participants et leurs invités. Des remerciements sincères ont été exprimés aux organisateurs pour leur grande hospitalité.
- 410. Des remerciements ont également été adressés au pays hôte pour la visite organisée au Centre mémorial de Kigali. Celle-ci fut à la fois forte en émotion et très enrichissante.

Vendredi 18 février 2011

- 411. Le Dr Vallat commence la séance en mentionnant le Séminaire régional sur le processus PVS de l'OIE qui s'est tenu la veille du lancement de la Conférence. Il note que les participants ont eu des discussions fructueuses au sujet du programme mondial de renforcement des capacités des Services vétérinaires mis en place par l'OIE. Ce programme s'appuie sur l'Outil de l'OIE pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires (Outil PVS de l'OIE), qui a été bien accueilli et a déjà dépassé le seuil symbolique des 100 Pays Membres dans le monde engagés dans ce processus. Les recommandations adoptées au cours du séminaire figurent en annexe de ce rapport.
- 412. Les Représentants du Maroc et de la Guinée font ensuite part du souhait de leur pays respectif d'accueillir la 21^e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique.
- 413. La candidature de l'île Maurice en tant que pays hôte de la 20^{ème} Conférence régionale ainsi que le lieu de la 21^{ème} Conférence seront confirmés au cours de la réunion de la Commission régionale, lors de la 79^e Session générale de l'OIE qui se déroulera à Paris en mai 2011.

Adoption du rapport final et des recommandations

- 414. Le Dr Vallat présente les procédures à suivre en vue d'adopter le rapport de la Conférence et les recommandations. Les Délégués sont autorisés à formuler des commentaires ou des suggestions qui seront pris en considération au cours de la Conférence. Tout commentaire supplémentaire sur le rapport, reçu d'ici le 4 mars 2011 par le Siège de l'OIE, sera également pris en compte. Toutefois, les recommandations doivent être adoptées pendant la session et ne peuvent être modifiées par la suite.
- 415. Le rapport est adopté avec quelques amendements mineurs.
- 416. Les deux recommandations sont également adoptées.
- 417. La traditionnelle motion de remerciements adressée au pays hôte est lue par le Dr Saley Mahamadou, Délégué du Niger.

Allocution de la représentante du Canada

418. La représentante du Canada remercie le Directeur général, le Président de la Commission régionale et le Pays hôte d'avoir invité le Canada à participer de cette Conférence à titre d'observateur. Dans son allocution, elle parle de ses observations à l'égard de l'importance du maintien de l'engagement envers le processus PVS, ainsi que de l'approche du Canada en matière de normalisation. Elle manifeste également le désir du Canada de collaborer avec la Région dans l'avancement et à l'adoption des normes publiées par l'OIE. Pour conclure, elle remercie les Délégués de la Région d'avoir accepté la participation du Canada dans leur conférence.

Cérémonie de clôture

419. Le Président de la Commission régionale pour l'Afrique, le Dr Berhe Gebreegziabher, remercie le pays hôte, ainsi que tous les participants et le Secrétariat de l'OIE pour cette conférence très fructueuse. Il transmet au Gouvernement rwandais la gratitude de la Commission régionale pour avoir apporté son soutien à la Conférence.
420. M. Ernest Ruzindaza, Secrétaire permanent du Ministère de l'Agriculture et des ressources animales du Rwanda, remercie tous les participants pour leur contribution active à la Conférence. Selon lui, l'ordre du jour de la Conférence reflétait parfaitement les intérêts de la région. Il adresse ses sincères félicitations aux Secrétariats du pays hôte et de l'OIE pour l'excellent travail qu'ils ont fourni afin de garantir le succès de la Conférence. Il est ravi de constater que les activités organisées pour les participants ont été très appréciées.
421. Le Dr Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, déclare que la Conférence a fourni aux Membres de la région une excellente occasion pour aborder des domaines d'intérêt mutuel et soulever également des préoccupations communes. Il fait remarquer que les exposés techniques étaient d'un niveau très élevé. Il félicite le Secrétariat de l'OIE ainsi que les autres membres du personnel du Siège de l'OIE pour leur participation active et féconde. Il souligne l'excellente organisation et coordination de la Conférence. Puis, il remercie le Dr Théogène Rutagwenda et son équipe, ainsi que le Gouvernement rwandais pour leur contribution au succès de la conférence.
422. Le Dr Théogène Rutagwenda, Délégué du Rwanda, remercie tous les participants, y compris les intervenants, les interprètes et le personnel des Représentations de l'OIE et du Siège de l'OIE, pour avoir contribué au succès de la Conférence. Celle-ci a présenté un véritable intérêt pour tous les participants.
423. Le Dr Rutagwenda déclare la conférence officiellement close à 11 h 30.

Discours Cérémonie d'ouverture

Discours d'ouverture du Dr Theogen Rutagwenda, Délégué du Rwanda auprès de l'OIE à l'occasion de la 19^{ème} Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique Kigali, Rwanda, 14-18 février 2011

HONORABLE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES ANIMALES

Dr. BERNARD VALLAT, DIRECTEUR GENERAL DE L'OIE

Dr. BERHE, DELEGUE DE L'OIE POUR L'ETHIOPIE ET PRESIDENT DE LA COMMISSION REGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE

Dr. SAMAKE, REPRESENTANT DE L'OIE POUR LA REGION AFRIQUE

DISTINGUES DELEGUES

CHERS PARTICIPANTS

MESDAMES, MESSIEURS

Veillez trouver ici nos remerciements pour le choix porté sur KIGALI, RWANDA, pour abriter la 19^{ème} Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique, et je souhaite à tous et à toutes la bienvenue et des délibérations fructueuses.

Je remercie le Directeur Général de l'OIE Dr. Bernard Vallat et le personnel du siège de l'OIE, particulièrement François, Caya, Nathalie, le personnel de la représentation régionale, Dr. Samake et Mme Bagayoko, qui ont travaillé en collaboration avec le comité national d'organisation du Rwanda, pour leur dur labeur, leur effort et leur engagement dans l'organisation de la conférence eu égard à la communication, à la préparation des documents de travail et autres questions logistiques qui ont facilité la venue des délégués à Kigali.

Je voudrais remercier particulièrement l'OIE pour avoir organisé une rencontre conjointe sur le séminaire Régional de l'OIE sur la Performance des Services Vétérinaires, qui est un important événement dans la livraison des Services vétérinaires.

Honorable, Ministre, hier, nous avons eu droit à une bonne présentation de la part du Directeur Général de l'OIE sur les politiques en matière de bonne gouvernance en matière de santé publique animale et vétérinaire. Nous avons eu une présentation du Dr Alex Thiermann, président de la commission du code de l'OIE sur le processus de l'OIE en matière de législation vétérinaire efficiente. Nous avons eu aussi des présentations sur le processus, la planification, l'enregistrement et les perspectives des bailleurs de fonds dans la mise en œuvre de la performance des Services vétérinaires. Nous sommes tous d'accord que la performance de la procédure des Services vétérinaires est une contribution forte eu égard aux normes de qualité, et qu'elle offre une opportunité d'assurer la prévention et le contrôle des maladies et de faciliter donc le commerce des animaux et des produits d'origine animale.

Le Rwanda croit que la prévention et le contrôle des maladies animales majeures dépend de la qualité des Services vétérinaires. C'est la raison pour laquelle le Rwanda a demandé à l'OIE d'effectuer une analyse PVS en 2008, avec aussi une analyse des écarts des résultats du PVS en 2010. Nous pensons que ces résultats de l'analyse des écarts nous aideront à améliorer la livraison des Services vétérinaires au Rwanda.

Le Rwanda pense que l'analyse des écarts des résultats du PVS permettra d'identifier les activités, les tâches, les ressources et les investissements nécessaires pour combler les écarts identifiés.

Le Rwanda partage des frontières avec 4 pays, notamment la République Démocratique du Congo, la Tanzanie, le Burundi et l'Ouganda, et nous pensons que la protection contre les maladies animales dans nos pays, particulièrement les maladies animales transfrontalières, va améliorer non seulement la santé, mais aussi le commerce d'animaux et de produits d'origine animale dans la région. Hier, vous avez entendu de la part du Délégué de la RDC l'état de l'enregistrement dans son pays et sur la base de la présentation du Dr. Thiermann, la nécessité de travailler ensemble et vite pour assurer l'harmonie dans la livraison des Services vétérinaires.

Le Rwanda est particulièrement honoré d'abriter la 19^{ème} Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique, et pense que les thèmes techniques à présenter et discuter plus tard aujourd'hui et demain auront un impact sur l'amélioration de la santé animale en Afrique qui assureront la sécurité alimentaire et l'accès au marché.

Nous anticipons donc avec plaisir les résultats de cette conférence.

Encore une fois, soyez les bienvenus au Rwanda et nous vous souhaitons à tous et à toutes un agréable séjour à Kigali et une très bonne conférence.

Discours d'ouverture du Dr Berhe Gebreegziabher, Président de la Commission régional de l'OIE pour l'Afrique à l'occasion de la 19^{ème} Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique Kigali, Rwanda, 14-18 février 2011

Votre Excellence, l'Honorable Ministre de l'agriculture et des ressources animales de la République du Rwanda,
Monsieur le Directeur Général de l'OIE,
Monsieur le Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique par intérim,
Monsieur le Directeur général de l'Autorité de développement des ressources animales du Rwanda,
Honorables Délégués nationaux de l'OIE,
Mesdames et Messieurs les Représentants des bailleurs de fonds et amis de l'OIE,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Communautés économiques régionales,
Mesdames et Messieurs,

Au nom des Délégués nationaux africains auprès de l'OIE et du Secrétariat, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la 19^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique. Je tiens à remercier les citoyens et le Gouvernement de la République du Rwanda d'avoir accueilli et organisé cette réunion de la plus haute importance.

Nous en sommes tout particulièrement reconnaissants à Son Excellence, l'Honorable Paul Kagame, Président de la République du Rwanda.

Nos remerciements vont aussi à Son Excellence, l'Honorable Docteur Agnes Matilda KALIBATA, Ministre de l'agriculture et des ressources animales, au Directeur général de l'Autorité de développement des ressources animales du Rwanda, le Docteur Theogene Rutagwenda, ainsi qu'à son équipe, pour leur dévotion et la remarquable organisation de cet événement auquel nous participons tous aujourd'hui.

Son Excellence, Mesdames et Messieurs,

L'organisation de cette réunion n'aurait pas été possible sans le concours de nos partenaires techniques et de nos partenaires pour le développement. Leur contribution de longue date au développement durable de la santé animale en Afrique, notamment à son amélioration, par le biais de l'OIE et l'assistance bilatérale qu'ils offrent à nos États Membres méritent d'être soulignées.

À l'instar des autres régions du monde, les pays africains ont pris l'habitude de s'appuyer sur les normes internationales pour aborder des thématiques qui leur sont propres.

Depuis sa création en 1926, l'OIE a pris les rênes en la matière afin d'entamer la modernisation et l'harmonisation du secteur de la santé animale et positionner celui-ci en tête de nombreuses autres disciplines de portée internationale. Ceci reflète l'engagement résolu de nos dirigeants d'hier et d'aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle, nous tenons à adresser nos plus vifs remerciements à l'OIE, par le biais de son Directeur général, le Docteur Bernard VALLAT, pour avoir accordé une attention particulière à l'Afrique et donné au continent la possibilité d'agir positivement sur le secteur de la santé animale, en espérant que cela continuera à l'avenir.

Le fait que notre organisation compte parmi les précurseurs dans ce domaine ne signifie pas pour autant qu'elle le restera indéfiniment. Pour qu'elle conserve sa position de leader, nous devons continuer à l'améliorer de manière durable afin de lui permettre de répondre aux attentes du monde moderne. C'est pour cette raison que nous nous réunissons tous les deux ans au niveau régional et tous les ans au cours de la Session générale, sans mentionner nos nombreuses réunions menées par les Points focaux respectifs.

L'approche continue et durable adoptée à l'égard du contrôle des maladies animales devrait nous permettre d'atteindre nos objectifs en la matière, à l'instar de la victoire remportée contre la peste bovine. Sous peu, cette maladie sera effectivement de l'histoire ancienne. Cependant, nous devons encore lutter contre de nombreuses maladies aussi importantes que la peste bovine qui limitent les échanges commerciaux. D'autres maladies animales transfrontalières et émergentes, et zoonoses menacent encore le bien-être économique et social de nos citoyens et, par conséquent, méritent que tous les pays leur accordent la plus grande attention. La menace des maladies animales transfrontalières et des zoonoses constitue à tout moment un véritable défi, qui nécessite donc un suivi dynamique. Sur la base du concept « Un monde, une seule santé », nous devons travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs clés afin de lutter contre la propagation, l'émergence et la réémergence des agents pathogènes. Nous devons, à cet effet, mettre en place des systèmes solides dans les domaines de la surveillance, du diagnostic, du contrôle, des cadres juridiques SPS, de la recherche et de la formation continue. Nous avons, en effet, de la chance de posséder des institutions africaines telles que l'UA/BIRA et l'AU-PANVAC, ainsi que de nombreux laboratoires nationaux et régionaux dotés d'excellentes capacités. Nous devons donc exploiter au maximum les possibilités offertes par ces institutions et établissements.

Son Excellence, Mesdames et Messieurs,

Comme je l'indiquais hier encore, le principal objectif de notre Conférence régionale consiste à discuter différents points et produire un rapport spécifique qui diffère de ceux régulièrement remis à l'OIE. Cette assemblée se doit de soutenir fermement les Délégués officiels des Pays Membres africains auprès de l'OIE dans le cadre du renforcement des capacités de l'infrastructure vétérinaire de chaque État Membre.

Les fermes recommandations et résolutions issues de cette Conférence régionale seront transmises pour considération par des pairs à l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE qui se réunira en mai 2011 dans le cadre de la Session générale. Une tâche ardue attend les Délégués dès le premier jour.

Son Excellence, Mesdames et Messieurs, sur ce, je vous souhaite un excellent séjour dans le cadre idyllique des Mille collines, en espérant que cet atelier répondra au mieux à vos attentes.

Je vous remercie pour votre attention.

Discours d'ouverture du Yakouba Samaké, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique par intérim à l'occasion de la 19ème Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique Kigali, Rwanda, 14-18 février 2011

Excellence Madame le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales du Rwanda,
Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Mondiale des Délégués auprès de l'OIE,
Monsieur le Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique,
Monsieur le Délégué du Rwanda auprès de l'OIE,
Mesdames / Messieurs les Représentants des Organisations internationales,
Mesdames / Messieurs les Représentants des Communautés économiques régionales,
Mesdames / Messieurs les participants,

Permettez-moi de remercier, du fond du cœur, les Hautes Autorités du Rwanda, et en particulier la première d'entre elles, Son Excellence Monsieur le Président Paul KAGAME, pour la chaleur et la fraternité de l'accueil, de mêmes que pour les délicates attentions dont nous avons été entourés, depuis notre arrivée, ici, à Kigali.

Permettez-moi, également, de remercier, très sincèrement, et de féliciter, très chaleureusement, les organisateurs de l'excellent travail accompli.

Enfin, permettez-moi de remercier, très sincèrement, l'OIE de sa bienveillante sollicitude dont il a, à chaque, fois fait preuve vis-à-vis des pays africains membres, surtout dans le domaine du renforcement des capacités des Services vétérinaires en tant que Bien Public mondial.

Ces égards respectueux de la dignité des peuples et des nations constituent une des sources d'inspiration de notre commune volonté d'avoir en partage les valeurs fondamentales de l'objectivité, de la confraternité et de la rigueur dans l'accomplissement correct des missions de l'OIE. Cette culture organisationnelle, centrée sur l'appartenance à une même famille, a été transmise depuis plusieurs générations.

Mesdames, Messieurs,

Cependant, en cette année du 250^{ème} anniversaire de la profession vétérinaire, la communication constitue un point à améliorer.

Comme le Directeur Général l'a dit dans son éditorial intitulé « **2011, une année phare pour la profession vétérinaire dans le monde entier** », au-delà de sa fonction bien connue de médecin des animaux, le vétérinaire a démontré sa capacité à concevoir des programmes de prévention et de contrôle des maladies infectieuses, y compris celles transmissibles à l'homme par contact ou par les aliments qu'il consomme. La contribution essentielle de la profession vétérinaire à la santé publique est maintenant universellement reconnue.

Dans le même éditorial, il a souligné qu'aujourd'hui la contribution de la profession vétérinaire est également reconnue pour améliorer les productions animales, notamment en luttant contre les maladies, afin d'aider à répondre à une demande mondiale en protéines nobles qui explose surtout dans les pays en développement. Cette action permet à des centaines de millions d'éleveurs pauvres dans le monde de préserver leur unique capital, l'animal, mais aussi de contribuer à favoriser l'accès de leurs productions animales à des marchés externes plus rémunérateurs, en veillant à la sécurité sanitaire du commerce mondial des animaux et de leurs produits.

Malheureusement, la profession vétérinaire ne sait toujours pas communiquer sur le fait que ses activités représentent un véritable Bien Public Mondial.

Le 250^{ème} anniversaire de la profession vétérinaire constitue donc une opportunité de communication qu'elle ne devra pas manquer.

Mesdames, Messieurs,

En effet, le Directeur Général, dans son éditorial portant sur le thème « Mieux communiquer » de mai 2002, a souligné que l'adage « **bien faire et le faire savoir** », prôné depuis des siècles par tous ceux qui travaillent et qui créent, n'a pas pris une ride, malgré la mondialisation, la révolution informatique et l'explosion de la diversité des supports d'information.

Aussi, Monsieur le Directeur Général, avez-vous fait remarquer que dans un monde où les monopoles disparaissent et où la compétition joue dans tous les domaines, le développement, voire la survie, des entreprises et des organisations repose plus que jamais sur **les deux piliers de cet adage**, à savoir **l'excellence et la communication**.

Toujours dans le même éditorial, vous avez signalé que l'OIE se devait d'investir dans ses capacités à mieux faire connaître ses actions et son utilité pour la communauté internationale, en application des recommandations du plan stratégique. Les Services vétérinaires des Membres de l'OIE sont tous conscients de l'impérieuse nécessité de

mieux communiquer pour expliquer aux décideurs politiques et à la société civile l'utilité économique et sociale des missions qu'ils réalisent au quotidien.

**Excellence Madame le Ministre,
Excellence Monsieur le Directeur Général,
Mesdames, Messieurs,**

Concernant les Membres africains, deux faits majeurs ont permis de prendre davantage conscience du rôle important que joue la communication dans cette Afrique, confrontée à la mondialisation :

1. La menace de la pandémie de l'influenza aviaire hautement pathogène :

La communication joue un rôle très important dans la prévention de cette menace, car il s'agit de partager l'information pertinente, sans créer de panique au sein de la population. Il s'agit également de poser des actes de communication qui sont de nature à rassurer la population en matière de sécurité sanitaire des aliments.

C'est ainsi que les plans nationaux de contingence de cette maladie comportent la mise en place de cellules de communication, qui se sont regroupées en un réseau de communication pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

2. La recherche de financement des Services vétérinaires :

A cause de leur contribution à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire durable, à la protection de la santé animale et de la sécurité sanitaires des échanges, ainsi qu'à celle du bien-être animal, les Services vétérinaires constituent un « bien public mondial », et non un bien marchand.

A l'issue des évaluations PVS et de l'analyse des écarts constatés, des pays ont élaboré des programmes d'investissement pour leur mise en conformité avec les normes de l'OIE, d'où le rôle de la communication pour convaincre les décideurs politiques et les bailleurs de fonds d'allouer une part importante des ressources publiques et d'investir dans les Services vétérinaires.

**Excellence Madame le Ministre,
Excellence Monsieur le Directeur Général,
Mesdames, Messieurs,**

C'est ainsi que le nombre de Points focaux nationaux appuyant le Délégué est passé à sept, parmi eux un Point focal chargé de la communication. Aussi, le Directeur Général a demandé aux Délégués de procéder à la nomination de l'ensemble des Points focaux.

Le suivi de la mise en œuvre de cette demande, constituera une tâche prioritaire, tant de la Représentation Régionale que des Représentations Sous – Régionales.

En vous remerciant, Mesdames et Messieurs, de votre aimable attention, je souhaite plein succès aux travaux de la 19^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique.

MURAKAZANEZA I KIGALI = BIENVENUE A KIGALI
MURAKOZE = MERCI
MUGIRE AMAHORO = QUE LA PAIX SOIT AVEC VOUS !

**Discours d'ouverture du Dr Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE,
à l'occasion de la 19^{ème} Conférence
de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique
Kigali, Rwanda, 14-18 février 2011**

Madame la Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales
M. le Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
M. le Représentant régional par intérim de l'OIE pour l'Afrique,
MM. les Membres du Bureau de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique,
MM. les Délégués des Pays Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique,
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales et régionales,
Honorables invités,

Au nom du Président et des Membres de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE), j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Kigali pour la 19^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique.

Je voudrais tout d'abord remercier le gouvernement du Rwanda d'avoir accepté de recevoir cette importante Conférence, et pour l'accueil chaleureux qui nous a été réservé dès notre arrivée dans ce beau pays. Plus particulièrement, je voudrais exprimer ma reconnaissance à Madame la Ministre de l'Agriculture, au Délégué du Rwanda auprès de l'OIE et à nos collègues des Services Vétérinaires pour leur appui durant la préparation de cet événement de grande envergure.

Je voudrais, aussi, rendre hommage à notre collègue et grand ami le Docteur Abdoulaye Bouna Niang, qui fut notre Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique ainsi que président de l'OIE au niveau mondial, et qui malheureusement nous a quitté le 25 novembre 2010.

Je souhaite témoigner de notre reconnaissance à notre ami qui a toujours donné le meilleur de lui-même pour la promotion du continent africain dans le monde, pour avoir soutenu l'OIE dans sa mission d'amélioration de la santé animale en Afrique. La perte soudaine du Docteur Niang nous affecte tous profondément.

Le Docteur Niang, par l'exemplarité de sa carrière, nous laisse le souvenir d'un homme intègre, droit et doté d'un grand cœur. Il était un collègue apprécié et chaque personne ayant eu l'opportunité de travailler avec lui en gardera un souvenir impérissable.

Cette Conférence témoigne de la vitalité de la présente Commission, qui est une organisation régionale à part entière, et de sa volonté de réunir ses membres afin d'aborder les problèmes de santé animale et les enjeux auxquels font face les Services vétérinaires d'Afrique et ceux de l'ensemble de nos 178 Pays Membres.

Depuis sa création en 1924, l'OIE a comme principal objectif de promouvoir la coopération internationale et la coordination dans la lutte contre les maladies animales. Dans le contexte de globalisation dans lequel nous nous retrouvons aujourd'hui, ces objectifs sont plus importants que jamais.

La Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique est l'une des plus importantes de l'OIE avec 52 pays membres tous engagés, à différents degrés, dans les diverses activités de l'Organisation. De nombreux projets en partenariat avec l'OIE sont en cours dans la région en collaboration notamment avec la Commission Européenne et d'autres partenaires de l'OIE.

Au cours de cette 19^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, nous examinerons la situation des maladies présentes dans la région et les principaux problèmes zoo-sanitaires auxquels le continent doit faire face, les progrès réalisés et les futurs programmes et activités.

L'ordre du jour de notre Conférence contient, notamment, le recensement des animaux d'élevage en Afrique en tant qu'outil vital pour la surveillance et le contrôle des maladies chez les animaux d'élevage. Les discussions sur ce thème au cours de cette Conférence nous aideront à identifier les principales contraintes et les mesures prioritaires à prendre en compte.

Dans plusieurs autres régions de l'OIE, le recensement du bétail est utilisé comme un outil de base pour la surveillance et le contrôle des maladies. Nous discuterons, durant cette Conférence, des façons avec lesquelles les Services Vétérinaires d'Afrique pourraient s'appuyer davantage sur les données recueillies lors du recensement des animaux d'élevage pour développer entre autres la surveillance des maladies et les mesures de contrôle.

L'autre thème technique de cette Conférence portera sur une famille d'animaux jouant un rôle important en Afrique. Les camélidés représentent un groupe d'espèces d'animaux polyvalents revêtant une grande importance économique en raison des nombreux produits qui en sont dérivés (viande, lait et laine) ainsi que de leur usage pour le transport et le labour notamment dans les milieux arides et semi-arides. Ce thème technique présentera les principales maladies des camélidés, ainsi que les contraintes, avantages et perspectives de l'élevage de ces animaux si précieux pour les zones défavorisées du continent africain.

On pensait auparavant que les camélidés étaient résistants à la plupart des maladies qui touchent habituellement les animaux d'élevage. Cependant, de nouvelles données ont confirmé leur sensibilité à de nombreux agents pathogènes tandis qu'ils sont susceptibles de jouer un rôle de porteur ou de réservoir pour un certain nombre de maladies animales transfrontalières et zoonotiques.

La discussion autour de ce sujet permettra d'analyser la mise en œuvre de mesures sanitaires en vue de contrôler les maladies des camélidés afin de garantir la poursuite de l'exploitation des terres désertiques par les éleveurs de camélidés, ainsi que le maintien des systèmes de production pastoraux n'ayant pas d'autres alternatives de production agricole.

Depuis 1990, l'OIE a adopté un cycle quinquennal de planification stratégique pour l'ensemble de ses activités. Le cinquième Plan stratégique de l'OIE (2011-2015), adopté lors de la Session Générale de 2010, est construit sur le succès des plans précédents. Cependant, on y trouve d'importants éléments nouveaux. Parmi ces éléments, notons la contribution de la santé publique vétérinaire à la sécurité alimentaire car plus de 20% de la production animale disparaîtrait du fait des maladies animales. L'application du concept "One Health" (Une seule santé) pour la réduction des risques que comportent certaines maladies à l'interface de l'animal et de l'homme; la relation entre la production animale et l'environnement, notamment la contribution des changements climatiques et environnementaux à l'apparition et à la propagation géographique des maladies, des vecteurs de maladies et des espèces envahissantes, ainsi que la contribution des pratiques de production animale aux changements environnementaux et climatiques.

Un autre thème du programme de notre Conférence est le rôle de l'OIE dans l'appui aux pays africains. Si on pense aux huit objectifs du Millénaire pour le développement à atteindre avant 2015 spécifiquement identifiés pour répondre aux urgences de la lutte contre la pauvreté dans le monde, le Cinquième Plan stratégique de l'OIE est en conformité avec la réduction de l'extrême pauvreté et la faim, le combat contre les maladies, l'assurance d'un environnement humain durable et la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

Dans son Cinquième Plan stratégique, l'OIE continuera aussi au niveau mondial ses efforts dans la prévention et la lutte contre les maladies animales, la réduction des risques de maladies infectieuses au niveau de l'interface animal-homme-écosystèmes, l'amélioration des mesures de sécurité sanitaire des aliments d'origine animale en phase de production, l'amélioration du bien-être animal ainsi que l'aide aux pays membres désireux de déterminer le statut de leur territoire concernant les maladies animales prioritaires.

Dans le cadre du Cinquième Plan stratégique, l'OIE travaillera également au renforcement de la bonne gouvernance des Services vétérinaires en appuyant toutes ses composantes : modernisation de la législation, mise en conformité aux normes internationales de qualité des Services vétérinaires, le renforcement continu des capacités des élites nationales. Ceci est possible par l'intermédiaire du Fonds mondial de l'OIE pour la santé et le bien-être des animaux et se fait en collaboration avec des partenaires mondiaux comme la FAO, l'OMS, et des partenaires régionaux ainsi que des bailleurs de fonds mondiaux, nationaux et régionaux. L'Union européenne, représentée par la Commission, est l'un des bailleurs de fonds les plus engagés au profit de la santé et du bien-être animal en Afrique aux côtés du Canada, de l'Italie, de la France, des Etats Unis et du Royaume Uni.

Pour garantir des prestations vétérinaires de qualité, l'OIE est aussi en train d'élaborer une liste de connaissances essentielles, dont doivent disposer tous les vétérinaires du monde et qui sera élaborée afin d'être incluse dans tous les programmes de formation initiale et continue des médecins vétérinaires des Pays Membres qui le souhaitent. Une collaboration avec l'UNESCO dans le domaine est déjà acquise.

Au cours de la période du Cinquième Plan stratégique, l'OIE continuera sa coopération avec les organisations internationales publiques et privées pour assurer que les normes privées ou commerciales en matière de santé et de bien-être des animaux soient compatibles avec celles de l'OIE et qu'elles ne soient pas en contradiction car la multiplication des normes privées peut constituer une nouvelle barrière pour les exportateurs africains.

N'oublions pas, durant la mise en œuvre de ce plan, le devoir constant de solidarité envers les pays les plus pauvres. L'OIE, à l'intérieur de son mandat et de ses activités et en collaboration avec d'autres organisations internationales et régionales démontre de plus en plus que les pays riches ont intérêt à aider les pays pauvres afin de maîtriser et éradiquer les maladies animales qui pourraient menacer le statut indemne qu'ils ont obtenu à grands frais.

Hier nous avons eu un Séminaire régional sur le processus PVS de l'OIE qui nous a permis d'avoir des discussions fructueuses autour du programme mondial de l'OIE pour le renforcement des Services vétérinaires, fondé sur l'outil PVS de l'OIE pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires, lequel s'est implanté de manière significative et ayant déjà dépassé le nombre symbolique de cent pays membres de l'OIE dans le monde engagés dans le processus.

En Afrique, 47 pays membres ont déjà procédé à la première évaluation PVS ou ont demandé à le faire, et 30 ont déjà demandé la mise en œuvre du processus d'analyse des écarts PVS. Cette seconde composante du Processus PVS vise à identifier et à estimer le coût des investissements prioritaires pour la mise en conformité avec les normes internationales de l'OIE concernant la qualité des Services vétérinaires. Les Gouvernements de ces pays ainsi que les bailleurs de fonds utilisent largement dans le monde les résultats de ces analyses pour préparer les investissements nécessaires à la mise aux normes internationales de l'OIE des Services vétérinaires nationaux. Les pays d'Afrique n'ayant pas encore bénéficié de l'ensemble du processus PVS sont les bienvenus, les ressources appropriées étant encore disponibles pour quelques temps. J'invite aussi l'IBAR, la FAO et les Communautés économiques régionales à appuyer cette évolution historique des Services vétérinaires de l'Afrique.

A l'intérieur de ce même processus PVS, l'OIE s'est aussi engagé à apporter un appui aux Pays membres dans la mise à jour de leur législation vétérinaire, comme base de la Bonne Gouvernance des Services vétérinaires. L'OIE a organisé la première Conférence mondiale sur la législation vétérinaire à Djerba du 7 au 9 décembre dernier avec le soutien généreux du gouvernement de la Tunisie, de la Commission européenne, de l'Australie, et de plusieurs bailleurs de fonds nationaux. Je remercie tous les pays et tous les personnes qui ont participé et assuré le succès de cet important évènement que nous avons symboliquement souhaité voir se dérouler sur le sol de ce continent. Des représentants de plus de 120 Pays membres de l'OIE ainsi que des organisations internationales et régionales étaient présents à cette Conférence qui a réuni près de 400 participants. Nous en reparlerons pendant cette Conférence.

Nous parlerons aussi des projets de normes mondiales qui sont proposés pour adoption lors de la prochaine Assemblée mondiale de l'OIE en Mai 2011 à Paris. Je salue le travail réalisé par l'IBAR pour que tous les Délégués du continent parlent d'une seule voix lors de l'adoption de ces normes, permettant ainsi à l'Afrique de mieux faire valoir ses intérêts.

Je considère que l'OIE a le devoir d'établir un lien permanent entre l'Afrique et le reste du monde et de promouvoir et faire connaître tout le potentiel de cette région. L'Afrique est encore en retard dans le domaine du contrôle des maladies animales mais il faut se convaincre que ce n'est pas une fatalité. Nous allons travailler ensemble pour combler ce retard.

Je voudrais souligner que cette année 2011 est «l'Année Mondiale Vétérinaire» et nous fêtons le 250^{ème} anniversaire de la création de la première Ecole vétérinaire à Lyon en France par le Roi Louis XV, en 1761. Cet évènement a marqué la naissance de la profession vétérinaire et des sciences vétérinaires dans le monde.

Je vous invite donc, à l'occasion de cette importante célébration, à continuer de veiller ensemble à ce que la profession vétérinaire conserve son obligation d'excellence et de probité et satisfasse les espoirs placés en elle.

Vet2011 sera une opération unique de communication et de promotion mondiale de la profession vétérinaire publique et privée. De nombreux événements seront organisés au cours de cette année en Afrique et dans le monde entier.

Il est très important de noter que le dernier évènement mondial qui va clôturer l'année mondiale vétérinaire est le Congrès mondial vétérinaire qui aura lieu cette année en octobre au Cap en Afrique du Sud. L'année mondiale se clôturera donc en Afrique. L'OIE organise un séminaire scientifique sur le concept « une seule santé » et financera la participation des Délégués de la région à ce séminaire avec l'appui de l'Union européenne.

Ceci va coïncider, en 2011, avec la proclamation, par la FAO et l'OIE, de la victoire des vétérinaires sur la peste bovine. L'Afrique a constitué la dernière étape et l'IBAR le fer de lance avec l'appui de l'OIE, la FAO, l'Union européenne et bien d'autres.

Je souhaiterais aussi remercier tous les Pays Membres de la région pour leur participation active et leur soutien aux diverses activités de l'OIE. Je formule une mention spéciale à la précieuse contribution des pays abritant la Représentation régionale et les Représentations sous-régionales (Mali, Tunisie, Kenya et Botswana), surtout en termes de locaux et d'appui budgétaire mis à la disposition de l'OIE.

Afin de s'assurer que les principaux points de contact de l'OIE avec les pays membres disposent des mêmes informations que ceux du reste du monde, l'OIE a établi un programme d'information et de formation permanent pour les nouveaux Délégués à l'OIE ainsi que pour les points focaux nationaux chargés de la notification des maladies, la faune sauvage, les animaux aquatiques, la sécurité sanitaire des aliments, la communication et le bien-être animal. Ce programme est en cours d'application dans toutes les régions en collaboration avec toutes les Représentations régionales et sous régionales de l'OIE, sous la coordination du Siège de l'OIE, et il couvre tous les points focaux mentionnés.. Dix (10) séminaires pour les points focaux de la région sont prévus en 2011. La formation pour les points focaux est incluse dans le programme de travail des Représentation régional et sous régionales et vous en serez informés et y serez invités en temps opportun.

Je voudrais terminer en soulignant à nouveau l'importance d'une bonne gouvernance des Services vétérinaires, qui seront toujours sur le front du combat contre les maladies animales, y compris celles qui sont transmissibles à l'homme. La coopération entre les pays membres de l'OIE et l'Organisation elle-même ainsi qu'avec les autres organisations internationales concernées et les bailleurs de fonds internationaux est un facteur clé du succès. La participation à l'organisation des tables rondes de bailleurs de fonds, aux côtés de nos partenaires et à la demande éventuelle de Pays Membres sera aussi une contribution de l'OIE à la promotion des Services vétérinaires en Afrique.

Je remercie à nouveau le Gouvernement du Rwanda pour son soutien dans l'organisation de cette Conférence, ainsi que tous les participants.

Je vous souhaite une bonne Conférence et je suis certain que les travaux qui y seront réalisés nous permettront d'avancer à nouveau.

Je vous remercie de votre attention,

Dr Bernard Vallat

Allocution de l'honorable Dr. Agnes Matilda Kalibata a l'ouverture de la 19eme Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique

PROTOCOLE A RESPECTER

Mesdames, Messieurs :

C'est avec un réel plaisir et un grand honneur que je m'adresse à vous à l'occasion de la 19^e Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique qui se tient à Kigali.

Au nom du Gouvernement et du Peuple Rwandais, je voudrais vous souhaiter à tous et à toutes la bienvenue à Kigali et vous remercier d'être venus assister à la Conférence.

Je suis heureuse que cette rencontre se tienne à Kigali afin de discuter de la santé animale et je m'en vais vous dire pourquoi le Rwanda considère la santé animale comme une grande priorité.

Une mauvaise santé animale affecte la considère production et une faible production animale a un impact sur la sécurité alimentaire de la population qui vit d'élevage pour son existence. Le contrôle de maladies animales est donc important parce qu'il ressort des bénéfices directs à assurer

La sécurité alimentaire pour les populations,

La santé publique en raison des maladies animales transmises à l'homme

L'accès au marché pour les animaux et les produits d'origine animale et cela assure l'accroissement des revenus des éleveurs.

Eu égard aux maladies animales transfrontalières, les pays voisins dépendent les uns des autres pour un contrôle efficace des maladies. Cela est dû au fait qu'une action ou une intervention inadéquate par un seul pays pour le contrôle d'une maladie peut avoir des répercussions sur un pays voisin et dans le pire des cas, l'inaction de la part d'un pays en cas d'apparition de foyer peut mettre en danger l'ensemble du continent.

C'est la raison pour laquelle je vous exhorte à discuter et à obtenir une compréhension commune sur le contrôle effectif des maladies animales transfrontalières.

Les maladies animales transfrontalières sont importantes pour le Rwanda car nous avons une frontière commune avec 4 pays : la RDC à l'ouest, l'Ouganda au nord, la Tanzanie à l'est et le Burundi au sud. Les frontières sont poreuses et en tant que voisins nous devons harmoniser et œuvrer ensemble à l'élimination des maladies animales de notre région et cela est possible.

Cela requiert l'harmonisation des efforts de contrôle de maladies tels que la vaccination à effectuer en même temps des deux côtés de la frontière, le partage d'informations sur les foyers de maladies afin que tous les pays puissent prendre des mesures de contrôle efficaces.

Je suis heureuse de noter que vous allez discuter de stratégies de renforcement des Services vétérinaires en Afrique, y compris la législation vétérinaire et le renforcement de capacités. Ces éléments sont importants pour assurer la livraison de services mais, de façon plus importante, vous discuterez de « **Comment l'OIE peut-elle aider les états africains à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement** ».

Au Rwanda nous avons initié plusieurs programmes de lutte contre la pauvreté au sein de nos populations. L'un des programmes est le « **Programme Une Vache par Famille Pauvre** » ou « **Girinka** » dans notre langue locale, le Kinyarwanda.

Cela en reconnaissance du fait que la possession d'une vache au sein des familles pauvres est un moyen important d'habiliter ces familles à combattre la pauvreté. Une famille pauvre reçoit une vache gestante qu'elle élève jusqu'à la mise bas, puis cette famille remet la première progéniture femelle de la vache à l'éleveur suivant et le processus continue.

Comme on s'y attendait, *Girinka* a eu plusieurs bénéfices. Tout d'abord, les familles bénéficiaires ont eu accès au lait pour combattre la malnutrition et ont pu vendre le surplus pour générer des revenus. Les éleveurs ont également pu avoir du fumier pour améliorer la production agricole. Avec la remise des progénitures, le programme a réuni les familles ensemble pour cicatrifier les blessures laissées par les événements qui ont déchiré notre pays il y a 17 ans.

Toutefois, les maladies animales telles que la « mastite » posent un risque au succès d'un si important programme.

Je nourris l'espoir qu'en tant que professionnels, vous trouverez le temps de discuter de la détection et du contrôle de maladies afin que les éleveurs puissent bénéficier de leurs activités d'élevage.

On m'a dit que le jeudi, vous visiterez notre campagne pour voir nos systèmes d'élevage mais vous devriez également trouver le temps de ce qu'offre notre pays en termes de tourisme et d'hospitalité.

Enfin, je voudrais remercier l'OIE pour le choix porté sur le Rwanda pour abriter cette conférence et c'est avec plaisir maintenant que je déclare officiellement ouverte la 19^{ème} Conférence de la Commission Régionale de l'OIE pour l'Afrique.

Je vous remercie de votre aimable attention.

LISTE DES PARTICIPANTS

PAYS MEMBRES

AFRIQUE DU SUD

Dr LETUKA Obed
Deputy-Director Disease Control
Animal Health Directorate
Private Bag X 132
PRETORIA 0001
Tel. : +27 12 319 74 89
Fax : +27 12 329 04 99
Email : abedi@daff.gov.za

ALGERIE

Dr BOUGUEDOUR Rachid
Délégué OIE
Directeur des Services Vétérinaires
12 Boulevard Colonel Amirouche
ALGER
Tél. : + 213 21 74 39 34/711712
Fax : +213 21 74 34 34/71 17 12
Email : dsva@wissal.dz
bouguedour@yahoo.fr

ANGOLA

Dr NASCIMENTO Ricardo
Head of the Animal Health Department
Instituto dos Serviços de Veterinaria
Rua Comandante Gika
Largo Antonio Jacinto
Edifício B-55/56-4º andar
P.O. Box 10578 LUANDA
Tel. : +244 222 324 067
Fax : +244 222 323 067
Email : dnap@ebonet.net
ricardona16@yahoo.com.br

BENIN

Dr LOKOSSOU Hounga Richard
Délégué OIE
Directeur de l'Élevage
BP : COTONOU
Tel.:+ 229 21 33 18 15 / 97 81 17 20
Fax: +229 21 33 54 08
Email:lokossourichard@yahoo.fr

Dr GBAGUIDI Thomas G. Maurice
Chef Service Santé Animale
BP : 2041 COTONOU
Tel.:+ 229 21 33 02 85 / 90 03 68 16
Fax: + 229 21 33 54 08
Email: gthomasmaurice@gmail.com

BURKINA FASO

Dr NAGALO Marcel
Délégué OIE
Directeur Général des Services Vétérinaires
09 BP 907 OUAGADOUGOU 09
Tél. : +226 50 32 45 84/70 20 06 70
Fax : + 226 50 31 35 29
Email : dsv@fasonet.bf/marcel_nb@hotmail.fr

BURUNDI

Dr BUKURU Pierre
Délégué OIE
Directeur des Services Vétérinaires
BP. 161 GITEGA
Tél. : + 257 22 40 20 79
Fax : +257 22 40 21 33
Email : pierrebukurub@yahoo.fr

CAMEROUN

Dr MOUSSA DEMSA Baschirou
Délégué OIE
Directeur des Services Vétérinaires
MINEPIA/DSV/ CAMEROUN – YAOUNDE
Tél. : +237 99 50 93 82
Email : baschiroudemsa@yahoo.fr

CENTRAFRIQUE

Dr NAMKOISSE Emmanuel
Délégué OIE
Directeur Général de l'ANDE
ANDE BP. 1509 BANGUI
Tél. : +236 75 04 29 78/70 01 17 21
Email : nam_emma@yahoo.fr

COMORES

Dr ABDOURAHIM Faharoudine
Délégué OIE
Directeur National de l'Élevage et
Santé Publique Vétérinaire
Ministère de l'Agriculture
BP. 774 MORONI
Tél. : +269 333 27 19/269 773 50 52
Fax : +269 775 00 03
Email : fahar1951@yahoo.fr

CONGO-RDC

Dr MABELA Honore N'Lemba
Délégué OIE
Directeur Chef de Service
Production et Santé Animales
Ministère de l'Agriculture
Croisement BLV 30 juin et Avenue Batetela
B.P. 8722 KINSHASA/GOMBE
Tél : + 24 99 99 02 967 / 815126 564
Email: dr_nlemba@yahoo.fr

Dr KASONGO MUTEBA Luboya
Vice-Doyen de la Faculté de Médecine
Vétérinaire
Université de KINSHASA
Président National de l'Association des
Médecins
Vétérinaires de la RDC (AMVC)
B.P. 127 KINSHASA XI
Tél. +243 81 51 29 179/99 73 81 397
Email : jduboya@yahoo.fr
Amvc_drc@yahoo.fr

Dr BUSHU MULINDA Ezechiel
Directeur du Laboratoire Vétérinaire
Provincial de Goma
B.P. 47 GOMA/Nord Kin
Tél : + 243 81 01 60 978/99 85 06 607
Email: bumuleze@yahoo.fr

CÔTE D'IVOIRE

Dr TAHA SEDA Koviezi Raymond
Sous-Directeur de la Santé Animale
BP.V. 84 ABIDJAN
Tel.:+ 225 01 10 62 73 / 20 21 89 72
Email : taharaymon@yahoo.fr

DJIBOUTI

Dr CHEIK Moussa Ibrahim
Délégué OIE
Directeur de l'Elevage et Services Vétérinaire
B.P. 297 BOULAOS
Tél. : + 253 35 13 01 / 35 10 25
Email : pace@intnet.dj

ETHIOPIE

Dr GEBREEGZIABHER Berhe
Director, Animal and Plant Health Regulatory
Directorate
OIE Delegate
Ministry of Agriculture
P.O. Box 62347 ADDIS ABEBA
Tel. : +251 911 25 43 74
Fax : +251 116 46 13 79
Email : berheg@gmail.com

GABON

Dr BIGNOUMBA Morgan
Délégué OIE
Chef des Services Vétérinaires
Direction de l'Elevage et des Industries
Animales BP 136 LIBREVILLE
Tel.:+ 241 72 24 42
Cél. : +241 05 08 78 77
Fax: + 241 76 00 55
Email : bigne.morghen@yahoo.fr

GHANA

Dr HANSON Samuel William
OIE Delegate
Director of Veterinary Services
P.o. Box m 161, ACCRA
Tel.:+ 233-302-775777
Fax: +233-302-776-021
Email: vsdghana@gmail.com
kwamtewia@yahoo.com

Dr HANSEN Edward Augustus Mark
Deputy Director of Veterinary Services
PO. Box M 161 ACCRA ,
Tel . : +233 20 81 59 535/24 46 06 957
Fax : + 233 302 77 60 15
Email : drmarkhansen@hotmail.com

GUINEE

Dr LAMALANA SQUARE Mamadou
Directeur National Adjoint des Services
Vétérinaires
Représentant le Délégué
BP. 559 CONAKRY
Tél. : + 224 62 04 71 38
Email : ml55square@yahoo.fr

Dr SOROPOGUI Saki Alfred
Responsable Informations Zoosanitaires
Direction Nationale des Services Vétérinaires
BP. 559 CONAKRY
Tél. : +224 64 38 57 63
Email : sakialfred@yahoo.fr

GUINEE BISEAU

Dr SOARES DA GAMA MIGUN HARIAQUE
Fernandes
Délégué OIE
Directeur des Services Vétérinaires
Direction Générale de l'Elevage
C.P. 26 BISSAU
Tél. : +245 72 00 338/52 00 338
Email : migulgama22@live.com

GUINEE EQUATORIALE

Dr NDONG MICHA Gabriel Martin Esono
Délégué National OIE
Directeur Général de l'Elevage
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
MALABO – Bioko Norte
Tél. : +240 222 27 39 24
Email : gm_esono_ndong@yahoo.fr

KENYA

Dr ITHONDEKA Peter Maina
OIE Delegate
Director of veterinary Service
Private Bag 00625 Kangemi
NAIROBI
Tél. : +254 07 33 78 37 46/02 20 44 363
Email : peterithondeka@yahoo.com

Dr AWANDO H. L.
Senior Asst Director
Private Bag 00625 Kangemi
NAIROBI
Tél. : +254 722 312 130
Email : ahesbon@yahoo.co.uk

Dr NJAU Patrick
Veterinary Research Laboratories
Private Bag 00625 Kangemi
NAIROBI
Tél. : +254 07 22 72 94 96
Email : drpmnjau@yahoo.com

LESOTHO

Dr MOLOMO Marosi
Director of Livestock Services
Department of Livestock Services
Private Bag A 82, MASERU – 100
Tél. : + 266 22 32 48 43/22 31 23 18
Fax : + 266 22 31 15 00
Email : marosi_molomo@yahoo.com

MADAGASCAR

Dr LALAONIRINA Bibias Armand
Déléguée OIE
Directrice des Services Vétérinaires
Direction des Services Vétérinaires
Ampandoiaromby
BP. 291 Rue Rafaty
ANTANANARIVO 101
Tél.:+ 261 33 11 49 482 /32 52 06 857
Email : luddolalao@yahoo.fr

MALAWI

Dr LIPITA Wilfred
Director of Animal Health and Livestock
Development
Ministry of Agriculture and Food Security
Department of Animal Health and Livestock
Development
P.O. Box 2096 LILONGWE
Tél. : +265 17 54 073/ 88 88 59 328
Fax : +265 17 51 349
Email : wilipita@yahoo.com
wglipita@hotmail.com

Dr CHIKUNGWA Patrick
OIE Delegate
Deputy Director
Department of Animal Health
P.O. Box 2096 LILONGWE
Tél. : +265 888 371 509
Fax : +265 175 13 49
Email : pchikungwa@yahoo.com

MALI

Dr DIARRA Abdel Kader
Délégué OIE
Directeur National des Services Vétérinaires
BAMAKO
Tél. : + 223 20 22 61 93 : 76 47 36 74
Email : abdelkaderdiarra@yahoo.fr

MAROC

Dr EL ABRAK Abderrahman
Médecin Vétérinaire
Chef de la Division de la Santé Animale
Office National de Sécurité Sanitaire des
Produits Alimentaires
Avenue Hadj Ahmed Cherkaoui,
AGDAL, RABAT
Tél.:+ 212 67 39 97 804
Fax :+ 212 5 37 68 20 49
Email : a.abrak@gmail.com

MAURICE

Dr MEENOWA Deodass
OIE Delegate
Dr Principal Veterinary Officer
Division of Veterinary Services,
REDUIT
Tél. : +230 254 02 24 /466 09 45
Fax : +230 464 22 10
Email : [moa-dvs@mail.gov.mu/
deo-svo@yahoo.com](mailto:moa-dvs@mail.gov.mu/deo-svo@yahoo.com)

MAURITANIE

Dr DOUMBIA Baba
Délégué OIE
Directeur de l'Élevage
Ministère du Développement Rural
NOUAKCHOTT
Tel.: + 222 45 29 76 79
Fax :+ 222 45 24 12 36
Email : demba.db@gmail.com

NAMIBIE

Dr SHILONGO Albertina
OIE Delegate
Government Office Park
Luther Street
Private bag 12022 WINDHOEK
Tel. : +264 61 20 87 512
Fax : +264 61 20 87 779
Email : shilongoa@mawf.gov.na

NIGER

Dr SALEY Mahamadou
Délégué OIE
Directeur Général des Services Vétérinaires
BP 12 091 NIAMEY
Tel.: + 227 96 97 40 54
Fax : +227 20 73 31 84
Email : dgsvniger@yahoo.fr

Dr ATTE Issa
Direction des Statistiques
B.P. 12091 NIAMEY
Tél. : +227 20 73 72 96/97 50 72 20

NIGERIA

Dr ABDULGANIYU Abubakar
Ag Chief Vet Officer
Federal Min of Agriculture and Rural Dev.
Area II, GARKI, ABUJA
Tel. : +234 80 52 84 38 68
Email : abdulgabu@yahoo.com

UGANDA

Dr KAUTA Nicholas
OIE Delegate
Commissioner Livestock Health and Entomology
Chief Veterinary Officer
Department of Livestock Health And Entomology
P.O BOX 513 – ENTEBBE
Tel.: + 256 77 269 32 57
Fax : + 256 4143 22 297
Email : nicholaskauta@yahoo.co.uk

RWANDA

Dr RUTAGWENDA Theogen
OIE Delegate
Minister of Agriculture and Animal Resources
Director
Rwanda Animal Resources Development
Authority (RARDA)
PO Box 804 – KIGALI
Tél. : +250 847 54 93 / 585 053
Fax : +250 585 057
Email : rutagwendat2006@yahoo.com

Dr MAYIGANE Landry Ndriko
RARDA
National Hatchery and Poultry Desk Officer
Tel. : +250 78 83 59 12
Email : landry.mayigane@gmail.com

Dr RUSANGANWA Francois Xavier
ARMV CHAIRMAN
Nyarugenge / KIGALI,
Tel. : +250 07 88 62 46 48
Email : frusanganwa@yahoo.fr

Dr KAYUMBA Charles
Country Director HEIFER International
P O Box. 4785 KIGALI
Tel. : + 250 78 83 02 803
Fax : +250 252 58 99 30
Email : charles.kayumba@gmail.com

Dr RUZINDANA Robert
Vétérinaire Privé
Association Rwandaise de Médecin Vétérinaire
Tel. : +250 07 88 51 36 90
Email: ruzindarr@yahoo.fr

Mr MUSINGUZI Francis
Professional in value addition of animal Products
RARDA
Tel. : +250 07 88 51 87 03
Email: fdmusinga@yahoo.com

Mr KAGABO Andrew
Professional Animal Production Unit –
LIVESTOCK PRO OFFICER
Rwanda Animal Resources Development
Authority
Tel. : +250 07 88 30 50 15
Email : kagaandrew2002@yahoo.com

Dr KINANI Jean Felix
DVM
Field Wildlife Veterinarian and Field
Epidemiologist
Resident-Mountain Gorilla Veterinary Project
MUSANZE 115
Tel. : +250 07 88 30 39 75
Email : jflkinai@gmail.com

Dr KANYANDEKWE Christine
DVM, MSC
Epidemiologist
Rwanda Animal Resources Development
Authority
Tel. : +250 07 88 59 04 35
Email: k_chris2005@yahoo.fr

Dr VIANNEY MUHINDA Otto
Director of Veterinary Services Unit
Rwanda Animal Resources Development
Authority
Tel. : + 250 07 88 50 17 85
Email : ottovianney@yahoo.fr

Dr KAREMA Corine
Acting Director General
Treatment and Research Center of Hiv-Aids
Tuberculosis, Malaria and Epidemic Infectious
Diseases
Tel. : +250 07 88 30 39 15
Email : ckarema@gmail.com

Dr RWIGEMA John Baptiste
Coordinator PADAB-PAIRB Projet
MINAGRI BP. 621 KIGALI
Tel. +250 07 88 30 03 50
Email : rwigenajb@yahoo.fr

Dr NKURANGA Charles
Eastern Province
Mobile Veterinary Services and Consultancy
Tel. : +250 78 85 51 83 95
Email : charlesnkuranga@yahoo.com

Dr NTEGEYIBIZAZA Samson
Staff RARDA
B.P. 804 Kigali
Tel. : +250 78 88 76 632

Dr KAYITARE Alexandre
Communication Officer (MINAGRI)
Tel. : +250 07 88 48 26 18
Email : alexkqb2@gmail.com

Mr. KAYITESI Batty
Marketing Officer
RWANDA COFFEE DEVELOPMENT
AUTHORITY
Tel. : +250 07 88 6 35 692

Dr ZIMURINDA Justin
RARDA / ESTERN PROVINCE IN CHARGE
Tel. : +250 78 8587 206
Email : zimu2002@yahoo.fr

Dr NGARAMBE Michel
Coordinator DIDP
MINAGRI – RARDA
Tel : +250 07 88 50 80 82
Email : ngarambemic2000@yahoo.fr

Dr MUSEMAKWELI John Baptist
Member Of Parliament (MP)
P.O.BOX 352 KIGALI
Tel. : + 250 07 88 30 89 86
Email : Jmusemakweli@yahoo.com

Dr MYAMBI Celestin
Team Leader, Livestock Research Unit
ISAR RUBONA
Tel. : +250 07 88 59 22 97
E mail : cmymbi@gmail.com

Dr SENDEGE Norbert
DG RADA Rwanda Agricultural Development
Authority
RADA
P O BOX 4251 KIGALI
Tel. : +250 78 85 21 320
Email : senorbert@yahoo.fr

Dr SEMASAKA Gabriel
Deputé au Parlement Rwandais
Chambre des Députés
P.O. BOX 352 KIGALI
Tel. : +250788511696
Email : gabrielsemasaka@hotmail.com

Dr MUDAKIKWA Antoine
Head of Wildlife Veterinary Unit & Research
BP 6235 RDB – T&C KIGALI
Tel. : +250 78 85 52 826
Email : saveagorilla@rwandatourism.com

Dr RUKERIBUGA Joseph
VS – CDC Avian Influenza Specialist
US EMBASSY
2657 Avenue de la Gendarmerie
Tel. : +250 78 86 36 057 / 59 65 85
Email : rukeribuga@rw.cdc.gov

Dr NYIRAZIKWIYE Euphrasie
Lecturer and Director of Production
ISAE (Institut Supérieur d'Agriculture
et d'Elevage)
BP 210 MUSANZE
Tel. : +250 78 8 44 778
Email : nzikwiye@yahoo.fr

Dr NIYIRAGIRA Vincent
RARDA
Professional in charge of semen production
Tel. : +250 07 83 02 1 132
Email : niyiragira@yahoo.fr

Dr HABIMANA Sylvan
RARDA
Professional in charge of veterinary services in
the Southern Province
Tel. : +250 07 88 90 91 12
Email : shehab476@yahoo.fr

Dr USENGUMREMYI Jean Chrysostome
Rwanda Animal Resources Development
Authority (RARDA)
Professional
Tel. : +250 07 88 54 62 891
Email : usenga_jean12@yahoo.fr

Dr SAFAM Théogène
Farmers Selection and distribution (one cow)
KIGALI
Tel. : +250 07 85 46 60 38
Email : safasy2003@yahoo.fr

Mr KYAMATARE Adam
Communications Andyst
Gouvernement Communication UNIT
KIGALI
Tel. : +250 07 85 20 03 44
Email : kyamatare@gmail.com

Dr HABIMANA Sylvain
Professional in charge of Veterinary Services
In the Southern Province
KIGALI
Tel. : +250 07 88 90 91 12
Email : shehab476@yahoo.fr

SENEGAL

Dr LO M'Bargou
Délégué OIE
Directeur des Services Vétérinaires
37, Avenue Pasteur
BP. 67 DAKAR
Tél. : +221 77 636 81 10
Fax : +221 33 823 25 65
Email : mbargoulo@voila.fr

SEYCHELLES

Dr MELANIE Jimmy
OIE Delegate
Principal Veterinary Officer
P.O. Box 166, VICTORIA (Mahé)
Tel.: + 248 285 950/ 722 869
Fax: + 248 285 970
Email: seyvet@seychelles.net

SOMALIE

Dr HASSAN HAMUD Habiba Cheikh
OIE Delegate
Director of Veterinary Services
Tel. : +252 61 77 84 24 / +254 722 87 86 78
Email : habibahamud@yahoo.com

SOUDAN

Dr RAZIG ABEL AZIZ Mohamed Abdel
Under Secretary
OIE Delegate
Ministry of Animal Resources
P.O. Box 293 KHARTOUM
Tel. : + 249 91 23 05 573
Fax : +249 18 34 75 996
Email: marazig@hotmail.com

Dr AHMED Ibrahim
D.G Animal Health and Epizootic Disease Control
Ministry of Animal Resources and Fisheries
Tel. +249 91 28 51 136
Fax. + 249 15 43 28 936
Email : ibrahimha55@yahoo.com

TANZANIE

Dr MLECHE Win Cuthbert
OIE Delegate
Director of Veterinary Services
Ministry Of Livestock Development And Fisheries
P.O. Box 9152, DAR ES SALAAM
Tél :+ 255 22 28 62 592
Cel. : +255 784 35 85 49
Fax :+ 255 22 28 61 908/22 286 19 33
Email : dsv@mifugo.go.tz
wcmleche@yahoo.cu.uk

Dr KIVARIA Fredrick Mathias
National Epidemiologist
Department of Veterinary Services
Ministry Of Livestock Development And Fisheries
P.O. Box 9152, DAR ES SALAAM
Tel: + 255 222 862 592
Fax:+ 255 222 861 908
Email: fredkiv@gmail.com

Dr MOLLEL Johnson
Assistant Director Veterinary Public Health
Ministry of livestock and Fisheries Development
P.O. Box 9152 DAR ES SALAAM
Tel. : +255 022 28 62 013/754 26 29 41
Fax : +255 022 28 61 908
Email : jonmollel@hotmail.co.uk

TOGO

Dr BATAWUI Komla Batassé
Délégué OIE
Docteur Vétérinaire
Directeur de l'Elevage
59, rue de la Kozah
BP 4041 LOME
Tel: +228 221 36 45 / 221 60 33
Fax: +228 221 71 20
Email: dbatawui@yahoo.fr
direlgripavi_tg@yahoo.fr

ZAMBIE

Dr MUBANGA Joseph
OIE Delegate
Department of Veterinary and Livestock
Development,
Ministry of Livestock and Fisheries Development,
Mulungushi House,
P.O. Box 50060, LUSAKA
Tel.: + 260-211-256679
Fax: + 260-211-252608
Email: mumujos@yahoo.com

ZIMBABWE

Dr UNESU USHEWOKUNZE-OBATOLU
Bevan Building 18 Borrowdale Road
P.O.Box CY 56, Causeway HARARE
Tel. : +263 4 73 8645
Fax : +263 4 700 327
Email : newazvo@hotmail.com
newazvo@gmail.com

OBSERVATEURS

CANADA

Mme Mc INNES Tianna
Conseillère principale des normes
internationales
1400 Mennvale Rd
OTTAWA, ON KIA049
Tél. : +1 613 773 57 68
Email : tianna.macinnis@inspection-gc.ca

IRAN

Dr SOBHANI MOTLAGH Mohammad
St Manager of Education
Asadabadi Valve Asr Ave – TEHRAN
Tel. : +289 12 490 23 17
Email : mhmsobhani@yahoo.com

FRANCE

Dr STEINMETZ Philippe
Chargé de Mission AFD
5 rue Roland Barthes
75012 PARIS
FRANCE
Email : steinmetzp@afd.fr

SUD SOUDAN

Dr KWAI Agol Malak
Director General of Veterinary Services
Ministry of Animal Resources and Fisheries
Tel. : agolkwoi@yahoo.com

ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET REGIONALES

UNION AFRICAINE-PANVAC

Dr NWANKPA Nick
SENIOR Veterinary Vaccine Officer
PAN African Veterinary Vaccine
Centre of the African Union
ADDIS ABABA
Ethiopia
Tel. : +251 921 78 49 95
Email : nicknwankpa2004@yahoo.com
nickn@africa-union.org

AOAD

Dr EL SANOUSI IBRAHIM Enaam
Arab Organisation for Agricultural Development
(AOAD)
Street 7 – P.O. Box. 474 KHARTOUM
Sudan
Tel. +249 91 22 85 215
Fax : +249 18 34 71 402
Email : enaamis@hotmail.com

AMVC

Mr LUBOYA KASONGO MUTEBA Joseph
Dieudonné
Président National de l'Association des
Médecins
Vétérinaires de la RDC « AMVC »
Vice – Doyen Fac. De Médecine Vétérinaire
Université de Kinshasa-KINSHASA
Rép. Dém du Congo
Tél. +243 81 51 29 179 /+243 99 73 81 997
Email : joluboya@yahoo.f
Amvc_drc@yahoo.fr

UA-BIRA

Mr ELSAWALHY Ahmed
Director AU-IBAR
Museum Hill West lands Ret
P.O. Box 30786 – 00100 NAIROBI
Kenya
Tel. : +254 20 367 4000/4212
Fax : +254 20 367 4341
Email : ahmed.elsawalhy@au-ibar.org

Dr BELLINGUEZ Alban
Technical Advisor
PO. Box 30786 – 00100 NAIROBI
Kenya
Tel. : +254 715 78 63 71
Email : alban.bellinguez@au-ibar.org

Dr MUKANDA Bruce
Senior Programmes and projects Officer
AU-IBAR P.O. Box 30786 - 00100 Museum Hill,
Westlands Road, NAIROBI
Kenya
Tel. : +254 20 36 74 218/71 96 70 462
Fax : +254 73 61 23 712
Email : bruce.mukanda@au-ibar.org

AVA (Association Vétérinaire Africaine)

Dr TOUNKARA Oumar Macki
Secrétaire Général AVA
BP. 2648 BAMAKO –
Mali
Tél. : + 223 66 73 00 83
Email : associationvetafrique@yahoo.fr

EISMV

Professeur PANGUI Louis Joseph
Directeur de l'EISMV
BP. 5077 DAKAR
Sénégal
Tél. : +221 33 865 10 08
Email : ljpangui@yahoo.fr

Professeur SAWADOGO Germain
Professeur des Universités
Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine
Vétérinaires (EISMV) DAKAR
Sénégal
Tél. : +221 77 685 87 54
Fax : +221 33 825 42 83
Email : sawadogo@refer.su

UNION EUROPEENNE

Dr MAGUMU Moustapha
EC ADVISOR/EU DELEGATION TO THE AU
ADDIS ABABA – Ethiopia
Tel. : +251 (0) 11-416 37 00
Fax : +251 (0) 11-416 37 03
Email: moustapha.magumu@ec.europa.eu

FAO

Dr LY Cheikh
Regional Animal Production and Health Officer FAO
Regional Office Africa ACCRA
Ghana
Email : cheikh.ly@fao.org

Dr DIOP Bouna
Regional Manager FAO/ECTAD
Eastern Africa NAIROBI
Kenya
Tel. : +254 736 999 180
Email : bouna.diop@fao.org

LANAVET

Dr YAYA Aboubakar
Head, Bacteriology Lab
LANAVET
BP. 503 GAROUA
Cameroun
Tel. +227 22 27 13 05/77 24 11 55
Fax : +237 99 99 98 75
Email : yaya.aboubakar@hotmail.fr

USAID / UGANDA

Dr Innocent RWEGO
Wildlife Epidemiology Technical Advisor
Plot 12 Acacia avenue, Kololo
USAID RESPOND LAST CONGO OFFICE
BOX 26265, KAMPALA
Uganda
Email : rwegvet@yahoo.co.uk

USAID / US

Dr NUTTER Felicia
Senior Technical Officer,
USAID RESPOND PROJECT
7600 WISCONSIN Ave, Soite 200
BETHESDA, MD 2014
USA
Tel. : +1 301 221 3651
Fax. : +1 301 771 7777
Email : Felicia.nutter@dai.com

UEMOA

Dr DOUMBIA Moussa
Chargé de la Sécurité Sanitaire des Aliments
380 Av J. K. Zerbo
01 BP 543 OUAGADOUGOU 01
Burkina Faso
Tél. : +226 50 31 88 73/ 71 39 76 83
Email : mdoumbia@uemoa.int

VET MED USA

Dr DANINIE Travis
Associate Professor,
University of Minnesota
College of Vet. Medicine
385 Animal Sci / Vet Med
1988 Fitch Ave, St Paul MN 55108
USA
Tel.: +1 612 626 5911
Email : datravis@umn.edu

WORLD BANK

Dr FORMAN Stephane
Livestock Specialist Africa Region
P.O. Box 30577 – Hill park Building
Upper Hill - 0100 NAIROBI
Kenya
Tel. : +254 7 16 15 46 14
Email : sforman@worldbank.org

WSPA

Dr KIMWELE Charles
WSPA Africa Region Consultant
P.O. Box 7525 – 0010 NAIROBI-Kenya
Tel. : +254 723 343 265
Email : charleskimwele@wspa-international.org

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ANIMALE (OIE)

Siège

Dr VALLAT Bernard
Directeur Général de l'OIE
12, Rue de Prony
75017 PARIS - FRANCE
Tél. : +33-1 44 15 18 88
Fax : +33-1 42 67 09 87
Email : b.vallat@oie.int

Dr THIERMANN Alejandro
Président de la Commission des normes
Sanitaires pour les animaux terrestres
12, Rue de Prony
75017 PARIS - FRANCE
Tél. : +33-1 44 15 18 88
Fax : +33-1 42 67 09 87
Email : a.thiermann@oie.int

Dr CAYA François
Chef du Service des Actions Régionales
12, Rue de Prony
75017 PARIS - FRANCE
Tél. : +33-1 44 15 18 88
Fax : +33-1 42 67 09 87
Email : f.caya@oie.int

Dr BERLINGIERI Francesco
Adjoint au Chef du Service de l'Information
sanitaire
12, Rue de Prony
75017 PARIS - FRANCE
Tél. : +33-1 44 15 18 88
Fax : +33-1 42 67 09 87
Email : f.berlingieri@oie.int

Mme MONSALVE Nathaly
Coordinatrice de Conférence
12 Rue de Prony
75017 PARIS-FRANCE
Tél. 33 1 44 15 18 88
Fax : 33 1 42 67 09 87
Email : n.monsalve@oie.int

Dr MEDHI El Harrak
Secrétaire Général de la Commission des
normes biologiques
BP 4569
Avenue Hassan II, km2
Rabat-Akkari
MAROC
Tél. : + 212-37 69 04 54
Fax : +212-37 69 36 32
Email : elharrak_m@hotmail.com

Prof. KATUNGUKA RWAKISHAYA Eli
OIE EXPERT
P.O. BV 7062 KAMPALA
Uganda
Tel. : + 256 772 754 685
Email etkalungvko@vetmed.mak.oc.vg

Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique

Dr SAMAKE Yacouba
Représentant Régional OIE pour l'Afrique par
Intérim
BP. 2954 BAMAKO-MALI
Tél./Fax. : + 223 20 24 15 83
Email : y.samako@oie.int

Dr BOURZAT Daniel
Conseiller auprès du Représentant Régional
de l'OIE pour l'Afrique
BP. 2954 BAMAKO-MALI
Mobile : +223 78 23 28 61
Fax : + 223 20 24 15 83
Email : d.bourzat@oie.int

Mme BAGAYOKO Aïssata KONATE
Secrétaire à la Représentation Régionale
de l'OIE pour l'Afrique
BP. 2954 BAMAKO-MALI
Tél./Fax. : + 223 20 24 15 83
Email : a.bagayoko@oie.int

Représentation sous-régional de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne

Dr MASIGA Walter
OIE Sud Regional Representative for Eastern
and Horn Africa
Box 19687 – 00202 NAIROBI-KENYA
Tel. : +254 0722701743
Email : w.masiga@oie.int

Dr MAILLARD Antoine
Technical Assistant
Box 19687 – 00202 NAIROBI-KENYA
Email : a.maillard@oie.int

Mrs OMWEGA Grace
Administration and Financial Officer
Box 19687 – 00202 NAIROBI-KENYA
Tel. : +254 20 27 13 461
Mob. : +250 7 22 51 96 83
Email : g.omwega@oie.int

Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord

Dr KECHRID Faouzi
Représentant Sous-Régional de l'OIE pour
l'Afrique du Nord
17, Avenue d'Afrique – El Menzah V
2091 TUNIS
Tunisia
Tél. : +216 71 237 400
Fax : +216 71 237 339/983 17 601
Email : f.kechrid@oie.int

Dr BRIOUDES Vincent
Chargé de Mission
17, Avenue d'Afrique – El Menzah V
2091 TUNIS
Tunisia
Tél. : +216 71 237 400
Fax : +216 71 237 339
Email : v.brioudes@oie.int

Représentation sous-régional de l'OIE pour l'Afrique australe

Dr MTEI Bonaventure
OIE Sud Regional Representative
for Southern Africa
P.O. Box 85662 GABORONE
BOTSWANA
Tel. : +267 39 14 424
Fax : +267 39 14 417
Email : b.mtei@oie.int

Dr MAPITSE Neo Joel
Deputy OIE Sub-Regional Representative
for Southern Africa
P.O. Box 25662 GABORONE
BOTSWANA
Tel. : +267 391 44 24
Fax : +267 391 44 17
Email : n.mapitse@oie.int

Dr Patrick BASTIAENSEN
Programme officer
OIE Sub- Regional Representation
for Southern Africa
P.O. Box 25662 GABORONE
BOTSWANA
Tel. : +267 391 44 24
Fax : +267 391 44 17
Email : p.bastiaensen@oie.int

Interprètes

Mr MINTA Ousmane
Interprète de Conférence
Centre d'Affaires de la Traduction et de
l'Interprétation (CATI)
Korofina Sud BAMAKO
Mali
Cel. : +223 66 79 34 71
Tél. Bureau : +223 20 24 95 89
Email : ousmane_minta@yahoo.fr

Mr GUEYE Mamadou
Interprète de Conférence
Centre d'Affaires de la Traduction et de
l'Interprétation (CATI)
Korofina Sud
Porte 96 Rue 97 BAMAKO
Mali
Tél. Bureau : +223 20 24 95 89
Cel. : +223 66 73 03 75
Email : mdgueye@hotmail.com
Djibygueye2004@yahoo.fr

Mr SACKO Zoumana
Technicien SONO Audio
CATI BAMAKO
Mali
Cel. : +223 66 73 07 00
Email : electrosono.enregistrement@hotmail.fr

19e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
Kigali (Rwanda), 14-18 février 2011

ORDRE DU JOUR

- I. Cinquième Plan stratégique de l'OIE et Programme mondial de renforcement des capacités des Services vétérinaires (y compris le PVS, l'analyse des écarts PVS et l'appui à la législation vétérinaire en Afrique et dans le monde)
- II. Rapport d'activités de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
- III. Rapport d'activités de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique
- IV. Rapport d'activités de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour les pays de la SADC
- V. Rapport d'activités de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord
- VI. Rapport d'activités de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique
- VII. Information sur les activités de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour la santé des animaux aquatiques.
- VIII. **Thème technique I:** Le recensement des animaux d'élevage en Afrique : un outil vital pour la surveillance et le contrôle des maladies chez les animaux d'élevage
- IX. Le rôle de l'OIE dans l'aide aux pays africains pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement
- X. Information sur les activités de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres.
- XI. **Thème technique II:** Principales maladies des camélidés et élevage des camélidés : contraintes, avantages et perspectives.
- XII. Situation zoonositaire dans les pays africains en 2010
- XIII. Présentations par les Organisations internationales et régionales
- XIV. Autres questions :
 - Sélection du thème technique pour la 20e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
 - Date et lieu de la 20e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
 - Questions diverses

19e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
Kigali (Rwanda), 14-18 février 2011

PROGRAMME

LUNDI 14 FEVRIER 2011

18h00 Inscription et distribution des documents de travail

MARDI 15 FEVRIER 2011

08h30 Inscription et distribution des documents de travail (suite)

09h00 Cérémonie d'ouverture

- Dr Theogen Rutagwenda, Délégué du Rwanda
- Dr Berhe Gebreegzabher, Président de la Commission régional de l'OIE pour l'Afrique
- Dr Yakouba Samaké, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique par intérim
- Dr Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE
- Représentant du Government du Rwanda

10h00 Pause

10h30 Election du Comité de la Conférence (Président, Vice-Présidents et rapporteur général)
Nomination des Présidents de séance et des Rapporteurs pour les thèmes techniques et la situation zoosanitaire des Pays Membres
Adoption de l'ordre du jour et du programme

10 h 50 CINQUIEME PLAN STRATEGIQUE DE L'OIE ET PROGRAMME MONDIAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES SERVICES VETERINAIRES (Y COMPRIS LE PVS, L'ANALYSE DES ECARTS PVS ET L'APPUI A LA LEGISLATION VETERINAIRE EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE) (Dr. Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE)

11 h 50 Rapport d'activités de la Commission régionale et de la Représentation régionale de l'OIE pour l'Afrique (Dr Yakouba Samaké, Représentant régional de l'OIE pour l'Afrique par intérim)

12 h 15 Rapport d'activités de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour les pays de la SADC (Dr Bonaventure Mtei, Représentant sous-régional de l'OIE)

12 h 30 Rapport d'activités de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique du Nord (Dr Faouzi Kechrid, Représentant sous-régional de l'OIE)

12 h 45 Rapport d'activités de la Représentation sous-régionale de l'OIE pour l'Afrique de l'Est et la Corne de l'Afrique (Dr Walter Masiga, Représentant sous-régional de l'OIE)

13 h 00 Le point sur les activités de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux aquatiques (Prof.Eli Katunguka-Rwakishaya, Observateur, Commission des normes sanitaires pour les animaux aquatiques)

13 h 30 Déjeuner

14 h 30 Thème technique I: Le recensement des animaux d'élevage en Afrique : un outil vital pour la surveillance et le contrôle des maladies chez les animaux d'élevage (Dr Neo Mapitse, Représentant Sous-régional Adjoint)

15 h 30 Discussions

16 h 00 Pause
(Préparation de la Recommandation n° 1 par un groupe de travail restreint)

17 h 00 Le point sur les activités de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres (Dr Alejandro Thiermann, Président de la Commission des normes sanitaires pour les animaux terrestres de l'OIE)

19 h 30 Réception donnée par le Gouvernement de Rwanda.

MERCREDI 16 FEVRIER 2011

- 09h00 Thème technique II: Principales maladies des camélidés et élevage des camélidés : contraintes, avantages et perspectives (Dr Mehdi El Harrak, Secrétaire Général Commission des normes biologiques de l'OIE)
- 10h00 Discussions
- 10h30 Pause
(Préparation de la Recommandation n° 2 par un groupe de travail restreint)
- 11h00 Situation zoonitaire dans les pays africains en 2010 (Dr Francesco Berlingieri, Adjoint au Chef du Service de l'information sanitaire de l'OIE)
- 12 h00 Intervention du Représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) (Incluant information sur le GF-TADs Afrique)
- 12h30 Le rôle de l'OIE dans l'aide aux pays africains pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (Dr Walter Masiga, Représentant sous-régional de l'OIE)
- 13h00 Déjeuner
- 14h00 Intervention du Représentant de la Commission Européenne (CE)
- 14h20 Intervention du Représentant de la Banque Mondiale
- 14h40 Intervention du Représentant de l'UA-IBAR (en incluant la Plateforme ALive)
- 15h00 Interventions des représentants des organisations internationales et régionales
- 16h00 Pause
- 16h30 Proposition de l'Université Rhodes (Afrique du Sud) faite à l'OIE, pour mettre en place un Centre collaborateur pour la santé des poissons destiné à former des vétérinaires officiels dans la gestion de la santé des poissons
- 17h00 Date, lieu et agenda de la 20e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
- 17h15 Sélection du thème technique avec questionnaire pour la 20e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
- 17h30 Discussion plénière sur les projets des Recommandations n° 1 et n° 2
- 19h30 Réception donnée par l'OIE

JEUDI 17 FEVRIER 2011

Visite professionnelle et culturelle

VENDREDI 18 FEVRIER 2011

- 09 h 00 Adoption du Rapport final et des Recommandations
- 10 h 30 Pause
- 11 h 00 Cérémonie de clôture

Recommandation Thème technique I
Le recensement des animaux d'élevage en Afrique : un outil vital pour la surveillance et le contrôle des maladies chez les animaux d'élevage

CONSIDÉRANT QUE :

1. L'obtention de données exactes et mises à jour dans le cadre d'un recensement des animaux d'élevage constitue un élément essentiel pour toute surveillance et tout programme de contrôle des maladies;
2. Une bonne connaissance des données relatives à la production animale, notamment les populations d'animaux d'élevage, est essentielle pour évaluer la situation au regard de la sécurité alimentaire à l'échelle nationale, régionale et continentale;
3. Les normes de l'OIE sur les « Principes généraux d'identification et de traçabilité des animaux vivants » ont trait à l'élaboration de systèmes d'identification et de traçabilité;
4. La publication annuelle de l'OIE « Santé animale mondiale » comprend des données brutes sur les animaux d'élevage issues de tous les Pays Membres de l'OIE;
5. L'OIE encourage activement le renforcement des Services vétérinaires en Afrique grâce au processus PVS afin, notamment, d'aider les Services vétérinaires à se conformer aux normes de l'OIE;
6. La mise en œuvre d'une législation et d'une méthodologie appropriées au regard du recensement des animaux d'élevage permet aux Services vétérinaires et aux autres autorités compétentes de remplir plus facilement leurs fonctions et obligations;
7. Les vétérinaires ainsi que les para-vétérinaires des secteurs public et privé représentent une part importante des Services vétérinaires, fournissent un appui important aux systèmes d'élevage en Afrique, et sont les principaux acteurs de la surveillance et du contrôle des maladies chez les animaux d'élevage;
8. De nombreux pays en Afrique rencontrent des difficultés sur le plan culturel, logistique, des infrastructures et des ressources qui ne leur permettent pas de recenser efficacement les animaux d'élevage ; et qu'ils ont besoin d'un engagement politique fort pour pouvoir instaurer une bonne gouvernance vétérinaire et parvenir ainsi à recenser correctement et régulièrement les animaux d'élevage; et
9. Des efforts ont déjà été déployés en collaboration avec d'autres organisations internationales et régionales afin d'aider les Pays Membres à élaborer des lignes directrices sur le recensement agricole ainsi que des activités de recensement des animaux d'élevage à l'échelle nationale.

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE RECOMMANDE QUE :

1. L'OIE continue à offrir un soutien technique à tous ses Pays Membres, notamment les pays africains, afin qu'ils renforcent leurs Services vétérinaires grâce à la mise en œuvre du processus PVS de l'OIE;
2. Les Pays Membres de l'OIE soient encouragés à mettre en œuvre les lignes directrices de l'OIE relatives à l'identification et la traçabilité des animaux vivants car celles-ci auront un impact positif direct ou indirect sur le recensement des animaux d'élevage ainsi que sur la surveillance, la prévention et le contrôle des maladies chez ces derniers;
3. Les pays déploient plus d'efforts afin de promulguer des textes législatifs et réglementaires, en vue de soutenir les activités de recensement des animaux d'élevage;
4. Les données relatives aux effectifs des animaux d'élevage recueillies soient transmises tous les ans à l'OIE par les Pays Membres en utilisant le rapport annuel sur WAHIS et que ces informations soient diffusées dans la publication annuelle de l'OIE « Santé animale mondiale »;
5. Les Services vétérinaires des Pays Membres collaborent avec les autorités statistiques centrales afin de planifier et réaliser des activités de recensement des animaux d'élevage à l'échelle nationale;

6. Les Pays Membres de l'OIE soient encouragés à faire appel à du personnel technique formé en santé animale et en production animale pour participer à l'élaboration des programmes de recensement des animaux d'élevage;
7. En collaboration avec la FAO et l'UA-BIRA, l'OIE encourage l'appui technique aux Services vétérinaires, la sensibilisation des gouvernements africains et le plaidoyer auprès des bailleurs de fonds afin de soutenir le recensement national des animaux d'élevage et les activités qui y sont reliées;
8. Les Pays Membres de l'OIE s'assurent de la programmation et de la tenue régulière des recensements des animaux d'élevage, y compris les camélidés, et que cette démarche soit harmonisée au niveau national et des Communautés économiques régionales ;
9. Les Pays membres de l'OIE, en collaboration avec les autorités de statistiques centrales soient encouragés à promouvoir le développement des méthodes et outils appropriés pour le recensement des animaux d'élevage ; et
10. L'OIE élabore des lignes directrices sur le recensement des animaux d'élevage incluant, notamment, une définition de « recensement » et explicitant ce terme.

Thème technique II

Principales maladies des camélidés et élevage des camélidés : contraintes, avantages et perspectives

CONSIDÉRANT QUE :

1. Les camélidés ont un impact socio-économique positif considérable sur les populations vivant dans les régions arides et semi-arides d'Afrique puisqu'ils constituent une source importante de revenus et de protéines, et sont utilisés pour la traction et le transport ;
2. Une connaissance approfondie des populations de camélidés domestiques permettrait de mieux comprendre les réalités, les besoins et les contraintes de ce type d'élevage ;
3. La demande de nombreux pays en camélidés vivants et en produits et sous-produits qui en sont issus, notamment le lait et la viande, augmente ;
4. L'industrie de l'exportation se développe actuellement dans certaines régions, entraînant une évolution des systèmes de production avec un mouvement accru des camélidés ;
5. Le développement des échanges internationaux peut augmenter le risque de transmission des maladies transfrontalières des camélidés ;
6. La connaissance des maladies des camélidés est actuellement insuffisante et que d'autres études scientifiques et échanges d'expériences sont nécessaires afin d'élucider le rôle de nombreux agents pathogènes impliqués dans la pathogenèse et l'épidémiologie des maladies des camélidés ; et
7. Il y a un besoin d'améliorer le nombre de professionnels spécialisés dans les camélidés.

LA COMMISSION RÉGIONALE DE L'OIE POUR L'AFRIQUE RECOMMANDE QUE :

1. L'OIE continue à apporter son soutien aux Pays Membres afin de renforcer leurs Services vétérinaires, en appliquant le processus PVS instauré par l'OIE, et les aider ainsi à accroître leur expertise dans les maladies des camélidés ;
2. Les Pays Membres de l'OIE qui élèvent des camélidés développent leurs capacités en matière de diagnostic et de recherche et soumettent plus souvent, lorsque c'est approprié, la candidature de leurs laboratoires nationaux spécialisés dans les maladies des camélidés aux postes de Laboratoire de référence ou Centre collaborateur de l'OIE ;
3. L'OIE appuie les projets de jumelage entre les Laboratoires de référence de l'OIE et les laboratoires nationaux des pays éleveurs de camélidés afin de pouvoir offrir un soutien aux autres laboratoires nationaux présents dans la région ;
4. L'OIE encourage la collaboration et le développement de réseaux entre les laboratoires nationaux des pays éleveurs de camélidés afin d'échanger les informations, valider les épreuves de diagnostic actuellement utilisées chez les autres espèces et développer des épreuves de diagnostic spécifiques pour les camélidés ;
5. Les Pays Membres de l'OIE éleveurs de camélidés facilitent l'envoi d'échantillons de leurs laboratoires nationaux aux Laboratoires de référence de l'OIE afin de valider les épreuves de diagnostic dans le cadre des programmes de surveillance ou lors de l'apparition de foyers ;
6. Les Pays Membres de l'OIE éleveurs de camélidés veillent à ce que les vaccins et les produits vétérinaires utilisés chez les camélidés soient validés et, au besoin, que de nouveaux vaccins et produits vétérinaires soient développés ;
7. Les Pays Membres de l'OIE éleveurs de camélidés encouragent la conduite d'études épidémiologiques et la mise en place de systèmes de surveillance des maladies en développant et harmonisant les procédures de surveillance et en facilitant la collecte et l'analyse des données ayant trait aux maladies des camélidés ;
8. Les Pays Membres de l'OIE éleveurs de camélidés encouragent les activités de recherche appliquée sur les maladies des camélidés et approfondissent ainsi la connaissance des aspects cliniques et pathologiques des maladies des camélidés ;

9. Les Pays Membres de l'OIE, en collaboration avec les organisations internationales et régionales, les bailleurs de fonds et les autres acteurs concernés, élaborent et financent des programmes régionaux de recherche et de développement portant sur les principales maladies des camélidés ;
10. L'OIE élabore des normes et des lignes directrices spécifiques pour le commerce international des camélidés et de leurs produits avec l'appui de ses Membres ; et
11. Les Pays Membres, en collaboration avec l'OIE, veillent à ce que le programme d'enseignement vétérinaire couvre de manière pertinente les systèmes de production et les maladies des camélidés.

19e Conférence de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique
Kigali (Rwanda), 14-18 février 2011

Communiqués de presse

18 février 2011 – La 19^{ème} Conférence de la Commission régionale de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) pour l'Afrique s'est tenue à Kigali (Rwanda) du 14 au 18 février 2011. La Conférence a été présidée par, Madame Agnes Matilda Kalibata, Ministre rwandais de l'Agriculture et des ressources animales, le Docteur Théogène Rutagwenda, Délégué du Rwanda auprès de l'OIE et le Docteur Berhe Gebreegziabher, Président de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique.

Le Docteur Bernard Vallat, Directeur général de l'OIE, les hauts fonctionnaires du Ministère, les Délégués des 40 Pays Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, des représentants d'organisations internationales et régionales et de nombreux observateurs ont également participé à la Conférence.

Le Docteur Vallat a notamment déclaré lors de la Conférence que « les investissements en faveur de la santé animale doivent être considérés comme prioritaires en raison de leur impact sur la réduction de la pauvreté, sur l'amélioration de l'accès des produits d'origine animale aux marchés régionaux et internationaux et sur la préservation de la santé publique au profit des peuples de l'Afrique et de la communauté internationale toute entière ».

Deux thèmes techniques particulièrement importants ont été présentés au cours de la Conférence :

- Le recensement des animaux d'élevage en Afrique : un outil vital pour la surveillance et le contrôle des maladies
- Les principales pathologies des camélidés, leur élevage, les contraintes, avantages et perspectives

Les débats ont également porté sur la situation zoonitaire dans l'ensemble de la région et sur les investissements considérables qu'il reste à faire pour que l'Afrique continue à progresser en matière de contrôle des maladies animales.

Une vue d'ensemble des activités du programme mondial GF-TADs (Cadre mondial pour le contrôle progressif des maladies animales transfrontalières) élaboré conjointement par l'OIE et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi que de la collaboration entre l'OIE et le Bureau Interafricain de l'Union Africaine pour les Ressources Animales (UA-BIRA) a été présentée aux participants.

Par ailleurs, plusieurs sollicitations ont été examinées. La demande de validation de la candidature du Department of Ichthyology and Fisheries Sciences de l'université de Rhodes, situé à Grahamstown en Afrique du Sud, en tant que centre collaborateur pour l'OIE a été adoptée. Elle sera soumise à la Commission spécialisée compétente de l'OIE pour analyse et recommandations.

La Conférence a été précédée par un Séminaire des Délégués nationaux africains auprès de l'OIE portant sur la Bonne Gouvernance des Services vétérinaires et leur conformité avec les normes de qualité de l'OIE.

Un consensus s'est dégagé pour poursuivre énergiquement la modernisation des Services vétérinaires du continent africain avec l'appui constant de l'OIE.

Le Gouvernement du Rwanda a parfaitement accueilli à la satisfaction générale la Conférence avec l'appui des personnels du siège central de l'OIE et des Représentations régionales et sous-régionales de l'OIE pour l'Afrique.

MOTION DE REMERCIEMENTS

Le Président et les Membres de la Commission régionale de l'OIE pour l'Afrique, le Directeur général de l'OIE, les membres des délégations, les représentants des pays, les représentants des Organisations Régionales et Internationales et les Observateurs expriment leur gratitude au Gouvernement du Rwanda, Pays hôte de la 19^{ème} Conférence de la Commission régionale qui a eu lieu du 14 au 18 février 2011, pour le chaleureux et fraternel accueil réservé aux participants, pour toutes les délicates attentions dont ils ont bénéficié lors de leur séjour à Kigali et pour l'excellente organisation de la conférence.

Séminaire régional sur le processus PVS de l'OIE
14 février 2011
Kigali, Rwanda

Recommandations

CONSIDÉRANT QUE :

1. Les Services vétérinaires (SV) représentent un Bien public mondial. Il leur incombe de détecter à leur source animale les maladies émergentes et réémergentes, de contribuer à la sécurité alimentaire, de contribuer au développement rural et agricole, à l'accès aux marchés et à la lutte contre la pauvreté, de garantir la sécurité sanitaire des aliments et l'usage prudent des médicaments vétérinaires, et également d'assurer d'autres fonctions importantes reliées au bien-être animal et aux risques environnementaux;
2. La bonne gouvernance des SV (dans leur composantes publiques et privées) est une condition essentielle pour accomplir correctement les missions visées à l'article 1;
3. L'évaluation sur une base volontaire du respect, par les SV nationaux, des normes de l'OIE sur la qualité constitue un point de départ pour la modernisation des SV ainsi que toutes les étapes et mécanismes proposés par l'OIE (mission d'analyse des écarts et autres mécanismes, tels que le Programme d'appui à la législation vétérinaire et le jumelage entre laboratoires) ;
4. Les expériences déjà acquises au cours des missions d'évaluation PVS réalisés en Afrique ont permis de mieux comprendre les forces et les faiblesses des SV africains et d'entreprendre des actions nationales et régionales significatives;
5. Les missions organisées dans le cadre du processus PVS de l'OIE relèvent totalement de l'initiative des pays bénéficiaires et d'une participation significative de l'OIE à leur coût;
6. Dorénavant, les organisations régionales et internationales, ainsi que les bailleurs de fonds reconnaissent le processus PVS de l'OIE, ses outils et ses procédures, comme un mécanisme de référence dans l'amélioration des performances des SV nationaux dans toutes les régions du monde.

LES PARTICIPANTS RECOMMANDENT QUE :

1. Le processus PVS de l'OIE soit considéré, par les acteurs, nationaux, régionaux et mondiaux des politiques de santé animale, comme un élément essentiel à la mise aux normes de qualité des SV et comme une opportunité pour évaluer, planifier et renforcer les Services vétérinaires en Afrique ainsi que pour leur allouer les ressources appropriés ;
2. Les Pays Membres de l'OIE s'engagent à rechercher les financements relatifs aux infrastructures, ainsi que les ressources humaines et financières nécessaires à la mise en œuvre de politiques adaptées et efficaces en matière de santé animale et de bien-être animal, conformément aux normes et lignes directrices de l'OIE ;
3. Les pays africains utilisent le processus PVS de l'OIE pour prendre des mesures adaptées au contexte national et régional afin de se conformer progressivement aux normes internationales de qualité des SV nationaux;
4. Les pays africains présentent, s'ils le souhaitent, aux bailleurs de fonds leur évaluation PVS et les résultats de l'analyse des écarts PVS pour solliciter, le cas échéant, un soutien en termes de financement et de mise en œuvre autre que celui fourni par leur budget national et, au besoin, demandent à l'OIE de les aider en contribuant à l'organisation de tables rondes de bailleur de fonds ;
5. Les pays veillent à mener une information nationale consécutive aux rapports des évaluations PVS de l'OIE, y compris, mais sans s'y limiter, auprès des SV centraux, provinciaux et locaux, des vétérinaires du secteur privé et leurs associations, des universités et des acteurs privés de la production animale afin d'améliorer la prise en compte des normes de qualité de l'OIE et leur importance ;
6. L'AU IBAR et les Communautés économiques régionales (CER) utilisent les résultats de l'évaluation PVS et les rapports des analyses des écarts PVS de leur Pays Membres pour entreprendre, si possible, des activités harmonisées à l'échelle sous régionale ; et envisagent de demander à l'OIE des missions sous régionales sur la législation vétérinaire, en plus des missions nationales, afin de réaliser des progrès dans l'harmonisation sous régionale de la législation vétérinaire et faciliter ainsi la prévention et le contrôle des maladies et, par conséquent, le commerce régional et mondial.